



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME 2022-2023



C 2025/8

Quarante-quatrième session de la
Conférence (juin-juillet 2025)

Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2024

<https://www.fao.org/pir/pir/fr/>

NO468/f

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2024



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, l'œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logotype de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale en [langue] est celle qui fait foi».

Tout litige découlant de la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Avant-propos du Directeur général

L'exercice biennal 2022-2023 a vu la planète être confrontée à une crise alimentaire inédite, à une inflation galopante, à des phénomènes climatiques extrêmes et à des conflits mondiaux. Alors que nous nous rapprochons de 2030, beaucoup de cibles des objectifs de développement durable (ODD) ne sont pas sur la bonne voie: la faim chronique touche plus de 700 millions d'êtres humains, l'accès à la nourriture est insuffisant pour des milliards de personnes, la moyenne des températures mondiales s'accroît, et celles et ceux qui sont les plus vulnérables voient leurs moyens de subsistance menacés.

Dans ces circonstances particulièrement défavorables, la FAO a travaillé main dans la main avec ses membres en vue de réaliser les ODD, en apportant une réponse globale à ces défis. Guidés dans notre action par le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui en est à la première période biennale de sa mise en œuvre, nous nous sommes employés à soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires pour les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, afin d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans que personne ne soit laissé de côté.

Sollicitée dans les principales instances de gouvernance en tant que source fiable d'informations, la FAO a su attirer l'attention sur le rôle central que jouent les systèmes agroalimentaires tant à l'appui de la sécurité alimentaire que face à la crise climatique et aux inégalités, et a également pu prodiguer des conseils sur les marchés mondiaux des produits agricoles et fournir des évaluations de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La FAO a réuni un large éventail de partenaires autour d'enjeux techniques cruciaux au sein du secteur agroalimentaire, facilitant ainsi un dialogue et une collaboration indispensables à l'élaboration de solutions innovantes et durables. Le Forum mondial de l'alimentation s'est imposé comme une manifestation capable de promouvoir l'innovation, de stimuler les investissements et de mobiliser les jeunes du monde entier.

La FAO s'est appuyée sur les connaissances scientifiques et traditionnelles pour fournir aux membres une expertise adaptée à leurs situations et à leurs besoins propres, et a été le fer de lance de

mesures porteuses de transformation qui redéfinissent la façon dont les aliments sont cultivés, commercialisés et consommés. Ses stratégies relatives à la science et à l'innovation ainsi qu'au changement climatique ont fourni un cadre permettant d'établir les priorités tout en garantissant la synergie, la cohérence et la coordination des interventions.

Le présent document rend compte des réalisations que les membres, forts du soutien de la FAO, ont pu accomplir dans divers domaines: amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité, de l'abordabilité et de la sécurité sanitaire des aliments, prévention et traitement des organismes nuisibles et des maladies, protection et restauration des écosystèmes et de la biodiversité, préparation et intervention face aux crises, promotion de l'inclusion sociale et économique, et exploitation du potentiel de l'innovation et des technologies numériques au sein des systèmes agroalimentaires. La clef de voûte de nos efforts a été notre détermination à prendre des décisions et à innover en nous fondant sur les données. Notre action a été sous-tendue par l'ensemble des produits de données de l'Organisation, notamment la Plateforme géospatiale de l'initiative Main dans la main et des programmes phares tels que l'initiative «Un pays, un produit prioritaire».

Nous savons que nous ne pouvons pas concrétiser seuls notre ambition. Les partenariats porteurs de transformation conclus avec un large éventail d'acteurs publics et privés ont fait fructifier nos forces respectives. La mobilisation de ressources a atteint de nouveaux sommets, puisqu'elle a dépassé la barre des 4 milliards d'USD et atteint un niveau record pour la deuxième période biennale consécutive, nos partenaires ayant réaffirmé leur confiance envers l'Organisation.

Ces résultats sont le fruit de la transformation profonde opérée par la FAO. Depuis ma prise de fonctions en 2019, je me suis toujours employé à redynamiser l'Organisation pour qu'elle soit adaptée à ses objectifs et préparée aux défis à venir. La restructuration du siège, des bureaux régionaux et sous-régionaux, qui est maintenant suivie par celle des bureaux de pays, a permis d'adopter des approches plus souples et plus modulaires, d'abandonner les hiérarchies rigides et de renforcer la responsabilité des chefs d'unité. Une solide équipe

de direction centrale, assortie de liens hiérarchiques A et B, facilite la coordination des activités et des décisions. Nos effectifs dans le monde entier sont motivés et dévoués, et les principes de respect, d'inclusion et d'intégrité sont au cœur de notre culture interne. Les manifestations que nous organisons dans une volonté de rassembler nos employés ainsi que les mécanismes robustes que nous avons instaurés pour faciliter l'exécution du Cadre stratégique de la FAO nous ont permis de parvenir à une plus grande unité d'action, l'Organisation étant aujourd'hui guidée par une vision commune dans toutes les sphères de ses activités.

Le présent exercice biennal marque la fin des «quatre E» – efficience, efficacité, extraordinaire et excellence – qui étaient au cœur de la mission de mon premier mandat. Je prends l'engagement, pour les années à venir, de mettre à profit les bonnes pratiques et les enseignements tirés afin de concrétiser les «quatre R»: relèvement, réforme, reconstruction et renaissance.

Je suis impatient de poursuivre notre cheminement collectif vers 2030.

Qu Dongyu
Directeur général

Table des matières

	<i>Avant-propos du Directeur général</i>	
	Préambule	1
I.	Transformer les systèmes agroalimentaires: bilan de l'exercice biennal	3
II.	Contribuer à la réalisation du Programme 2030	8
	À l'avant-garde de la transformation des systèmes agroalimentaires	8
	Amélioration de la production	13
	AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	17
	AP 2: Transformation bleue	19
	AP 3: Approche «Une seule santé»	20
	AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	22
	AP 5: Agriculture numérique	24
	Amélioration de la nutrition	26
	AN 1: Une alimentation saine pour tous	30
	AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	33
	AN 3: Des aliments salubres pour tous	35
	AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	36
	AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	38
	Amélioration de l'environnement	40
	AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	44
	AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	45
	AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	47
	AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	49
	Amélioration des conditions de vie	51
	AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	54
	AV 2: Transformation rurale inclusive	56
	AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	58
	AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	59
	AV 5: Initiative Main dans la main	61
	AV 6: Accroissement des investissements	62
	Accélérer la transformation sans laisser personne de côté	64
	Mettre à profit la technologie	65
	Tirer parti de l'innovation	66
	Renforcer la disponibilité des données	67
	Favoriser l'efficacité et l'équité de la gouvernance, des institutions et du capital humain (compléments)	68
	<i>Enseignements tirés</i>	<i>70</i>
III.	Viser des résultats extraordinaires	72
	Calibrage des interventions: une orientation stratégique axée sur la transformation des systèmes agroalimentaires	72
	Programmation par pays: adaptation de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO au contexte des pays	76
	Tirer parti des atouts des partenaires pour transformer les systèmes agroalimentaires	76

	Amélioration de la gestion des risques et de la surveillance	76
	Renforcement de l'efficacité des opérations et des projets	77
	Programme de coopération technique	78
	Effet de levier des activités de la FAO	79
IV.	L'excellence au cœur de notre action	81
	Renouvellement de la FAO	81
	Un modèle d'activité axé sur l'efficience	81
	Communication	83
	Une FAO numérique	85
	Ressources humaines	86
	Un environnement de travail sûr et éthique	87
	<i>Enseignements tirés</i>	<i>88</i>
V.	Résultats financiers	89

Annexes

Annexe 1	Résultats de l'Organisation
Annexe 2	Résultats financiers
Annexe 3	Méthode de suivi
Annexe 4	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation pendant la période biennale 2022-2023
Annexe 5	Progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2022-2023 dans l'exécution du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique pour 2022-2031
Annexe 6	Domaines d'impact à valeur ajoutée
Annexe 7	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP 2.0)
Annexe 8	Équilibre entre les effectifs masculins et féminins et répartition géographique
Annexe 9	Politique linguistique et multilinguisme à la FAO

Préambule

1. La FAO a été créée le 16 octobre 1945 afin «d'élever le niveau de nutrition et les conditions de vie des populations placées sous [la] juridiction [...] [des membres]; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et ainsi de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim».

2. Les fonctions de l'Organisation relatives à la nutrition, l'alimentation et l'agriculture² sont décrites en détail dans l'Acte constitutif. Elles consistent notamment à: 1) réunir, analyser, interpréter et diffuser tous renseignements relatifs à ces questions; 2) encourager et recommander toute action de caractère national et international intéressant: la recherche scientifique, technologique, sociale et économique; l'amélioration de l'enseignement et de l'administration en matière de nutrition, d'alimentation et d'agriculture, ainsi que la vulgarisation des connaissances; la conservation des ressources naturelles et l'adoption de méthodes améliorées de production; l'amélioration des techniques de transformation, de commercialisation et de distribution des produits alimentaires et agricoles; l'institution de systèmes satisfaisants de crédit agricole; et l'adoption d'une politique internationale en ce qui concerne les accords sur les produits agricoles; 3) et fournir aux gouvernements l'assistance technique qu'ils demandent.

3. La FAO a donc été établie comme une organisation mondiale détentrice de connaissances dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et des systèmes agroalimentaires et, à ce titre, elle joue un rôle indispensable. Son vaste savoir-faire pluridisciplinaire lui donne une place privilégiée parmi les autres acteurs multilatéraux et lui permet d'analyser ces systèmes interconnectés et leurs dynamiques complexes de façon globale et selon le niveau d'exigence le plus élevé. Elle aide ainsi les pays à se servir de ces connaissances pour alimenter des politiques, programmes et investissements adaptés aux contextes. Par ailleurs, les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et un large éventail de partenaires du système des Nations Unies et d'ailleurs font appel aux connaissances techniques et aux services spécialisés de la FAO pour s'acquitter aussi efficacement que possible de leur mandat. L'Organisation joue donc un rôle fondamental en amont, qui a un effet multiplicateur sur les résultats puisqu'il donne à nombre d'autres acteurs la possibilité de contribuer collectivement à des changements positifs sur le terrain, dans l'optique des transformations profondes visées par le Programme 2030.

4. Le présent Rapport sur l'exécution du Programme donne aux membres des informations sur les initiatives, les domaines d'activité et les résultats de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2022-2023, comme le prévoient le Programme de travail et budget 2022-2023 et les ajustements qui y ont été apportés. C'est un document de contrôle prescrit par les Textes fondamentaux de la FAO, dans lesquels la résolution 10/2009 de la Conférence (volume II, section F) introduit «un système révisé de suivi de la performance reposant sur la réalisation des résultats prévus, incluant un Rapport sur l'exécution du Programme révisé tous les deux ans», et stipule que «chaque rapport couvrira la période biennale précédente et fournira des informations sur l'exécution, les cibles et les indicateurs de résultats, ainsi que des indicateurs d'efficacité pour les objectifs fonctionnels». À ce titre, le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023 s'appuie sur le rapport de synthèse de l'examen à mi-parcours 2022 pour rendre compte des principales réalisations au regard du cadre de résultats établi, ainsi que des dépenses, de la mobilisation de ressources et des enseignements tirés concernant, d'une part, les activités techniques menées par la FAO à l'appui des membres aux niveaux mondial, régional et national et, d'autre part, l'environnement favorable interne.

5. Le présent rapport fait le point sur les réalisations techniques de l'Organisation visant à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans laisser personne de côté. Il rend également compte des indicateurs relatifs aux produits, aux résultats et aux effets obtenus au regard du cadre de résultats défini dans le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025. Le corps du rapport décrit de manière ciblée certaines initiatives et réalisations clés, l'intégralité des informations liées à l'obligation de rendre compte de l'Organisation figurant dans les annexes.

6. Le chapitre I, *Transformer les systèmes agroalimentaires*, donne une vue d'ensemble des activités menées par l'Organisation au cours de l'exercice biennal.

¹ Textes fondamentaux de la FAO, section A, *Acte constitutif*.

² Le terme «agriculture» englobe les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière.

7. Le chapitre II, *Contribuer à la réalisation du Programme 2030*, présente quelques-unes des principales activités techniques et réalisations connexes qui ont permis de contribuer à chacune des résultantes associées aux domaines prioritaires du Programme, avec en point de mire la concrétisation de cibles spécifiques des objectifs de développement durable. L'ensemble des résultats de l'Organisation sont déterminés et présentés à la lumière du cadre de résultats institutionnel à l'*annexe 1*, ces renseignements étant complétés par les rapports sur la mise en œuvre des stratégies thématiques de l'Organisation figurant à l'*annexe 4* et à l'*annexe 5*.
8. Le chapitre III, *Calibrage des interventions: une orientation stratégique axée sur la transformation des systèmes agroalimentaires*, présente les outils et les mécanismes qui permettent à l'Organisation d'axer ses activités sur des priorités essentielles qui amplifient les résultats obtenus, en veillant à favoriser la coordination et la cohérence et à tirer parti de ses avantages comparatifs, tout en s'adaptant aux besoins et aux priorités des différents contextes.
9. Le chapitre IV, *L'excellence au cœur de notre action*, donne un aperçu des principales améliorations apportées aux processus et structures de gestion interne, qui ont permis de transformer la FAO en une organisation inclusive et adaptée à ses objectifs, qui s'attache à promouvoir un environnement de travail transparent et éthique où l'excellence est récompensée. Il renseigne également sur la priorité accordée aux gains d'efficacité dans les activités de la FAO.
10. Le chapitre V, *Résultats financiers*, présente les faits marquants concernant les dépenses et la mobilisation de ressources. L'*annexe 2* fournit un rapport plus détaillé sur l'évolution des ressources totales, les résultats du Programme de travail, l'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2020-2021, les chapitres budgétaires spéciaux et le Fonds multidisciplinaire, la mobilisation de ressources et le coût du programme de terrain.
11. Les autres annexes comprennent des informations sur la méthode de suivi (*annexe 3*), les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation pendant la période biennale 2022-2023 (*annexe 4*) et au changement climatique (*annexe 5*), les domaines d'impact à valeur ajoutée (*annexe 6*), la Politique de la FAO sur l'égalité des genres et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (*annexe 7*), l'équilibre entre les effectifs masculins et féminins et la répartition géographique (*annexe 8*) ainsi que sur le cadre stratégique pour le multilinguisme (*annexe 9*).

I. Transformer les systèmes agroalimentaires: bilan de l'exercice biennal

12. À mi-parcours du calendrier du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), il ressort des dernières données que, malgré des progrès obtenus dans certains domaines, des cibles essentielles des objectifs de développement durable (ODD) liées aux systèmes agroalimentaires accusent encore un retard, leur réalisation d'ici à 2030 appelant des efforts concertés et redoublés. Les progrès réalisés ces 20 dernières années ont stagné, s'inversant même parfois, et si certains ODD ont effectivement progressé, d'autres restent à la traîne face aux importants défis que représentent l'éradication de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités, l'amélioration de la santé et de la nutrition, et la lutte contre le changement climatique.

13. En 2022, quelque 735 millions de personnes ont souffert de la faim, près de 2,4 milliards n'ont pas eu d'accès régulier à une alimentation suffisante et plus de 3,1 milliards (plus de 40 pour cent de la population mondiale) n'ont pas eu les moyens d'avoir une alimentation saine. À la fin de l'exercice 2022-2023, la sécurité alimentaire mondiale continuait d'être mise à rude épreuve par un large éventail de crises d'origine naturelle et humaine, étayées par de multiples facteurs structurels, et près de 600 millions de personnes devraient souffrir de sous-alimentation chronique en 2030. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont également continué à augmenter et la température moyenne à la surface du globe a dépassé de 1,4 °C les niveaux préindustriels (1850-1900). Axée sur les systèmes agroalimentaires, l'approche du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO doit aider, par une démarche holistique, à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance, à renforcer la production tout en atténuant les effets du changement climatique et en s'y adaptant, et à maintenir et restaurer la biodiversité et les écosystèmes.

Mettre à profit le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

14. Lors de son premier exercice biennal de mise en œuvre, le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO a fourni à l'Organisation une solide feuille de route pour ce qui était d'aider à atteindre les ODD, ses *quatre améliorations* reflétant les dimensions économique, sociale et environnementale interconnectées des systèmes agroalimentaires.

15. L'approche systémique intégrée à ce cadre a permis de faire en sorte que les défis posés par l'insécurité alimentaire, le changement climatique, la pauvreté et l'inégalité ne soient pas abordés de manière isolée et que les solutions holistiques se traduisent par des actions, des politiques et des investissements concrets. Face aux effets persistants de la pandémie de covid-19, à une crise alimentaire sans précédent, à une inflation galopante, à un ralentissement de la croissance économique mondiale, à l'accroissement des inégalités, à l'intensification des pressions exercées par le changement climatique et aux conflits mondiaux, la FAO a mené une action transformatrice pour obtenir des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, et une *amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie* qui ne laisse personne de côté.

16. Les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), interdisciplinaires, ont aidé la FAO à combler les principales lacunes recensées en ce qui concerne les ODD et à mettre en place les conditions requises pour conduire les changements qui aideront à atteindre les objectifs prioritaires. Dans les domaines d'impact à valeur ajoutée, on a privilégié des actions et des initiatives essentielles pour accélérer les progrès dans l'ensemble des dimensions à améliorer, et les stratégies internes relatives à la science, à l'innovation et au changement climatique ont guidé et renforcé les apports fournis par la FAO dans ces domaines d'importance critique, contribuant à la réalisation des *quatre améliorations* et du Programme 2030. Les cadres de programmation par pays, qui découlent des priorités convenues avec les gouvernements dans le cadre des processus communs de programmation par pays des Nations Unies, ont défini des résultats par pays qui ont été pleinement intégrés dans le Cadre de résultats stratégiques de la FAO, faisant en sorte que les contributions de l'Organisation soient adaptées au contexte, et ont servi de base à la programmation «ascendante» de la FAO. En outre, la mise en œuvre des priorités stratégiques et des plans d'action relatifs à l'intégration de la biodiversité, à la sécurité sanitaire des aliments et à la mobilisation du secteur privé ainsi que l'accent mis sur l'égalité des genres, les peuples autochtones et la jeunesse rurale ont permis à la FAO d'agir de manière cohérente dans ces importants domaines de travail thématiques.

Un leadership mondial ancré dans la compétence technique

17. L'Organisation s'est affirmée comme un solide leader sur la scène mondiale et s'est imposée comme une source fiable d'informations en temps réel sur les marchés mondiaux et d'évaluations de leur impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Sa vaste gamme de produits de données comprend la Plateforme géospatiale Main dans la main, le Système d'information pour les données sur les situations d'urgence, le Laboratoire de données pour l'innovation statistique, un outil de cartographie des nutriments du sol, le Portail de données en libre accès sur la productivité de l'eau (WaPOR), le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), un traqueur d'engrais et des outils de surveillance mondiale des forêts.

18. La FAO a consolidé son statut de partenaire fiable et respecté s'agissant de l'élaboration du programme d'action mondial et est reconnue comme un honnête courtier et un fournisseur de compétences techniques et scientifiques répondant aux besoins des régions et des pays. Elle est régulièrement appelée à informer et à conseiller les principales instances de gouvernance mondiale que sont le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Assemblée générale des Nations Unies, le Groupe des 77 et la Chine, et le G20.

19. Tirant parti de son autorité et de sa neutralité en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, la FAO a réuni des représentants de gouvernements, des experts et des décideurs autour de questions qui sont au cœur de la production agricole avec, par exemple, les premières conférences mondiales sur l'élevage durable, la mécanisation agricole et une production végétale durable. Le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux, qu'héberge la FAO, a co-organisé la première Conférence internationale sur la santé des végétaux et la FAO a réuni des experts, des décideurs et des parties prenantes du monde entier pour aborder des questions telles que les sols et l'eau, les océans, la surveillance des forêts et l'alimentation animale. Le Forum mondial de l'alimentation a continué de croître, avec plus de 65 000 participants de plus de 180 pays.

20. La couverture médiatique a augmenté de 7 pour cent, dépassant l'objectif fixé, l'Organisation a été suivie sur les médias sociaux par plus de 8,2 millions de personnes, les messages de la FAO ont reçu plus de 2,6 milliards de mentions en un an, et le nombre de personnes qui ont consulté le site web de la FAO a continué d'augmenter, dans une proportion de 30 pour cent rien qu'en 2023.

Étayer le programme d'action mondial

21. La FAO est parvenue à attirer l'attention sur le rôle central que joue la transformation des systèmes agroalimentaires pour ce qui est de résoudre les problèmes immédiats de sécurité alimentaire tout en gérant les arbitrages à ménager entre la nécessité de protéger les moyens de subsistance et le bien-être des populations et celle d'assurer la durabilité de notre planète. Elle a su rallier la communauté internationale, et les systèmes agroalimentaires occupent désormais une place prépondérante dans la réponse mondiale apportée à la crise alimentaire, dans le programme d'action climatique, dans l'inversion de la perte de nature et dans la réalisation des objectifs de développement durable.

22. Les pays, répondant à l'appel lancé lors du Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, se sont réunis pour examiner les progrès accomplis et les priorités à définir en matière de transformation des systèmes alimentaires. Lors du Sommet de 2023 sur les ODD, la FAO a porté le message selon lequel des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables sont essentiels à la réalisation du Programme 2030 et indispensables à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le monde. La transformation des systèmes agroalimentaires est une initiative capable, par son puissant impact, d'accélérer la réalisation des ODD et est l'une des «six transitions» désignées du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

23. Face à l'urgence d'agir pour le climat et d'affronter une crise de la sécurité alimentaire sans précédent, la FAO a invité à accroître les investissements dans l'agriculture et défendu une production et un commerce efficaces, une innovation accélérée de l'adoption de technologies. À la 28^e session de la Conférence des parties (COP28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 159 pays ont fait valoir que les systèmes agroalimentaires sont essentiels pour atteindre pleinement les objectifs à long terme de l'Accord de Paris³.

24. À la 15^e session de la Conférence des parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, la FAO a encouragé le secteur environnemental, souvent axé sur la conservation, et le secteur agricole à dialoguer. Elle a souligné que les aires protégées étaient essentielles pour la sécurité alimentaire et l'intégrité culturelle des peuples du monde.

³ <https://www.cop28.com/en/food-and-agriculture>.

Les 196 pays qui ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ont reconnu le rôle central que joue le secteur agroalimentaire. La production agricole et animale, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture se rapportent directement à plus de la moitié des objectifs du Cadre mondial et le mécanisme de suivi comprend de nombreux indicateurs dont est garante la FAO.

Aider les membres à atteindre les ODD

25. La FAO a aidé, par des solutions adaptées et fondées sur des données factuelles, les pays à accélérer la réalisation des ODD en produisant plus avec moins de ressources, en assurant la disponibilité d'aliments sains et nutritifs en quantité suffisante aujourd'hui et à l'avenir tout en protégeant et restaurant l'environnement, et en sécurisant les moyens de subsistance des acteurs des systèmes agroalimentaires.

26. La mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023 s'est faite en fonction du contexte, en tenant compte de la diversité des défis, des besoins et des capacités et en gardant à l'esprit que les interventions ont un impact différent selon les groupes de population. La FAO a présenté, pour faire face à la flambée des coûts d'une alimentation saine et aider les pays à faire respecter le droit à l'alimentation, des propositions de politiques ciblées et centrées sur l'humain, intensifié ses actions d'urgence et d'aide humanitaire, et intégré le point de vue des systèmes agroalimentaires dans la prévention et la prise en charge des maladies à fort impact, la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la distribution de fournitures essentielles et la gestion des situations d'urgence, appliquant l'approche «Une seule santé». L'Organisation a utilisé des données, la science, la technologie et des éléments factuels, y compris des connaissances traditionnelles; partagé des pratiques de production et de gestion d'après-récolte innovantes, durables et résistantes aux aléas climatiques; aidé à l'élaboration de politiques et de législations spécialisées; facilité l'instauration d'une concertation inclusive; appuyé la création de normes agroalimentaires; suscité des investissements publics et privés; facilité la mise en place de mécanismes de gouvernance alimentaire aux niveaux national, infranational et local; et encouragé l'innovation technologique, sociale, politique, institutionnelle et financière.

27. La série de dialogues sur les solutions pour les petits États insulaires en développement (Mexique) a donné aux membres l'occasion de débattre des immenses défis auxquels sont spécifiquement confrontés les PEID, notamment en ce qui concerne l'impact du changement climatique et des prix des denrées alimentaires, la réduction des risques de catastrophe et la durabilité des pêches et de l'aquaculture. Quant au rapport sur la situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires, il y a été émis des messages qui, orientés vers l'action, doivent aider à combler les disparités entre les genres.

28. La compétence de la FAO a également été mise à profit pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments en application des directives du Codex Alimentarius; évaluer les coûts associés à une alimentation saine; aider à atténuer l'impact des chocs de prix sur le coût des intrants agricoles, y compris les engrais; et protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité.

Mobiliser des partenaires et des ressources

29. On ne peut transformer les systèmes agroalimentaires pour qu'ils produisent plus de nourriture avec plus de retombées socioéconomiques et moins d'effets sur l'environnement et les ressources naturelles qu'en instaurant une vaste collaboration avec des acteurs publics et privés, et en associant les agriculteurs, les femmes, les jeunes, les petits producteurs et les peuples autochtones. Globalement, la FAO a étroitement collaboré, au niveau des pays, avec un large éventail de partenaires et d'acteurs, dont 97 pour cent, lorsqu'ils ont été interrogés, ont confirmé qu'ils collaboreraient à nouveau avec l'Organisation.

30. L'Organisation a également stimulé les partenariats transformateurs, y compris avec les organismes ayant leur siège à Rome et dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et renforcé sa collaboration avec le secteur privé, tout en continuant de préserver sa neutralité et son impartialité.

31. Les fonds mobilisés ont augmenté de plus de 50 pour cent par rapport à 2020-2021, exercice déjà record. Ce niveau historique de mobilisation, avec 4,2 milliards d'USD, témoigne de la confiance accordée à la FAO en tant que chef de file des Nations Unies pour les systèmes agroalimentaires, à l'image des montants sans précédent qui ont été mobilisés auprès d'institutions financières internationales et de mécanismes de financement de l'action climatique tels que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial. Travaillant dans le cadre d'une vision unifiée, la FAO a également cherché, pour compléter et diversifier ses modalités de financement, des sources sous la forme d'investissements publics et privés dans les systèmes agroalimentaires.

Une FAO unifiée, stratégique, efficace, réactive et adaptée à ses objectifs

32. À l'origine de ces remarquables résultats, il y a une Organisation renouvelée, qui met en œuvre des processus efficaces et rationalisés et travaille effectivement comme une entité unifiée, avec un personnel hautement qualifié et motivé qui exprime une plus grande satisfaction au travail et se sent respecté, valorisé et fier de travailler à la FAO, comme l'a mesuré l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2022.

33. En 2022-2023, l'Organisation a engagé des dépenses d'un montant total de 4,2 milliards d'USD, dont 1 milliard au titre des ouvertures de crédits nettes et 3,2 milliards au titre des ressources extrabudgétaires. Des modalités de mise en œuvre claires ont largement aidé à s'approprier le Cadre stratégique de la FAO à l'appui d'une approche programmatique. Les structures révisées des bureaux régionaux et sous-régionaux s'alignent sur celles du siège et font ressortir les fonctions de haut niveau communes à toutes les régions, tout en s'adaptant aux besoins et priorités spécifiques. La cohérence accrue des politiques de communication, de l'identité visuelle et des orientations internes a favorisé l'expression d'une voix unifiée au sein du personnel. Les employés du monde entier ont été réunis virtuellement au moyen d'assemblées générales et de manifestations internes telles que des cérémonies de remise de prix de reconnaissance du mérite. En outre, pour la première fois depuis des décennies, des représentants de la FAO se sont réunis au siège en 2023 lors d'une conférence de travail mondiale qui deviendra annuelle pour élaborer un plan d'action destiné à améliorer la gestion des bureaux de pays et à assurer la mise en place d'un réseau cohérent.

34. Fructueuses et axées sur les services, les opérations de la FAO sont désormais transparentes, efficaces et efficientes. L'Organisation est passée d'un paradigme d'aversion au risque à un paradigme de prise de conscience du risque, également pour aider à libérer l'innovation. Les tableaux de bord des systèmes d'information et d'autres outils numériques facilitent le suivi et permettent de signaler les problèmes qui nécessitent l'attention de responsables. Un examen inclusif et participatif du Programme de coopération technique a permis d'améliorer la prévisibilité et la gouvernance des fonds, ainsi que la transparence, l'efficacité et l'efficacité des compétences mises à la disposition des membres.

35. La feuille de route de la FAO pour la mise en œuvre du programme d'efficacité des Nations Unies établit des mécanismes de gouvernance clairs et résume l'attachement de l'Organisation à la transformation de l'activité et à la réalisation de gains d'efficacité. Tout au long de l'exercice biennal, l'Organisation a adopté l'automatisation et collaboré, dans 119 pays, avec le système des Nations Unies pour les achats conjoints et les activités d'appui.

36. Les préoccupations environnementales sont désormais pleinement prises en compte dans les installations et les opérations de la FAO. Sa nouvelle politique de sauvegarde qu'est le Cadre de gestion environnementale et sociale exige d'évaluer les risques climatiques et les émissions de gaz à effet de serre de ses interventions. La rénovation des bâtiments et de l'éclairage, la réduction des déchets alimentaires, les mesures de conservation de l'eau et la volonté de devenir une FAO entièrement numérique ont permis de réduire l'empreinte carbone de l'Organisation et de maintenir les émissions bien en deçà des niveaux antérieurs à la pandémie.

37. La promotion d'une culture centrée sur l'humain et fondée sur les principes de respect, de compréhension, d'inclusion, d'appréciation et d'intégrité a permis de créer un environnement de travail sûr. La mise en œuvre du Code de déontologie et le travail de l'Inspecteur général, du Bureau de la déontologie, du Bureau de la médiation et du Comité consultatif de contrôle, combinés à une capacité d'enquête accrue et à un accent placé sur la prévention de la fraude et la sensibilisation, ont renforcé la transparence et la responsabilité. Enfin, la FAO a fermement mis en œuvre sa politique de tolérance zéro en matière d'abus et de harcèlement sexuels.

38. Les comités des femmes et des jeunes, les programmes de jeunes talents et le programme de mentorat de la FAO ont renforcé la diversité et le dynamisme du personnel, favorisé le partage d'expériences et encouragé les idées novatrices. L'Organisation a mis en place un cadre renforcé pour l'apprentissage et l'évolution de carrière et le nombre de candidats internes hautement qualifiés sélectionnés pour des postes vacants, y compris des promotions, a régulièrement augmenté.

Risques et opportunités

39. Entamant le deuxième exercice biennal de son Plan à moyen terme, l'Organisation continuera d'aider ses membres à résoudre les difficultés que rencontrent les systèmes agroalimentaires, évaluant et mettant soigneusement en balance, dans le cadre d'une approche holistique, les arbitrages à ménager dans l'optique des ODD 1, 2 et 10 qui sous-tendent le Cadre stratégique de la FAO, cela en renforçant l'accent placé sur la satisfaction des besoins et la réalisation du potentiel de tout un chacun, en particulier des personnes qui risquent d'être laissées pour compte.

40. Une importante stratégie consistera à exploiter les technologies innovantes et les solutions numériques pour étendre et reproduire les expériences réussies de numérisation, notamment par la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation. L'Organisation s'efforcera également d'étendre les pratiques durables en transférant les connaissances, en développant les capacités et en utilisant l'accélérateur que sont les compléments, aidant de manière ciblée à renforcer le capital humain, les institutions ainsi que les politiques de développement et les législations correspondantes, éléments qui sont essentiels pour produire un impact sur le long terme.

41. Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture, qui sont l'une des principales sources d'investissement dans ce secteur, ont augmenté en termes nominaux, mais l'indice d'orientation agricole a diminué. Avec un déficit de financement annuel estimé entre 3 900 et 4 300 milliards d'USD pour atteindre les objectifs de développement durable, il reste difficile d'obtenir un financement approprié en temps voulu. La FAO continuera de rechercher des moyens de financement novateurs et d'évaluer sa situation financière actuelle en tenant compte des tendances, des défis, des besoins et des opportunités externes. Elle s'efforcera d'exploiter plus efficacement sa capacité à susciter et à faciliter les investissements d'autres acteurs et envisagera d'améliorer son modèle de financement pour en accroître la durabilité et l'impact.

42. En privilégiant l'efficacité et l'optimisation de ses ressources et en rationalisant sa fonction administrative tout en maintenant et renforçant sa capacité technique et son contrôle, la FAO a pu continuer d'aider ses membres malgré un budget nominal inchangé depuis six exercices biennaux. À l'avenir, elle continuera d'améliorer l'efficacité de ses services d'appui et de renforcer sa participation au programme d'efficacité des Nations Unies pour obtenir de nouveaux gains d'efficacité, rendant compte aux membres des progrès accomplis à intervalles réguliers.

43. Guidée par son Cadre stratégique 2022-2031 et par l'appel à réaliser les *quatre améliorations*, la FAO continuera d'œuvrer pour que se réalise la promesse du Programme 2030.

II. Contribuer à la réalisation du Programme 2030

À l'avant-garde de la transformation des systèmes agroalimentaires

44. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, alors que le monde commençait à se remettre des effets de la pandémie de covid-19, l'économie mondiale a connu une nouvelle phase de ralentissement, imputable à une série de crises enchevêtrées. Les répercussions mondiales de la guerre en Ukraine et d'autres conflits, la flambée des prix alimentaires et les pressions inflationnistes ont eu pour résultat de limiter la quantité et la qualité des denrées accessibles aux populations. Au problème de l'accès à la nourriture s'est ajouté celui de sa disponibilité future, menacée par l'envolée des prix des engrais, les phénomènes climatiques extrêmes, la fréquence accrue des catastrophes et les risques qui pèsent sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments en raison de la contamination des cultures et de l'apparition de foyers d'organismes nuisibles et de maladies.

45. Dans ces conditions, le nombre de personnes touchées par la faim chronique ainsi que la prévalence de la sous-alimentation ont augmenté, tout comme le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave et de celles n'ayant pas les moyens de s'alimenter sainement. On a aussi observé une progression marquée de l'insécurité alimentaire aiguë, avec un nombre important de personnes souffrant de malnutrition sévère, en danger de mort ou déjà confrontées à la famine et à la mort. Les marchés mondiaux sont restés vulnérables dans ce contexte de montée des risques et des incertitudes, de nombreux pays étant peu à même de faire face à la situation en raison du resserrement des conditions financières, de la hausse des niveaux d'endettement et des changements soudains de politiques commerciales.

46. Face à ces défis redoutables et inédits, la FAO a joué un rôle crucial grâce à ses contributions stratégiques qui ont permis d'améliorer la sécurité alimentaire, d'assurer le maintien de la productivité agricole, de limiter les effets des crises, de renforcer la résilience des moyens de subsistance et de lutter contre les problèmes mondiaux comme le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité.

Orienter la riposte face à la crise alimentaire

47. Étant une source d'information respectée sur les questions d'alimentation et d'agriculture, la FAO a été déterminante dans l'élaboration des mesures prises à l'échelle mondiale pour lutter contre la crise alimentaire. L'Organisation a plaidé pour que l'on place les investissements dans l'agriculture au cœur des interventions, et a fourni des informations neutres et actualisées sur les marchés, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que des propositions d'action ciblées. Ses conseils ont été sollicités par des mécanismes de gouvernance mondiale comme le **Conseil de sécurité de l'ONU**, le **G7** et le **G20**. En collaboration avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et le Programme alimentaire mondial, la FAO a publié plusieurs **déclarations conjointes sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition**. La proposition de la FAO de créer un mécanisme de financement des importations alimentaires a abouti à la création du guichet «chocs alimentaires» du Fonds monétaire international, qui a permis de mobiliser plus de 1,8 milliard d'USD pour les pays en proie à de très graves pénuries.

48. La FAO a réaffirmé son rôle de chef de file en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire au niveau mondial; elle a ainsi codirigé le volet d'activité consacré à l'alimentation au sein du **Groupe mondial d'intervention des Nations Unies en cas de crise alimentaire, énergétique et financière** et pris la tête d'autres instances de coordination et d'organisation importantes, tels que le **Réseau mondial contre les crises alimentaires** et le **module mondial de la sécurité alimentaire**.

49. La FAO a ancré l'agriculture au cœur du nexus action humanitaire-développement-paix, en faisant entendre sa voix dans de grandes instances mondiales, notamment au **Conseil de sécurité de l'ONU**, où elle a appelé l'attention sur le lien critique existant entre le changement climatique, les conflits et l'insécurité alimentaire. L'Organisation a contribué aux analyses et aux rapports des organismes des Nations Unies concernant les risques climatiques, en facilitant la coordination stratégique via des dispositifs existants, tels que le **mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies**, et en nommant des conseillers spéciaux dans les centres régionaux pour le climat, la paix et la sécurité, comme dans le cas de l'initiative de la Corne de l'Afrique.

Les systèmes agroalimentaires au cœur du Programme 2030

50. En 2023, le **Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires**, accueilli par l'Italie en collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, a réuni plus de 2 000 participants de 180 pays, dont plus de 20 chefs d'État et de gouvernement et 125 ministres, pour examiner les progrès accomplis par rapport aux engagements de transformation des systèmes alimentaires et pour mettre en lumière les réussites, les facteurs de blocage et les chances à saisir. La FAO a plaidé pour que la mise en place de systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables serve de tremplin pour la concrétisation du Programme 2030. L'appel du Secrétaire général de l'ONU à accélérer l'action pour la transformation des systèmes alimentaires a mis en évidence le rôle capital des systèmes agroalimentaires pour la réalisation des ODD et la nécessité de faire concorder les feuilles de route nationales pour la transformation des systèmes alimentaires avec les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation en faveur de l'action pour le climat. Les possibilités de transformation qu'offrent les systèmes alimentaires ont également été soulignées dans l'édition 2023 du Rapport mondial sur le développement durable et dans les six transitions clés définies par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

51. Le **Sommet sur les ODD** et les débats de la 78^e Assemblée générale des Nations Unies ont témoigné d'un intérêt marqué et croissant pour la transformation des systèmes agroalimentaires. La FAO a joué un rôle fondamental en apportant de précieux éclairages et en offrant son expertise et ses recommandations sur la manière d'aborder les défis multiples auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires à l'échelle planétaire. Les participants ont affirmé que les solutions agroalimentaires devraient occuper une place plus centrale dans la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'**Accord de Paris** et du **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**. L'Organisation s'est par ailleurs imposée comme un maillon essentiel du système des Nations Unies, en prenant la tête ou en codirigeant trois des initiatives à fort impact pour le déploiement à grande échelle des solutions à l'appui de la concrétisation des ODD.

52. À l'échelon national, la FAO a renforcé les capacités des **équipes de pays des Nations Unies** en faisant appel à la modélisation géospatiale et à l'analyse des données, et a intégré les systèmes agroalimentaires aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'Organisation a joué un rôle actif dans quelque 130 équipes de pays des Nations Unies, en assumant la direction de deux tiers des groupes de résultats et en contribuant à la formulation de l'ensemble des 120 plans-cadres de coopération qui ont été signés.

Forum mondial de l'alimentation



Le Forum mondial de l'alimentation (FMA), qui a été lancé en 2021 par le Comité de la jeunesse en tant que réseau indépendant de partenaires et dont la FAO est l'hôte, est une plateforme mondiale de premier plan dont l'objectif est de contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires afin d'offrir un meilleur avenir sur le plan alimentaire, en accélérant la concrétisation des ODD. Grâce à des initiatives menées par les jeunes, à la science et à l'innovation et à l'investissement, le FMA trace de nouvelles voies d'action et noue des partenariats entre plusieurs secteurs afin d'améliorer les systèmes agroalimentaires aux niveaux local, régional et mondial, au service d'un avenir alimentaire plus durable, résilient, inclusif et libéré de la faim pour toutes et tous.

Dans le cadre du FMA, l'action de la jeunesse au niveau mondial fait fond sur la passion et le pouvoir des jeunes et les encourage à agir. Le Forum catalyse et fait

progresser la participation des jeunes dans la gouvernance alimentaire et permet de centraliser les connaissances et de faire émerger des innovations. Il favorise en effet les solutions adoptées à l'initiative des jeunes pour qu'elles servent de modèle, contribuant ainsi à Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, et tâche de leur donner une plus grande place dans la mise en œuvre des décisions prises au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en 2021.

Depuis ses débuts, le FMA connaît une croissance exponentielle. Les premières éditions du Forum de la science et de l'innovation de la FAO et du Forum de l'investissement Main dans la main de la FAO, qui ont eu lieu pendant la manifestation hybride tenue en 2022, ont eu pour objet de faciliter la recherche de solutions selon une perspective intergénérationnelle et intersectionnelle afin de trouver de nouveaux vecteurs d'action, d'impact et d'accélération. On a dénombré 2 000 participants à Rome et 40 000 en ligne, de 180 pays. L'édition de 2023 a doublé d'échelle avec plus de 400 activités, auxquelles ont participé 6 000 personnes à Rome tandis qu'on comptait 65 000 visites en ligne, de 186 pays. Cette rencontre a aussi été l'occasion d'accueillir le Forum mondial des jeunes autochtones des Nations Unies, qui a permis de prendre la mesure du rôle crucial que jouent les peuples autochtones et les petits agriculteurs dans les systèmes agroalimentaires.

La portée des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de communication avec les médias s'est considérablement accrue en 2023: au cours de la semaine phare, le Forum a fait l'objet de 2 400 articles de presse et a été mentionnée sur 2,8 milliards de comptes sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, 56 000 personnes se sont abonnées aux comptes consacrés à la manifestation sur les réseaux sociaux et à la lettre d'information.

Les consultations des jeunes organisées à l'échelle mondiale dans le cadre du FMA ont mobilisé 1 500 jeunes en 2023, contre seulement 300 en 2022. Au cours de l'exercice biennal, 23 sections nationales ont été créées et, en collaboration avec les partenaires, 73,7 millions de repas ont été distribués à des personnes dans le besoin, ce qui a évité la mise au rebut de plus de 20 millions de kilos de nourriture.

Le FMA est devenu un mouvement véritablement planétaire, qui fait intervenir différentes générations, différents secteurs et différentes cultures afin de lancer des initiatives visant à instaurer un avenir plus durable, plus résilient, plus inclusif et libéré de la faim. Fort d'une philosophie qui mêle autonomisation des jeunes, innovation, investissements, inclusion, données scientifiques et partenariats, le Forum s'apprête à mettre en œuvre une série d'actions ambitieuses qui ont pour objet de mettre davantage de jeunes à la tête des initiatives de transformation des systèmes agroalimentaires dans les années à venir.

Les systèmes agroalimentaires en tant que solution pour le climat

53. Conformément à sa Stratégie relative au changement climatique 2022-2031 et au Plan d'action y afférent, la FAO a collaboré avec des gouvernements, des universités et des communautés dans le monde entier afin de placer les systèmes agroalimentaires durables au cœur des solutions pour le climat, favorisant ainsi la durabilité des moyens de subsistance et des écosystèmes.

54. Elle a continué d'aider les membres à mettre les systèmes agroalimentaires en phase avec les engagements multilatéraux, notamment les contributions déterminées au niveau national, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres. Au cours de la seule année 2023, 81 pour cent des bureaux de pays de la FAO ont aidé les gouvernements nationaux à élaborer et à mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national, et 64 pour cent ont contribué aux plans nationaux d'adaptation.

55. La FAO a aidé à mettre sur le devant de la scène les débats sur la transformation des systèmes agroalimentaires et la sécurité alimentaire lors des deux dernières sessions de la Conférence des parties (COP) à la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**. L'Organisation a attiré l'attention sur les atouts incomparables des systèmes agroalimentaires qui peuvent en faire la pierre angulaire de solutions durables, et a proposé une feuille de route

globale qui permettrait d'atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de réchauffement climatique de 1,5 °C. Parmi les principaux aboutissements de la COP27, citons la décision sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que le lancement de quatre initiatives mondiales. À la COP28, 161 pays et territoires ont approuvé la Déclaration des Émirats arabes unis, qui souligne que les systèmes agroalimentaires jouent un rôle central dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

56. La FAO a aussi pris part à l'élaboration du **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**, adopté lors de la 15^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. L'influence de la FAO a été déterminante pour la reconnaissance du rôle des secteurs agroalimentaires dans le programme d'action en faveur de la biodiversité. Les liens entre biodiversité et sécurité alimentaire sont pris en compte dans le Cadre mondial de la biodiversité, puisque plus de la moitié des 23 cibles ont un rapport direct avec les secteurs agroalimentaires.

Faciliter un dialogue technique de haut niveau

57. Tirant parti de son rôle influent et de son expertise reconnue en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, la FAO a réuni un large éventail de parties prenantes, parmi lesquelles des représentants de gouvernements, des acteurs de la société civile, des producteurs, des entités du secteur privé et des scientifiques, dans le cadre d'une série de conférences mondiales, organisées pour la première fois et offrant un espace d'échange neutre et inclusif sur des sujets techniques au cœur de la production agricole.

58. La première **Conférence internationale sur la santé des végétaux**, organisée conjointement par la FAO, le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux et le Royaume-Uni, a rassemblé plus de 500 participants, venus de plus de 74 pays, qui se sont penchés sur les défis mondiaux associés à la santé des végétaux, notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique, la protection de l'environnement, la sécurité des échanges commerciaux et les menaces posées par les organismes nuisibles et les maladies.

59. La première **Conférence mondiale sur la production végétale durable** a réuni 4 500 participants et a débouché sur 20 recommandations pratiques concernant l'adaptation aux contextes locaux, les besoins des petits exploitants agricoles et les enjeux qui sous-tendent l'innovation en faveur du développement de systèmes de production végétale durable à l'échelle mondiale.

60. Lors du premier **Forum mondial sur les aliments pour animaux et leur réglementation**, diverses parties prenantes, dont des régulateurs, des dirigeants du secteur commercial et des chercheurs, ont discuté des innovations de pointe permettant de produire des aliments pour animaux sûrs, accessibles et de grande qualité ayant une empreinte environnementale réduite et intégrant moins de produits antimicrobiens, et ont évoqué les cadres favorables sur les plans législatif et normatif.

61. Plus de 700 participants de 97 pays, notamment des représentants gouvernementaux de haut niveau et des jeunes, se sont réunis en personne lors de la première **Conférence mondiale sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité**. La FAO a préconisé de mettre l'accent sur l'efficacité de la production animale afin d'alléger la pression sur la biodiversité et les ressources en eau et en terres, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de freiner la dégradation de l'environnement. Les participants se sont penchés sur des solutions permettant de produire des aliments d'origine animale plus nutritifs, plus sûrs et plus accessibles, tout en réduisant l'impact environnemental et en favorisant la diversification et la résilience des systèmes d'élevage.

62. Plus de 8 500 personnes ont participé à la première **Conférence mondiale sur la mécanisation agricole durable**, qui a été l'occasion de souligner l'importance des solutions prises en main par les agriculteurs et des politiques de soutien ainsi que le rôle crucial du secteur privé dans l'élaboration de technologies nouvelles et émergentes sur lesquelles s'appuyer pour établir des partenariats stratégiques afin de mobiliser les connaissances, les ressources et les innovations.

63. À la première session de l'Assemblée plénière de la **Plateforme de partenariat multipartite sur la résistance aux antimicrobiens**, placée sous l'égide de la FAO au nom de l'Alliance quadripartite, plus de 150 parties prenantes ont choisi plus de 10 pistes d'action qui déboucheront sur des résultats tangibles à court terme.

64. La **série de dialogues sur les solutions pour les petits États insulaires en développement (PEID)**, organisée à l'appui de la Plateforme de solutions pour les PEID, a donné aux membres l'occasion de débattre des immenses défis auxquels sont spécifiquement confrontés les PEID, notamment en ce qui concerne l'impact du changement climatique et des prix des denrées alimentaires, la réduction des risques de catastrophe et la durabilité des pêches et de l'aquaculture.

65. En juin 2023, des ministres et des représentants de haut rang, réunis lors de la manifestation ministérielle de haut niveau organisée par la FAO à l'intention des PEID, des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral (PDSL), ont— lancé un appel à l'action pour stimuler la transformation des systèmes agroalimentaires et ont proposé de créer un réseau ministériel bénéficiant de l'appui technique de la FAO.

Amélioration de la production

66. Le volet *Amélioration de la production* a pour objectif d'établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, face aux défis sans précédent posés par la crise alimentaire qui sévissait, la FAO et ses partenaires mondiaux et locaux ont considérablement accru le soutien apporté aux pays afin qu'ils puissent produire davantage avec moins de ressources, dans l'objectif d'améliorer de manière constante la disponibilité d'aliments sains pour la consommation intérieure, l'exportation commerciale, l'assistance alimentaire ou la constitution de réserves alimentaires d'urgence. Dans cette optique, l'Organisation a facilité l'utilisation de technologies novatrices, de pratiques de gestion fondées sur la science et de politiques reposant sur des données factuelles, grâce auxquelles il a été possible de renforcer l'efficacité, la durabilité et la résilience des systèmes de production végétale, animale, aquatique et forestière et de leurs chaînes de valeur. Le soutien ainsi apporté a permis d'améliorer les perspectives économiques des personnes dont les moyens de subsistance sont tributaires de ces chaînes de valeur, d'accroître progressivement la qualité des terres et des sols et l'efficacité d'utilisation de l'eau, et de protéger la biodiversité et les services écosystémiques. Ces réalisations, que la FAO a pu accomplir grâce à la confiance dont elle jouit en sa qualité d'intermédiaire et de fédérateur neutre qui fournit des données et des statistiques fiables, sont autant de contributions à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des ODD 1 (Élimination de la pauvreté), 2 (Élimination de la faim), 6 (Eau propre et assainissement), 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre).

67. Comme on peut le voir plus en détail à l'*annexe 1*, la FAO a aidé 109 pays à promouvoir une production agricole innovante et durable, notamment dans les domaines des cultures, de l'élevage et des forêts, et a aidé 59 pays à transformer leurs systèmes de production aquatique.

68. La FAO a également soutenu 55 pays dans l'adoption de mesures cruciales de prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, ainsi que dans la mise en place de systèmes d'alerte précoce, afin de gérer les risques sanitaires grâce à des systèmes intégrés fondés sur l'approche «Une seule santé», qui englobent les cultures, l'élevage et l'aquaculture. Ces systèmes sont primordiaux si l'on veut s'assurer que les menaces biologiques, sans cesse croissantes, notamment les infections zoonotiques susceptibles de causer une pandémie, la résistance aux antimicrobiens et les espèces exotiques envahissantes, ne viennent pas annuler les efforts d'innovation et les gains de productivité obtenus par l'amélioration des techniques, des pratiques et des environnements stratégiques.

69. Veillant tout particulièrement à l'inclusion des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables, la FAO a aidé 90 pays à favoriser l'accès équitable des petits producteurs à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles, ainsi qu'aux services ruraux, aux marchés et à l'information. Ce faisant, elle a non seulement consolidé la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de ces populations, mais elle leur a aussi donné les moyens de gérer efficacement les ressources naturelles et la biodiversité dont elles sont les gardiennes. Forte de son excellence technique, la FAO a également fait d'importants progrès s'agissant d'accélérer la transition vers l'agriculture numérique, en aidant 54 pays à améliorer l'accès aux technologies numériques de l'information et de la communication.



70. S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur la portée globale de ces activités, les données recueillies par l'intermédiaire du cadre de suivi intégré de la FAO révèlent dans quelle mesure le travail de l'Organisation a servi comme souhaité à exercer une influence positive sur les environnements favorables des pays. Comme indiqué à l'*annexe 1*, les personnes ayant répondu à l'enquête menée auprès des parties prenantes des pays ont exprimé à 88 pour cent un avis positif sur le rôle de la FAO dans l'amélioration de la durabilité et de la résilience des systèmes de production végétale, animale et forestière et de leurs chaînes de valeur; 80 pour cent des personnes interrogées ont aussi jugé favorablement l'action menée par la FAO pour permettre l'exploitation du potentiel des systèmes de production aquatique.

71. De même, 88 pour cent des parties prenantes se sont dites satisfaites des efforts que la FAO déploie en vue de mettre en place des mesures rigoureuses de prévention, d'alerte précoce et de gestion en matière de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, au moyen de systèmes intégrés fondés sur l'approche «Une seule santé». Les personnes interrogées ont salué dans une proportion de 87 pour cent le travail accompli par la FAO pour venir en aide aux petits producteurs, et dans une proportion de 83 pour cent l'appui apporté par la FAO en matière d'amélioration de l'accès au numérique.

72. Ces résultats sont corroborés par les tendances positives observées pour plusieurs indicateurs pertinents des ODD, notamment ceux qui mesurent les changements dans le domaine des politiques, là où la FAO a le plus d'influence. C'est la preuve que, malgré les difficultés immenses qui persistent dans l'environnement extérieur, des progrès se dessinent et pourraient, s'ils s'accompagnent d'une volonté politique et d'investissements économiques soutenus, faire avancer les pays sur la voie des objectifs du Programme 2030.

73. Les données relatives aux indicateurs 14.b.1 et 14.6.1 des ODD font état de résultats positifs, respectivement en matière de protection des droits d'accès des petits pêcheurs et en ce qui concerne l'amélioration de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les données sont relativement limitées et il reste d'importants défis à relever, mais des signes encourageants commencent à apparaître dans les pays qui appliquent des approches écosystémiques à la gestion des zones marines (14.2.1). Même si on observe des avancées dans la gestion durable des forêts (15.2.1), les pertes de superficies forestières restent importantes et il faut s'attaquer à ce problème. S'agissant de l'indicateur 1.4.1, quelques progrès ont été faits dans l'amélioration de l'accès aux services de base. Un plus grand nombre de pays ont mis en place des systèmes nationaux de réduction des risques de catastrophe et d'alerte précoce (1.5.3) et sont mieux préparés à faire face aux urgences sanitaires (3.d.1) et aux espèces exotiques envahissantes (15.8.1).



74. Les ressources en eau sont utilisées plus efficacement (6.4.1), tandis que le stress hydrique (6.4.2), qui dépend largement des prélèvements agricoles, connaît de très fortes variations régionales auxquelles il faut remédier d'urgence. Enfin, une proportion croissante de la population a accès aux technologies numériques, comme en témoigne la tendance positive observée pour les indicateurs 5.b.1 (possession d'un téléphone portable), 9.c.1 (couverture du réseau mobile) et 17.8.1 (utilisation d'internet). Des disparités géographiques persistent toutefois, notamment dans l'utilisation d'internet, et une action concertée doit être menée pour garantir un accès équitable, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID).

75. Dans l'ensemble, l'absence de progrès en ce qui concerne plusieurs indicateurs clés témoigne de la persistance de problèmes majeurs, qui ne pourront être résolus que par une mobilisation et un engagement accrus. Par exemple, la cible 2.3 des ODD, qui sert à mesurer les revenus et la productivité des petits producteurs alimentaires, montre que ces derniers restent distancés sur ces deux fronts par leurs homologues qui exercent leur activité à plus grande échelle. La proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable, mesurée au moyen de l'indicateur 14.4.1, continue de diminuer, à un rythme toutefois plus lent. La proportion du produit intérieur brut correspondant aux activités de pêche viables (14.7.1) recule dans le monde entier, de façon plus marquée dans les PMA et les PEID, où le développement durable de ce secteur est primordial. La proportion de petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit (9.3.2) reste par ailleurs faible à l'échelle mondiale, avec d'importantes fluctuations d'une région à l'autre.

76. Les données relatives à l'indicateur 14.2 ne sont pas suffisantes pour que l'on puisse tirer des conclusions solides sur la proportion de personnes, notamment de femmes, vivant dans des ménages qui disposent de droits fonciers. Les données disponibles révèlent toutefois des disparités prononcées entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, étant donné que peu de pays communiquent des informations concernant l'indicateur 14.c.1, il est difficile de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques qui favorisent l'utilisation durable des océans et de leurs ressources. Il faut donc que les membres accordent une attention prioritaire à l'établissement de rapports périodiques sur ces indicateurs, et ce afin d'éclairer et de renforcer les politiques.

77. La section qui suit décrit, pour chaque domaine prioritaire du Programme contribuant à l'*amélioration de la production*, quelques faits marquants qui illustrent les résultats obtenus à l'appui du Programme 2030. On y trouve également des encadrés qui mettent en avant certaines réalisations concrètes dans des domaines précis. Un compte rendu complet des résultats au regard du cadre de résultats figure à l'*annexe 1*.

AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable

Innover pour favoriser le développement de systèmes de production végétale, animale et forestière durables qui créent des débouchés commerciaux et permettent de produire davantage avec moins de ressources

Des semences et du matériel végétal de qualité pour des systèmes de culture durables

78. D'ici à 2050, si rien ne change, il faudra augmenter la production alimentaire de 25 pour cent si l'on veut pouvoir nourrir la population mondiale qui est en pleine expansion. Or, l'*amélioration de la production* passe en premier lieu par une amélioration des semences, qui permet d'obtenir des récoltes de qualité. La FAO aide les pays à rehausser la qualité des semences pour améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et garantir la production d'espèces végétales nutritives et résistantes aux aléas climatiques afin de répondre aux besoins alimentaires d'une population mondiale qui ne cesse de croître. Ce faisant, elle contribue à la réalisation des cibles 2.3, 2.4 et 9.5 des ODD visant respectivement à doubler la productivité et les revenus des petits producteurs alimentaires, à assurer la viabilité de la production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes et à renforcer la recherche et les technologies industrielles.

79. En 2022-2023, la FAO a amélioré l'accès des agriculteurs à des semences et du matériel végétal de qualité issus de variétés adaptées à leurs systèmes de production. Il est essentiel de disposer de semences et de matériel végétal qui soient productifs, nutritifs, résistants aux organismes nuisibles et aux maladies et tolérants aux stress abiotiques, comme la sécheresse, les inondations et les températures élevées, pour mettre en place des systèmes de production végétale durable permettant d'obtenir des rendements plus élevés tout en utilisant moins de ressources naturelles et d'intrants externes. L'Organisation a prêté appui à un réseau d'entités partenaires dans 24 pays, et a aidé à mettre en place des cadres réglementaires propices à l'amélioration des processus de production, d'assurance qualité, de commercialisation et de distribution des semences. Des agriculteurs de 70 pays ont reçu des semences et du matériel végétal de qualité pour redémarrer leur production au lendemain d'une catastrophe ou d'une crise.

80. La FAO a également renforcé les capacités institutionnelles et humaines dans le domaine de la conservation *in situ* dans six pays, ce qui a permis de préserver les plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et les végétaux sauvages dans la nature et de diversifier les cultures dans les exploitations. Elle a aussi amélioré la conservation *ex situ* dans 14 pays pour favoriser la préservation d'échantillons d'espèces cultivées et de plantes sauvages apparentées dans des banques de gènes. Ces efforts ont été mis en avant dans le *Guide pratique pour la mise en*



œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui a servi de point de départ à la définition de procédures opérationnelles standard et de systèmes de gestion de la qualité. Par ailleurs, la FAO a réuni ses membres et partenaires afin d'examiner et d'arrêter des normes, politiques et pratiques communes intéressant la conservation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), la sélection végétale et les systèmes semenciers. À l'occasion de son 40^e anniversaire en 2023, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a étudié les synergies entre les politiques de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les travaux menés par la FAO sur l'intégration de la biodiversité. L'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'est quant à lui penché sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, le partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, l'amélioration de la réserve génétique

mondiale, la décentralisation du Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les droits des agriculteurs.

L'innovation au service de l'amélioration des espèces cultivées: des graines dans l'espace

81. La sélection par mutation, dont l'efficacité est accrue grâce aux biotechnologies, offre des solutions novatrices pour produire des variations héréditaires aux fins de l'amélioration des espèces cultivées. En 2022-2023, la FAO a aidé plus de 100 pays à mettre au point des variétés améliorées dotées de caractéristiques agronomiques et qualitatives supérieures et d'une plus grande tolérance aux stress. Lorsqu'elles sont adoptées par les agriculteurs et agricultrices, ces variétés leur donnent l'assurance d'obtenir de meilleurs rendements. La recherche de solutions novatrices a permis de comprendre les variations génétiques induites et de s'en servir pour sélectionner des variétés améliorées d'espèces cultivées, en particulier des variétés résistantes à la sécheresse, afin de relever les défis posés par le changement climatique tout en améliorant la production, la sécurité alimentaire et les résultats nutritionnels.

82. La FAO et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont mené une étude de faisabilité inédite sur l'exposition des semences aux rayonnements cosmiques et à la microgravité visant à induire des variations génétiques et, ainsi, à accélérer la sélection par mutation. Des plants modèles ont été envoyés dans l'espace pendant environ cinq mois. De retour de l'espace, ils font aujourd'hui l'objet d'évaluations rigoureuses au laboratoire FAO/AIEA de sélection des plantes et de phytogénétique, lesquelles visent à détecter par séquençage du génome entier des changements dans les paramètres de croissance et la structure de l'ADN qui auraient été induits par l'exposition. Cette initiative représente une étape essentielle pour améliorer la durabilité de l'agriculture et garantir la sécurité alimentaire et une bonne nutrition dans les régions en proie à des difficultés qui sont aggravées par le changement climatique.



Initiative «Un pays, un produit prioritaire»

Par l'intermédiaire de l'initiative «Un pays, un produit prioritaire», la FAO aide les pays à renforcer les chaînes de valeur de produits agricoles spéciaux. L'objectif est triple: optimiser les systèmes de production agricole en favorisant l'intégration, la diversification et l'innovation; réduire autant que possible les pertes et le gaspillage alimentaires tout en limitant l'application de produits chimiques agricoles; et maximiser les profits pour les agriculteurs et les autres acteurs des chaînes de valeur.

Au cours de la période 2022-2023, l'initiative a été déployée à titre expérimental dans cinq pays: le Bangladesh, l'Égypte, la Malawi, l'Ouzbékistan et la Trinité-et-Tobago, en vue de promouvoir, respectivement, les filières du jaquier, du palmier-dattier, de la banane, de la merise et du cacao. L'Organisation a appliqué la méthode de la chaîne de valeur alimentaire durable pour établir des rapports sur les différentes filières, et a amorcé un travail de renforcement des capacités nationales aux fins de la production durable, du stockage, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles spéciaux, en synergie avec d'autres programmes de la FAO, comme les initiatives Main dans la main, 1 000 villages numériques et SIPAM (Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial). L'actualisation des stratégies nationales de promotion des produits agricoles spéciaux est en cours.

Quatre groupes régionaux chargés de l'organisation des activités liées à l'initiative – dirigés conjointement par la FAO et les parties prenantes et partenaires clés, notamment des organisations de producteurs, des institutions financières internationales et des centres de recherche – et cinq groupes de travail nationaux ont organisé des manifestations de lancement et des ateliers régionaux pour faciliter la mise en œuvre des projets dans les pays.

À la fin de l'année 2023, la FAO avait investi 7,3 millions d'USD provenant du budget du Programme ordinaire et des fonds du Programme de coopération technique. Après avoir intensifié les efforts en matière de communication et de mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et mondial, elle est parvenue à mobiliser quelque 5 millions d'USD au total qui permettront de fournir un appui à plus de 50 pays, dont 5 millions d'USD dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Quatre-vingt-cinq pays de toutes les régions ont manifesté le désir de participer à l'initiative pour promouvoir 54 produits agricoles spéciaux. À l'avenir, la FAO sélectionnera d'autres pays pilotes qui serviront de modèles et permettront d'étendre les activités.

AP 2: Transformation bleue

Rendre les systèmes alimentaires aquatiques *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables* grâce à la science et à l'innovation

BLUEWaves: accélérer la transformation bleue

83. Les systèmes alimentaires aquatiques sont essentiels pour nourrir une population mondiale qui s'accroît. En plus de procurer des aliments très nutritifs, ils participent à la croissance économique et contribuent au développement de solutions durables susceptibles de réduire l'empreinte écologique. La Feuille de route sur la *transformation bleue* 2022-2030 présente l'appel à l'action et la stratégie de la FAO en vue de la mise en place de systèmes aquatiques durables. Elle s'articule autour de trois grandes composantes, à savoir l'aquaculture, la pêche et les chaînes de valeur, envisagées dans une optique de gestion durable.

84. En 2022-2023, la FAO a été le fer de lance de la *transformation bleue* grâce à son initiative BLUEWaves, dans le cadre de laquelle elle a accordé une attention particulière aux petits producteurs et à lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires dans le but d'accélérer la réalisation de plusieurs cibles des ODD, notamment la cible 14.4 relative à la pêche durable, la cible 14.7 concernant les avantages tirés de l'exploitation des ressources marines par les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA) et la cible 14.b portant sur l'accès des petits pêcheurs aux ressources et aux marchés, ainsi que la cible 12.3 relative aux pertes et gaspillages alimentaires.

85. La FAO et ses partenaires ont mis sur pied des plateformes mondiales d'échange de connaissances, ont fourni des services pour la validation et le développement de méthodes novatrices et inclusives de collecte et d'analyse de données, et ont soutenu les investissements directs en faveur de l'amélioration des chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques. Ces outils et mesures ont favorisé la création de solutions évolutives et l'obtention de résultats à l'appui de la *transformation bleue* en permettant de repérer les principales difficultés à résoudre et de stimuler les investissements financiers et la mobilisation de ressources humaines. La FAO s'est employée, dans plus de 20 pays, à appliquer des méthodes d'évaluation des chaînes de valeur tout en menant en parallèle des interventions pratiques et des activités de renforcement des capacités axées sur l'amélioration de la manutention, la traçabilité, la réduction des pertes et gaspillages alimentaires, l'ajout de valeur, le développement d'entreprises et l'inclusion, ce qui a conduit à l'émergence de chaînes de valeur des aliments aquatiques plus durables et plus efficaces. Par exemple, la Mauritanie a élaboré un plan d'action national en matière de traçabilité afin de vérifier l'intégrité des chaînes d'approvisionnement, de contrôler la qualité, la sécurité sanitaire et la légalité des produits et de s'assurer que ceux-ci sont issus de pêches gérées de manière durable. À la Barbade, les perspectives en matière de participation des femmes et les problèmes sur le marché mondial des produits d'alimentation animale et des engrais ont donné lieu à la création d'un partenariat public-privé multisectoriel qui permettra d'établir un centre de formation et un programme d'études nationaux dans le domaine de l'ensilage pour promouvoir une meilleure utilisation des déchets de poissons et de végétaux aux fins de la production d'aliments pour animaux.

86. La FAO a prêté son concours à la création du Partenariat mondial en faveur de l'aquaculture durable. Cette nouvelle plateforme mondiale, destinée à permettre la mise en commun de l'expérience acquise et à encourager la coopération Sud-Sud en vue du développement de l'aquaculture, met à profit le pouvoir de mobilisation de la FAO pour jeter un pont entre les experts en technologies aquacoles de grands établissements de recherche de 20 pays et des projets d'aquaculture durable. L'objectif est de répondre aux besoins technologiques des petits producteurs et à leurs exigences en matière d'efficacité dans des pays qui sont en train de développer leur secteur aquacole. Les premières interventions menées dans le cadre de ce partenariat, en coopération avec des parties prenantes nationales et régionales, ont permis de tester de nouvelles installations de production et de réaliser des essais pour la fabrication de nouveaux aliments destinés aux animaux aquatiques à partir de déchets agricoles disponibles localement. La FAO et ses partenaires continueront à renforcer et à étendre les réseaux d'échange mondiaux tels que le Partenariat mondial en faveur de l'aquaculture durable afin de dégager de nouveaux domaines de collaboration et de promouvoir la coopération Sud-Sud.

87. La FAO a profité de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022) pour concevoir une approche de collecte et d'analyse des données sur la pêche artisanale qui permette d'éclairer et de faire évoluer les processus de gestion et l'élaboration des politiques. Elle a appuyé la réalisation d'essais de validation pour l'initiative mondiale «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles» dans le but de produire et de diffuser de nouveaux

éléments d'information sur la pêche artisanale afin d'éclairer la prise de décision en matière de politiques et de pratiques. Dans les pays pilotes, les organismes gouvernementaux et d'autres organisations intéressées ont adopté l'approche mise au point dans le cadre de l'initiative et sont convenus d'assurer un suivi concernant certaines pêches en particulier et de procéder à la réévaluation des contributions des petits pêcheurs au produit intérieur brut national. La réussite des projets pilotes a suscité l'intérêt d'administrations nationales et d'organisations régionales, qui ont sollicité un appui pour l'application de l'approche.



Gestion des ressources en eau: comptabilisation et gouvernance

Aujourd'hui, plus de 733 millions de personnes sont soumises à un stress hydrique élevé, et la demande mondiale en eau devrait augmenter de 30 pour cent d'ici à 2050. Il est essentiel d'accorder une plus grande attention à la comptabilisation et à la gouvernance des ressources en eau afin de lutter contre la pénurie d'eau, de renforcer la sécurité alimentaire et de garantir un accès universel à l'eau dans le contexte du changement climatique.

La FAO mène des activités dans le domaine de la comptabilisation des ressources en eau au niveau des régions, des pays et des bassins hydrographiques. Grâce à AQUASTAT, son système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture, elle assure la diffusion de données sur les indicateurs 6.4.1 et 6.4.2 des ODD; et grâce au Portail de données en libre accès sur la productivité de l'eau (WaPOR), elle communique des données obtenues par télédétection qui permettent aux décideurs d'être au fait de l'état des ressources en eau dans le bassin du Nil, du Jourdain ou de l'Awash. Enfin, l'Organisation s'appuie sur des données de terrain existantes pour effectuer une comptabilisation rapide des ressources en eau qui permet d'éclairer les processus de gouvernance locaux, comme c'est le cas en Palestine.

La FAO a amélioré les mécanismes nationaux de gouvernance de l'eau en renforçant les capacités de comptabilisation des ressources en eau et en appliquant à titre expérimental une méthode d'évaluation des régimes fonciers de l'eau, et a ainsi contribué à la réalisation des cibles 2.3 et 6.4 des ODD. Par exemple, au Rwanda, elle a renforcé les compétences en matière de gestion de l'eau, amélioré l'accès à l'eau en fournissant des pompes solaires et diversifié les revenus grâce à l'aquaculture. Au Sénégal, la FAO a fait progresser l'utilisation des technologies de télédétection et a mis en évidence les arrangements coutumiers et sociaux qui régissent les régimes fonciers de l'eau. À Sri Lanka, les informations tirées de l'évaluation des régimes fonciers applicables à l'eau ont servi à préparer les acteurs à la mise en œuvre de la loi sur l'irrigation.

Une gouvernance responsable des régimes fonciers de l'eau est essentielle pour aider tous les pays aux prises avec l'augmentation de la demande en eau et la fluctuation de la disponibilité des ressources en eau, et le secteur agricole joue un rôle déterminant dans la résolution de ces problèmes. À sa 28^e session, le Comité de l'agriculture, prenant acte des travaux menés par la FAO sur les régimes fonciers applicables à l'eau, lui a demandé d'engager un dialogue mondial sur les régimes fonciers de l'eau en vue de définir des principes directeurs de gouvernance responsable dans le domaine.

AP 3: Approche «Une seule santé»

Renforcer les systèmes sanitaires intégrés «Une seule santé» nationaux et internationaux au service de la santé des êtres humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement

Assurer une production durable dans le cadre de l'approche «Une seule santé», notamment en luttant contre la résistance aux antimicrobiens

88. La FAO favorise l'adoption d'une approche «Une seule santé» afin de prévenir, d'endiguer et d'éliminer les pertes en matière de production et les effets préjudiciables sur la santé imputables à la propagation de risques biologiques pesant sur les secteurs de l'élevage, de l'agriculture et de l'aquaculture, notamment les infections zoonotiques et la résistance aux antimicrobiens. L'objectif est d'améliorer la productivité et de réduire les risques posés par les facteurs de menace biologique dans la chaîne alimentaire.

89. Au cours de la période 2022-2023, l'Organisation a aidé 55 pays à lutter contre les organismes nuisibles et les maladies affectant les animaux et les plantes par l'application d'une approche globale. L'Organisation a renforcé les capacités afin d'améliorer les pratiques agricoles, de sorte à réduire les pertes autant que possible, à accroître la productivité agricole et à limiter au minimum l'utilisation de pesticides et d'antimicrobiens, ce qui a permis de circonscrire les pertes de production et les effets préjudiciables sur la santé humaine. Afin d'anticiper, de prévenir et de détecter les épidémies liées aux maladies végétales, animales et zoonotiques, ainsi que les problèmes de résistance aux antimicrobiens, et d'intervenir dans ces domaines, la FAO a aussi encouragé la collecte, le traitement et le partage des données épidémiologiques et des informations des laboratoires entre tous les secteurs et au-delà des frontières, car cela peut favoriser l'efficacité de l'alerte rapide et des efforts coordonnés de planification et d'intervention.

90. Au titre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025, l'Organisation joue un rôle de premier plan dans l'atténuation et la gestion des incidences de la résistance aux antimicrobiens sur les systèmes agroalimentaires. Au cours de l'exercice 2022-2023, par l'intermédiaire des écoles pratiques d'agriculture, la FAO a facilité la mise en œuvre d'interventions novatrices intégrant les connaissances comportementales dans quatre pays africains. La FAO a élargi l'appui apporté en vue de renforcer la surveillance et la recherche, de sorte à donner aux pays des mécanismes leur permettant de contribuer à la formation de réseaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, et de rendre compte et de faire usage de leurs données dans ce domaine en conformité avec les normes internationales. L'Organisation a également élaboré et mis à l'essai un système international sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens (InFARM) et a mis en place son outil d'évaluation de la surveillance nationale de l'antibiorésistance et des compétences des laboratoires (FAO-ATLASS) dans plus de 55 pays. En outre, la FAO a apporté son concours à la campagne annuelle de la Semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens en facilitant l'organisation de manifestations destinées à souligner l'importance de la lutte contre ce phénomène dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

91. L'initiative RENOFARM a été mise au point au cours de l'exercice biennal 2022-2023, à la suite de trois projets pilotes menés en Indonésie, au Nigéria et en Ouganda, afin de réduire les besoins en antimicrobiens dans les exploitations au service de la transformation durable des systèmes agroalimentaires, l'objectif étant d'obtenir la participation de 100 pays dans les 10 prochaines années. En renforçant les capacités des exploitants agricoles, la FAO donne aux parties prenantes les moyens d'adopter des pratiques de production plus durables.

92. La FAO a été à l'origine de plusieurs initiatives visant à renforcer la gouvernance et à affecter les ressources de manière durable, notamment la création du corpus AMR-Lex, et a œuvré à la mise en service de l'outil de l'Alliance quadripartite pour «Une seule santé» destiné à évaluer la législation en rapport avec la résistance aux antimicrobiens, conçu pour aider les pays à déterminer les aspects juridiques du phénomène. En outre, l'outil de la FAO en faveur d'une approche de gestion progressive de la résistance aux antimicrobiens a aidé 40 pays à intégrer des éléments relatifs à l'alimentation et à l'agriculture dans leurs plans d'action nationaux en la matière. L'approche de gestion progressive a aussi été appliquée à la biosécurité animale (PMP-TAB). L'Organisation a mis au point une panoplie d'instruments dans le domaine de la biosécurité et mené des projets pilotes dans trois pays, fournissant un cadre pour l'application d'une approche par étapes visant à adapter le contexte politique, juridique et institutionnel, conformément aux priorités nationales.

93. La collaboration de la FAO avec le secrétariat conjoint de l'Alliance quadripartite⁴ a largement contribué à favoriser une coordination et une coopération internationales solides visant à répondre aux enjeux complexes de ce domaine. En 2023, la FAO a joué un rôle déterminant dans la création de la Plateforme de partenariat multipartite sur la résistance aux antimicrobiens, qui encourage l'intensification de la mobilisation et de la coordination des parties prenantes dans la lutte contre ce phénomène. En outre, le fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens a financé 16 programmes de pays et a contribué à quatre domaines techniques à l'échelle mondiale: résistance aux antimicrobiens dans l'environnement, suivi et évaluation du Plan d'action mondial de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, législation relative à la résistance aux antimicrobiens, et surveillance intégrée.

⁴ Initiative conjointe de la FAO, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).



Atténuer les effets des pesticides chimiques pour améliorer la production

Cela fait plus d'un siècle que l'on utilise les pesticides pour protéger les cultures et lutter contre les organismes nuisibles et les maladies. Cependant, l'emploi inconsidéré de ces produits présente des risques pour la santé humaine et l'environnement et peut notamment entraîner un appauvrissement de la biodiversité et, partant, une dégradation des sols. En dépit de ces risques, l'utilisation des pesticides a connu une augmentation rapide dans le monde au cours des dernières décennies, passant de 1,79 million de tonnes de principes actifs en 1990 à 2,7 millions de tonnes en 2020. Le recours à des pesticides très dangereux est une source de préoccupation dans le monde entier, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. En 2022-2023, la FAO a pris une série de mesures pour lutter contre les effets de ces pesticides, contribuant ainsi à la réalisation des cibles 2.4 et 12.4 des ODD portant respectivement sur la viabilité de la production alimentaire et la résilience des pratiques agricoles et sur la gestion responsable des produits chimiques et des déchets.

L'Organisation a élaboré un plan d'action sur les pesticides très dangereux et a mis au point des stratégies sous-régionales et des plans d'atténuation dans plusieurs pays d'Afrique dans le cadre du programme relatif aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle a également organisé huit ateliers régionaux et nationaux de formation sur la gestion des pesticides et a prêté un appui à 10 pays des Caraïbes et 3 pays d'Afrique dans les domaines de la réduction des risques liés aux pesticides très dangereux et de l'utilisation de produits de remplacement non chimiques. La FAO intervient par ailleurs dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie centrale pour faciliter la sécurisation et l'élimination des stocks périmés et la gestion des conteneurs vides selon une démarche respectueuse de l'environnement.

L'Organisation promeut activement l'utilisation des pesticides biologiques pour remplacer les pesticides chimiques. S'agissant de la lutte contre les criquets, le pesticide microbien à base de *Metarhizium acridum* a été homologué en raison de son efficacité et de son absence d'effets négatifs sur la santé ou l'environnement dans le cadre de programmes de lutte à grande échelle. Ce pesticide biologique a été utilisé pour faire face à de petites résurgences de criquets pèlerins en 2022-2023 dans des pays d'Afrique de l'Ouest, et testé en Asie centrale et dans le Caucase, où il a donné des résultats satisfaisants. La FAO a également facilité l'homologation, la production et l'utilisation d'agents de lutte biologique contre la chenille légionnaire d'automne en Afrique.

La FAO encourage la gestion intégrée et écosystémique des organismes nuisibles pour réduire la dépendance aux pesticides chimiques dans le cadre de la lutte contre les ravageurs. Elle a organisé trois ateliers régionaux et un séminaire mondial sur le renforcement des réglementations et élaboré un document d'orientation sur la protection des pollinisateurs contre les pesticides afin de mettre en avant l'importance de l'adoption de pratiques de gestion intégrée des ravageurs qui soient respectueuses des pollinisateurs dans l'optique d'une lutte durable contre les organismes nuisibles et d'une réduction des risques liés aux pesticides. Le secrétariat de la Convention de Rotterdam assuré par la FAO a organisé des webinaires, des manifestations parallèles et 25 ateliers sur les solutions de substitution aux pesticides très dangereux, dans le cadre desquels il a facilité les échanges d'informations et le renforcement des capacités concernant les produits plus sûrs permettant de remplacer les pesticides chimiques et a encouragé le recours aux méthodes de lutte intégrée contre les nuisibles.

La collaboration de la FAO avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre de leur réunions conjointes sur les résidus de pesticides en 2022-2023 a débouché sur la définition de plus de 600 limites maximales de résidus pour les pesticides, qui permettent d'encadrer l'agriculture durable, la sécurité sanitaire des aliments et le commerce.

AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs

Donner aux petits producteurs les moyens d'accéder aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies

Autonomiser les petits éleveurs et les agriculteurs familiaux

94. Les agriculteurs familiaux, les peuples autochtones, les pasteurs, les forestiers et les pêcheurs, qui représentent plus de 2 milliards de petits producteurs dans le monde, produisent une large part des aliments et sont responsables de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité. Cependant, ils restent marginalisés alors que les lacunes en matière d'adaptation et les inégalités sociales augmentent. Contribuant à la réalisation de la cible 3 de l'ODD 2 (doubler la productivité et les revenus des petits producteurs alimentaires), de la cible 3 de l'ODD 9 (accroître l'accès aux services financiers et aux marchés) et de la cible b de l'ODD 14 (appui aux petits pêcheurs), la FAO s'attache à garantir à tous les petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes, des possibilités, y compris en matière d'accès et de propriété, inclusives et équitables concernant les ressources naturelles et productives, les marchés, les services, l'information, l'éducation et les technologies.

95. Donnant suite de la première session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture, la FAO a organisé des consultations multipartites sur le développement d'un outil d'orientation volontaire aux fins de l'amélioration durable de la productivité de l'élevage à petite échelle, développement qui a bénéficié d'un large soutien.

96. Le pastoralisme est une forme de production animale extensive qui prévaut dans le monde, mais les pasteurs sont souvent exclus des instances de décision. Par l'intermédiaire de la Plateforme des connaissances pastorales, la FAO associe les pasteurs au dialogue mondial et, au niveau national, appuie la mise en œuvre par les pays des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ainsi que du guide connexe sur les terres pastorales. En 2022 et 2023, la FAO a soutenu la mise en service de neuf plateformes multipartites à différents niveaux, lesquelles ont donné lieu à deux accords transfrontières entre le Niger et le Nigéria et à un accord-cadre entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Ces plateformes ont également favorisé l'autonomisation des femmes dans la filière de l'élevage et la prise de décision.

97. Pour combler le manque de données sur le pastoralisme et la contribution de ce dernier à la réalisation des ODD, la FAO a mené une importante collecte participative de données sur l'économie des ménages pastoraux et les principales stratégies d'adaptation en Mauritanie et au Niger, notamment l'autodéclaration innovante en matière de subsistance. Les résultats montrent que le pastoralisme contribue dans une large mesure au produit intérieur brut national et à celui du secteur primaire (jusqu'à 9,4 et 50,5 pour cent respectivement en Mauritanie, et jusqu'à 13,6 et 37,5 pour cent au Niger), malgré un investissement public limité. La FAO a également publié des directives sur la sécurisation de la mobilité pastorale, qui est essentielle à l'amélioration de la résilience.

98. La FAO a fourni un appui aux membres et aux acteurs non étatiques concernant un large éventail de services de conseil rural, permettant aux petits producteurs d'accroître la productivité et le lien avec les marchés et d'agir collectivement pour améliorer les moyens de subsistance. Par exemple, en Europe et en Asie centrale, les petits agriculteurs et les petites exploitations familiales bénéficient d'un appui sous forme de services de vulgarisation et de conseil agricole accessibles, d'activités visant à réduire la parcellisation des terres et de développement du marché foncier. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la Plateforme technique régionale pour l'agriculture familiale est axée sur la modernisation des systèmes d'administration des terres, et met l'accent sur les droits fonciers des groupes vulnérables tels que les femmes, les peuples autochtones et les jeunes. De nouvelles initiatives, comme les Registres de l'agriculture familiale, visent à améliorer la visibilité du secteur et à encourager un investissement continu. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, la FAO a mené une étude régionale consacrée au développement des services de conseil rural aux fins de la transformation rurale inclusive et a organisé, en collaboration avec le FIDA, des consultations régionales des parties prenantes sur ce sujet, lesquelles ont débouché sur le lancement du Forum arabe pour les services de conseil rural.



Tirer parti des connaissances locales des agriculteurs pour surmonter les difficultés rencontrées par les systèmes agroalimentaires mondiaux

Grâce aux écoles pratiques d'agriculture renommées de la FAO et aux initiatives du Programme mondial des docteurs des sols, des millions de petits agriculteurs dans le monde disposent désormais des connaissances nécessaires pour transformer les systèmes agroalimentaires et les rendre plus durables.

Les écoles pratiques d'agriculture rassemblent des groupes d'agriculteurs et leur permettent d'expérimenter des pratiques de production et de commercialisation durables, d'acquérir des connaissances concrètes dans le domaine et d'adapter ces pratiques à leur situation locale. Les pouvoirs publics, les institutions de recherche et les organisations non gouvernementales y ont recours pour donner les moyens aux petits agriculteurs de transformer les systèmes agroalimentaires. Rien qu'entre 2022 et 2023, la FAO a mis en œuvre des projets d'écoles pratiques d'agriculture dans 76 pays.

Au Malawi, en 2023, on dénombrait 13 500 écoles pratiques d'agriculture mises en place par la FAO en collaboration avec le gouvernement, celles-ci ayant permis de former 325 000 agriculteurs. Ces écoles mettent l'accent sur l'utilisation de pratiques et techniques novatrices, comme des services climatiques numériques, des modèles de ruches locales et des pépinières communautaires pour la culture de bananiers sur couche chaude. Les agriculteurs ont accru leurs rendements de 25 pour cent, et le nombre de ménages en situation de sécurité alimentaire a progressé de 42 pour cent. Les écoles pratiques obtiennent des résultats comparables dans le monde entier dans différents domaines: renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, autonomisation des agriculteurs et agricultrices, amélioration de la santé des sols, développement de la résilience climatique et promotion de l'égalité des genres. Pour les agricultrices, en particulier, ces écoles représentent un lieu sûr où elles peuvent acquérir les compétences dont elles ont besoin pour s'affirmer comme décideuses au sein de leurs foyers, de leurs exploitations et de leurs communautés.

Dans le cadre du Programme mondial des docteurs des sols, les agriculteurs luttent contre la dégradation des sols et forment leurs homologues à l'agriculture durable. Ensemble, ils contribuent au développement de réseaux nationaux et aident les docteurs des sols, des chefs de file formés par l'intermédiaire du programme, à généraliser l'adoption de pratiques de gestion adaptées aux conditions locales. Plus de 11 000 agriculteurs de 21 pays ont participé au programme depuis son lancement en 2021. Au Mexique, des agriculteurs cultivant de petites parcelles urbaines près de Mexico ont rejoint le programme afin de lutter contre la salinisation des sols. En collaboration avec les pouvoirs publics et l'Université nationale

du Mexique, ils ont recensé les meilleurs engrais organiques et minéraux à utiliser et les meilleures espèces à cultiver, ce qui leur a permis d'augmenter considérablement la productivité de leurs sols et de commencer à produire des légumes pour leur propre consommation et les marchés locaux. En transmettant leurs connaissances à d'autres agriculteurs, les docteurs des sols ont contribué à restaurer les terres dégradées et à améliorer les moyens de subsistance de leurs communautés.

La FAO se porte également à la défense des systèmes agricoles traditionnels du monde entier par l'intermédiaire du programme des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), une initiative centrée sur la gestion humaine et les systèmes de connaissances qu'elle a mise sur pied il y a 20 ans. De 2022 à 2023, 24 nouveaux sites dans 10 pays – une première pour quatre d'entre eux – ont été inscrits sur la liste des SIPAM, ce qui représente une augmentation de 38 pour cent par rapport à la période 2005-2021. Grâce aux SIPAM, la FAO favorise le renforcement des capacités et encourage la mise en place de cadres réglementaires et de mesures incitatives pour aider les communautés agricoles à préserver des pratiques agricoles uniques en leur genre, qui non seulement contribuent à la biodiversité et à la gestion durable des terres, mais sous-tendent également les moyens de subsistance et les cultures, aidant ainsi à maintenir la diversité génétique, à assurer la sécurité alimentaire et à protéger le patrimoine culturel.

AP 5: Agriculture numérique

Garantir l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales aux technologies numériques de l'information et de la communication

Promotion de la transformation numérique

99. Dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, l'Organisation est invitée à aider les membres à intégrer les technologies numériques de l'information et de la communication dans les politiques et programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, de façon à autonomiser les communautés rurales et à tirer tous les bénéfices de l'économie numérique. En améliorant l'accès à ces technologies, la FAO permet aux agriculteurs, aux producteurs, aux pouvoirs publics et aux entrepreneurs de tirer parti de l'innovation dans les systèmes agroalimentaires, contribuant ainsi à la réalisation des cibles 1.4, 5.b et 9.c des ODD visant respectivement à garantir l'égalité des droits à la propriété, aux services de base, à la technologie et aux ressources économiques, à promouvoir l'autonomisation des femmes au moyen de la technologie et à favoriser l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication.



100. À cet égard, l'Organisation favorise l'adoption d'une approche par portefeuille qui permet de déterminer clairement les principales voies qu'elle pourrait emprunter pour soutenir le développement de l'écosystème numérique au sein des systèmes agroalimentaires. La FAO a rejoint la Digital Public Goods Alliance (Alliance pour les biens publics numériques) en 2022 et s'est attachée, tout au long de l'exercice biennal, à promouvoir des infrastructures et biens publics numériques certifiés. Elle est devenue un chef de file dans l'élaboration et l'utilisation des biens publics numériques comme outils et produits du savoir, en les rendant plus accessibles et en transformant les pratiques agricoles pour autonomiser les ménages ruraux. Avec cinq biens publics numériques certifiés à son actif et un nombre croissant de ressources proposées à la certification, la FAO est de tous les organismes du système des Nations Unies celui qui contribue le plus à cette initiative, apportant ainsi un soutien concret au Plan d'action de coopération numérique et au principe consistant à ne laisser personne de côté.

101. La stratégie de l'Organisation consiste dans un premier temps à aider les membres de l'Alliance en fournissant des ressources numériques essentielles, dont des composantes fondamentales, des exemples concrets et des produits destinés à être accessibles et utilisables par tout le monde. Par ailleurs, tirant parti de son rôle d'agent de transmission du savoir, la FAO met à disposition des ressources d'appui, comme des logiciels gratuits, des données et collections librement accessibles, des systèmes d'intelligence artificielle ouverts à tous et des normes universelles, ainsi que des méthodes et manuels qui facilitent la transformation numérique.

102. La FAO a continué de promouvoir la transformation numérique du monde rural, en permettant aux petits agriculteurs d'appliquer, de déployer ou d'exploiter des innovations, des technologies, des services et des solutions numériques afin d'améliorer leurs moyens de subsistance et leur bien-être individuel et de favoriser la cohésion sociale grâce à une meilleure connectivité. Dans le cadre de l'initiative sur les villages numériques, elle facilite la mise au point, l'accélération et le déploiement des technologies numériques dans les communautés et les villages ruraux. En 2022-2023, de nouveaux projets pilotes de village numérique ont été lancés dans six pays du Proche-Orient, dans le cadre desquels la FAO a renforcé les capacités d'adoption des technologies numériques relatives au commerce et aux marchés. L'Organisation a noué des partenariats stratégiques avec les membres de la Digital Public Goods Alliance, dont la Digital Impact Alliance (Alliance pour l'impact numérique), et, grâce aux effets de synergie avec l'initiative sur les villages numériques, a pu se doter d'une bonne vue d'ensemble de l'écosystème numérique des systèmes agroalimentaires.

Amélioration de la nutrition

103. Le volet *Amélioration de la nutrition* a pour objectifs d'éliminer la faim, de concrétiser la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition sous toutes ses formes (notamment en promouvant des aliments nutritifs et en facilitant l'accès à une alimentation saine). L'*amélioration de la nutrition* ne peut être réalisée qu'en tirant parti des gains de productivité durables liés à l'*amélioration de la production* et en prenant appui sur des environnements terrestres et marins sains et viables (*amélioration de l'environnement*). De même, l'*amélioration des conditions de vie* ne peut être envisagée sans une *amélioration de la nutrition*. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a misé sur l'*amélioration de la nutrition*, ainsi que sur ses liens avec les autres *améliorations*, pour jeter les bases de systèmes agroalimentaires plus robustes et plus résilients en vue d'atteindre l'ODD 2 (Élimination de la faim), l'ODD 3 (Santé et bien-être) et l'ODD 12 (Consommation et production responsables), et cela, malgré la convergence de puissants facteurs macroéconomiques, environnementaux et géopolitiques qui ont favorisé une hausse constante et plus forte du nombre de personnes touchées par la faim et la sous-alimentation depuis les années précédant la pandémie de covid-19.

104. Dans ces circonstances difficiles, la FAO s'est associée aux autres organismes ayant leur siège à Rome et à d'autres partenaires mondiaux et locaux afin d'aider les pays à instaurer le droit à une alimentation sûre et adéquate, de lutter plus efficacement contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, d'opérer la transition vers une alimentation saine et de contribuer à réduire l'incidence des maladies non transmissibles liées à de mauvaises pratiques alimentaires au sein des populations nationales. La FAO s'est aussi employée à aider les pays à améliorer les disponibilités alimentaires, par la réduction des pertes et du gaspillage, à garantir l'ouverture et la transparence des marchés et à réduire le plus possible les distorsions commerciales. Forte de ses connaissances spécialisées et de sa base d'éléments factuels, notamment de ses données en temps réel sur les marchés, l'Organisation a éclairé les politiques et les processus de gouvernance aux niveaux mondial et national afin de favoriser la disponibilité constante de denrées alimentaires accessibles et abordables pour les populations nationales, notamment celles en situation de très grande vulnérabilité. L'Organisation a aussi mis à profit les synergies, dans le cadre du travail effectué au titre des autres *améliorations* pour faire en sorte qu'il soit possible de produire davantage avec moins de ressources grâce à des approches novatrices et fondées sur la science, notamment grâce aux technologies numériques, tout en protégeant l'environnement naturel et en renforçant la résilience des acteurs qui tirent la totalité ou une partie de leurs moyens de subsistance des systèmes agroalimentaires et de leurs chaînes de valeur.



105. Comme on peut le voir plus en détail à l'*annexe 1*, la FAO a aidé 73 pays à instaurer le droit à une alimentation adéquate et à opérer la transition vers une alimentation saine par l'amélioration des environnements stratégiques et juridiques et la mobilisation des consommateurs et du secteur privé. L'Organisation a également prêté appui à 65 pays pour qu'ils puissent se doter des capacités nécessaires pour détecter et combattre la faim et l'insécurité alimentaire au sein de leurs populations les plus vulnérables. Elle a en outre aidé 45 pays à mettre en place des politiques et des législations intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments, tout en renforçant les capacités et les connaissances des opérateurs des chaînes de valeur et des consommateurs. L'Organisation a par ailleurs accompagné 29 pays dans l'élaboration de politiques et de programmes qui incitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et leur donnent les moyens d'y parvenir; elle a aussi aidé 29 pays à promouvoir une transparence accrue des marchés et une participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international, ce qui est particulièrement crucial dans le climat actuel d'incertitude des marchés et de volatilité des prix.

106. Comme dans le cas du volet *Amélioration de la production*, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur la portée globale de ces activités, et en particulier pour déterminer si la tendance actuelle à l'aggravation de la faim et de l'insécurité alimentaire va se poursuivre ou non. Cela dit, les données recueillies par l'intermédiaire du cadre de suivi des résultats de la FAO révèlent dans quelle mesure le travail de l'Organisation a servi comme souhaité à exercer une influence positive sur les environnements favorables des pays.

107. Comme indiqué à l'*annexe 7*, les personnes ayant répondu à l'enquête menée auprès des parties prenantes des pays ont exprimé à 86 pour cent un avis positif sur le rôle de la FAO dans l'amélioration des politiques nationales visant à garantir le droit à une alimentation adéquate et la transition vers une alimentation saine; 85 pour cent des personnes interrogées ont aussi jugé favorablement l'action menée par la FAO pour aider les pays à mieux détecter, cibler et prendre en charge les populations en situation d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition. Une proportion tout aussi élevée de parties prenantes (87 pour cent) s'est dite satisfaite des efforts que la FAO déploie en vue d'aider les pays à améliorer la sécurité sanitaire des aliments, et 85 pour cent saluent aussi les efforts de l'Organisation visant à établir des stratégies claires de réduction des pertes et gaspillages alimentaires. Enfin, les parties prenantes approuvent à 76 pour cent le travail de la FAO en faveur d'une plus grande transparence et d'une participation plus équitable aux chaînes de valeur nationales et mondiales, ainsi qu'au commerce international.

108. Comme on l'a noté, les statistiques relatives aux cibles 2.1 et 2.2 des O DD sur l'incidence de la faim et de la malnutrition sont éloquentes: elles démontrent combien il est nécessaire pour les gouvernements nationaux et la communauté internationale dans son ensemble, notamment les agences de coopération pour le développement, les institutions financières internationales et le secteur privé, d'accentuer très fortement et durablement leurs efforts s'agissant de donner la priorité aux financements et aux investissements destinés à éradiquer la faim et la malnutrition et à promouvoir une alimentation saine et sans danger. Ce constat est également corroboré par l'absence de progrès dans la réduction des taux de mortalité maternelle (indicateur 3.1.1 des ODD) et par le fait que, même si les chiffres relatifs aux taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et aux taux de mortalité néonatale (3.2.1 et 3.2.2) sont plus encourageants, de graves problèmes subsistent dans ces deux domaines, en particulier en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les taux de mortalité attribuables aux maladies non transmissibles (3.4.1) n'ont connu que des progrès marginaux.

109. En ce qui concerne les pertes et le gaspillage alimentaires, l'indice des pertes alimentaires révèle que les progrès sont au point mort. On ne dispose pas de données sur le gaspillage alimentaire qui permettraient d'en suivre l'évolution dans le temps, mais, en valeur absolue, les quantités de déchets alimentaires sont considérables. Il est donc impératif d'intensifier nettement les efforts qui sont faits pour atténuer ce problème, notamment en adoptant le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de promouvoir une production et un environnement plus durables. Par ailleurs, malgré une baisse en 2021, les prix élevés des denrées alimentaires (indicateur 2.c.1) continuent de peser lourdement sur de nombreux pays, ce phénomène étant encore aggravé par le contexte économique et géopolitique actuel. Selon les données les plus récentes, la participation des pays en développement et des pays les moins avancés aux exportations mondiales (indicateur 17.11.1) n'a que peu augmenté, ce qui souligne la nécessité d'intensifier les engagements dans ce domaine.

110. Toutefois, les observations reçues de la part du large éventail de parties prenantes de la FAO au niveau national sont corroborées par certains signes qui pourraient s'avérer positifs pour plusieurs indicateurs pertinents des ODD, notamment ceux qui mesurent les changements dans le domaine des politiques, là où la FAO est en mesure d'exercer une influence. Par exemple, la proportion de la population couverte par des systèmes de protection sociale, mesurée au moyen de l'indicateur 1.3.1, a légèrement augmenté, même si ces progrès restent insuffisants pour garantir que les personnes en situation de vulnérabilité puissent bénéficier de filets de sécurité élémentaires.

111. Il convient de saluer les mesures de renforcement de la protection sociale qui ont été prises récemment pour répondre à la crise du coût de la vie, mais la majorité d'entre elles ne sont que de courte durée et devraient être établies plus durablement. En outre, les rapports nationaux sur l'indicateur 12.8.1 des ODD laissent entrevoir un bilan positif concernant l'intégration de l'éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable; cependant, d'autres analyses présentent un tableau mitigé, en particulier au sujet de l'éducation au changement climatique. Dans ce domaine, on peut s'attendre à ce que les avancées positives aient une influence sur le comportement de la prochaine génération de dirigeants. D'après les informations tirées de l'enquête 2022 du Codex Alimentarius, une majorité de pays utilisent ou ont utilisé les textes du Codex comme référence pour étayer leurs législations, leurs politiques, leurs réglementations, leurs programmes et leurs pratiques dans le domaine de l'alimentation. Bien que l'on observe une stagnation des progrès au regard de l'indicateur 12.3.1 des ODD sur les pertes et le gaspillage alimentaires, la situation devrait s'améliorer à moyen terme, car un nombre croissant de pays prennent conscience de l'importance de cet enjeu et s'efforcent d'instaurer des environnements politiques plus favorables, notamment dans le cadre des feuilles de route nationales issues du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Les subventions aux exportations agricoles (indicateur 2.b.1), qui faussent les marchés, ont continuellement diminué au cours des deux dernières décennies, jusqu'à atteindre des niveaux négligeables en 2021.

112. La section qui suit décrit, pour chaque domaine prioritaire du Programme contribuant à l'*amélioration de la nutrition*, quelques faits marquants qui illustrent les résultats obtenus à l'appui du Programme 2030. On y trouve également des encadrés qui mettent en avant certaines réalisations concrètes dans des domaines précis. Un compte rendu complet des résultats au regard du cadre de résultats figure à l'*annexe 1*.

AN 1: Une alimentation saine pour tous

Instaurer le droit à une alimentation adéquate et promouvoir la transition vers une alimentation saine

Des données et des éléments factuels à l'appui de l'action menée en faveur d'une alimentation saine pour tous

113. La mauvaise alimentation est une cause fréquente des différentes formes de malnutrition et nuit à la santé et au développement dans toutes les régions de la planète. L'ODD 2 et plusieurs cibles de l'Assemblée mondiale de la Santé ne pourront être atteints sans une accélération des progrès visant à assurer l'accès à une alimentation saine partout et pour tous. La FAO joue un rôle central à cet égard, car elle s'emploie à produire et compiler davantage de données et d'éléments factuels de grande qualité, qui puissent servir de base à une transformation des systèmes agroalimentaires axée sur la consommation d'aliments sains permettant une *amélioration de la nutrition*. Dans le cadre de plusieurs initiatives, l'Organisation s'est attachée en priorité à améliorer le partage et l'utilisation des données, la production d'éléments factuels et le renforcement des capacités afin de faciliter le déploiement dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires de politiques et mesures efficaces qui favorisent la généralisation d'une alimentation saine pour tous.

114. Les données relatives au coût et à l'accessibilité économique d'une alimentation saine montrent que des millions de personnes sur la planète n'ont actuellement pas les moyens de s'alimenter sainement. Si l'approche communément utilisée fournit des données permettant de suivre les progrès réalisés dans le temps et dans différents contextes, il faut des analyses plus détaillées tenant compte de la diversité des habitudes alimentaires et des conditions d'accès à la nourriture dans les pays afin d'éclairer les politiques et programmes visant à transformer les systèmes agroalimentaires pour améliorer l'accès à une alimentation saine. Passant d'une stratégie de suivi à une stratégie visant à éclairer l'action, la FAO élabore actuellement une approche destinée à guider la réorientation des politiques agroalimentaires afin d'améliorer l'accès à une alimentation saine parallèlement à d'autres paramètres agricoles (par exemple, le produit intérieur brut ou les moyens de subsistance en milieu rural). Cette approche repose sur les méthodes élaborées pour le calcul du coût et de l'accessibilité économique d'une alimentation saine, mais utilise les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments établies au niveau local pour définir en quoi consiste un mode d'alimentation sain dans le contexte des sous-régions d'un pays. Cette démarche est mise à l'essai en Éthiopie. En outre, la FAO travaille avec la Banque mondiale pour estimer le coût économique d'une mauvaise alimentation, ce qui apportera des éléments d'information précieux pour plaider en faveur d'une réorientation des politiques agricoles qui placera l'accès à une alimentation saine au cœur de la transformation des systèmes agroalimentaires.

115. La disponibilité de données sur la consommation alimentaire des différents sous-groupes de population est indispensable à la réussite de cette approche. L'outil de données FAO/OMS sur la consommation alimentaire individuelle mondiale permet d'accéder aux données disponibles sur ce sujet. Comme le montre la *Figure 1*, les données sont très lacunaires en ce qui concerne l'alimentation des populations selon les régions du monde. La FAO a créé, dans FAOSTAT, un domaine consacré à l'alimentation et aux régimes alimentaires, qui comble partiellement cet important déficit de données en rendant plus disponibles et plus accessibles différents types de données relatives à l'alimentation sous forme de statistiques et d'infographies. La FAO a également piloté les efforts destinés à aider les pays à élaborer ou à mettre en œuvre des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments qui prennent explicitement en compte la durabilité des systèmes alimentaires. À la fin de l'exercice biennal, 56 pays avaient reçu un appui en vue de mettre au point ou d'appliquer leurs recommandations nutritionnelles en veillant à y intégrer les enjeux liés aux systèmes alimentaires (dans la mesure du possible). En 2023, la FAO a aussi mis à profit son expertise en matière de composition des aliments pour s'assurer que les nouvelles initiatives visant à élargir l'accès aux aliments nutritifs s'appuient sur des données précises et actualisées, notamment l'Année internationale du mil (2023), la Vision pour des cultures et des sols adaptés ou encore les tables mondiales et nationales de composition des aliments.

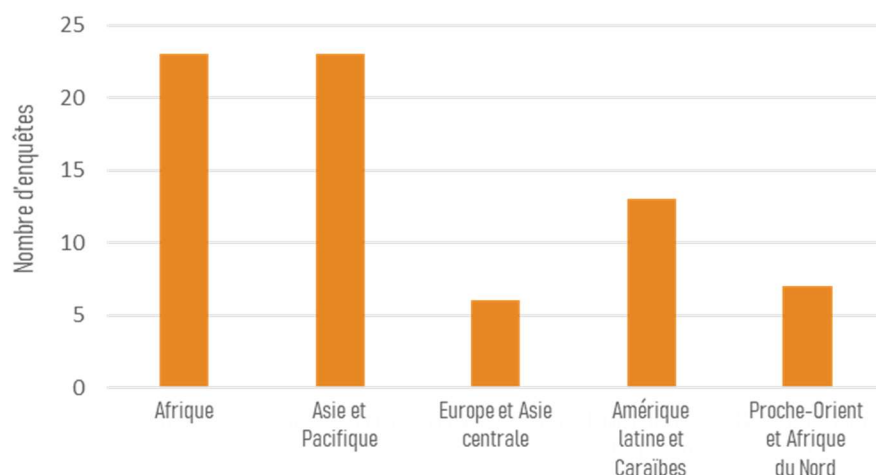


Figure 1. Nombre de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans lesquels des enquêtes sur l'alimentation ont été menées de 1980 à 2019, par région géographique, d'après l'inventaire des enquêtes fourni par l'outil de données FAO/DMS sur la consommation alimentaire individuelle mondiale. Les données indiquées correspondent à la situation en date du mois de mai 2022. Les régions géographiques sont définies selon le classement établi par la FAO. Pour toutes les régions, y compris l'Europe et l'Asie centrale, seuls les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont pris en compte (source: FAO et Intake. 2022. Global report on the state of dietary data. Rome).

116. Ces dernières années, la FAO et ses partenaires se sont inquiétés des messages contradictoires sur l'alimentation saine diffusés dans les médias populaires et du manque d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière d'alimentation saine dans les mécanismes mondiaux (tels que les ODD). Durant l'exercice biennal, la FAO a sensibilisé à cet enjeu⁵; elle a également publié une déclaration commune avec l'Organisation mondiale de la Santé sur ce qui constitue une alimentation saine et a mis sur pied l'initiative de suivi de l'alimentation saine avec d'autres organismes des Nations Unies et divers partenaires. Ces efforts visaient à mettre en avant l'importance de la validation et de l'utilisation d'indicateurs relatifs à l'alimentation saine, et à accélérer les progrès en la matière, afin d'orienter la transformation des systèmes alimentaires et de suivre les avancées vers une alimentation saine et une *meilleure nutrition* pour tous. Ces activités culmineront en 2024 avec la présentation d'une proposition visant à ajouter aux indicateurs des ODD, lors du prochain examen dont ils feront l'objet en 2025, un indicateur sur la consommation d'aliments sains (diversité alimentaire).



Domaine sur l'alimentation et les régimes alimentaires: faciliter l'accès aux données pour la prise de décision

Le manque de données rigoureuses sur la consommation alimentaire qui permettraient d'orienter l'élaboration de politiques et de programmes efficaces fondés sur des éléments factuels aux fins de la promotion d'une alimentation saine et de l'élimination de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition est l'un des principaux obstacles à une alimentation saine pour tous.

Soucieuse de combler les lacunes en matière de données et de mieux orienter les politiques en faveur de systèmes agroalimentaires tenant compte de la nutrition, la FAO a créé dans FAOSTAT un domaine sur l'alimentation et les régimes alimentaires: il s'agit de la première plateforme qui centralise les données sur ce sujet. Ce domaine fournit des statistiques simples d'utilisation sur quatre types de données relatives à l'alimentation, qui sont disponibles sur des supports visuels (cartes, graphiques et tableaux) et peuvent être téléchargées.

Les statistiques sur les disponibilités, qui sont établies à partir des comptes disponibilités et utilisation de la FAO, fournissent des informations collectées depuis 2010 sur les disponibilités en denrées alimentaires, en énergie et en nutriments dans 186 pays. Une avancée majeure réside dans le fait que des données sont désormais disponibles non seulement sur les calories, les protéines et les lipides, mais également sur les glucides, les fibres et un large éventail de nutriments importants, notamment ceux issus des produits alimentaires d'origine aquatique. La plateforme fournit aussi, pour certains pays, des statistiques sur les apports apparents, établies à partir d'enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages, des statistiques sur les apports en nutriments pour des sous-groupes de population, établies à partir d'enquêtes quantitatives sur la consommation alimentaire individuelle, ainsi que des statistiques établies à partir de l'indicateur relatif à la diversité alimentaire minimale chez les femmes.

⁵ FAO. 2023. *Suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture 2023*. Rome.

Le nouveau domaine est assorti d'un résumé analytique, d'un nouveau tableau mondial de conversion des nutriments pour les comptes disponibilités et utilisation de la FAO et d'autres produits axés sur les connaissances. Cette plateforme contribuera à éclairer les priorités relatives aux systèmes agroalimentaires et incitera les pays à investir dans la collecte et la mise à disposition plus rapide de données provenant de sources complémentaires, afin de renforcer les connaissances et de promouvoir la disponibilité, l'accessibilité et la consommation d'aliments nutritifs.

AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables

Donner la priorité à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des personnes les plus vulnérables

Les interventions dans le secteur agroalimentaire visant à prévenir la malnutrition infantile

117. La FAO joue un rôle moteur dans l'aide apportée aux pays afin d'accélérer les politiques et les actions en faveur d'une alimentation saine pour tous. L'Organisation occupe une position stratégique qui lui permet de favoriser l'intensification rapide de l'aide d'urgence et de l'aide au renforcement de la résilience afin de prêter une assistance immédiate aux plus vulnérables tout en les aidant à sortir durablement de l'insécurité alimentaire aiguë.

118. Dans ce contexte, la FAO, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), joue un rôle crucial dans les efforts mondiaux de prévention de la malnutrition infantile, notamment par sa participation au Plan d'action mondial des Nations Unies sur l'émaciation chez les enfants, qui a été lancé en 2021. Par cet engagement, elle entend lutter contre la malnutrition aiguë en suivant une approche multisystémique et contribuer ainsi à la réalisation des cibles 2.2 et 3.2 des ODD, qui visent respectivement l'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes et l'élimination de tous les décès évitables chez les enfants de moins de 5 ans. Le plan d'action de la FAO pour la prévention de l'émaciation chez les enfants (2023-2024), destiné à être rapidement accéléré dans 15 pays parmi les plus touchés, est la contribution de l'Organisation au Plan d'action mondial.



119. En 2022-2023, la FAO a efficacement intégré des stratégies de prévention, privilégiant des actions ciblées et l'allocation de ressources, dans les feuilles de route opérationnelles nationales existantes approuvées par les gouvernements dans le cadre du Plan d'action mondial. La FAO continuera de renforcer les partenariats multisectoriels, la production de preuves opérationnelles et l'évaluation rigoureuse des incidences afin d'orienter l'intensification des actions préventives dans tous les pays du Plan d'action mondial. Cela requiert de la FAO des efforts conjoints multidisciplinaires et à plusieurs niveaux, ainsi qu'une collaboration accrue avec les parties prenantes du secteur agroalimentaire.

120. La FAO a apporté aux ménages producteurs en situation de vulnérabilité des dispositifs personnalisés visant à renforcer leur résilience, qui se déclinent en un soutien à la petite agriculture, une assistance sous forme d'espèces et de bons, et une éducation alimentaire et nutritionnelle. En 2023, dans 55 pour cent des pays du Plan d'action mondial, ces dispositifs étaient intégrés aux interventions d'urgence et de renforcement de la résilience menées par la FAO dans les systèmes agroalimentaires. La FAO utilise une approche innovante qui fait appel au ciblage conjoint et à l'implantation commune des interventions avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires opérationnels. Elle veille à ce que les ménages de producteurs vulnérables, où des personnes sont très exposées à la malnutrition, bénéficient d'une alimentation saine, ainsi que de services de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de protection sociale. Les mécanismes d'autonomisation des femmes, tels que les clubs Dimitra, favorisent la prise de décision participative et le renforcement des capacités concernant les pratiques liées à l'alimentation, notamment le stockage, la transformation minimale, la préparation et la cuisson des aliments.

121. Au Nigéria, la FAO a aidé des coopératives de femmes à moderniser les centres locaux de transformation de produits agricoles et halieutiques afin de préparer une bouillie enrichie, composée de céréales et de poudre de poisson, spécialement formulée pour éviter toute rechute chez les enfants qui se sont remis d'une malnutrition aiguë. Cette initiative pilote a suscité beaucoup d'intérêt et pourrait être reproduite au Nigéria et dans l'ensemble de la région.

122. En axant ses efforts sur la prévention de la malnutrition, la FAO veille à ce que les interventions dans le secteur agroalimentaire s'attachent en priorité à fournir aux jeunes enfants un accès à une alimentation saine et adaptée à leurs besoins, ce qui est déterminant pour leur santé, leur croissance et leur développement. La prévention de la malnutrition infantile présente des avantages économiques et sociaux, notamment par la réduction de la mortalité infantile et des frais de santé, ainsi que des avantages à long terme, tels que l'amélioration de la productivité qui est liée au développement physique et cognitif, et la réduction des risques de surpoids, d'obésité et de maladies non transmissibles qui y sont associées. Les actions préventives contre la malnutrition aiguë chez les enfants qui sont adaptées au contexte nécessitent des équipes multidisciplinaires qui tirent efficacement profit de l'expertise diversifiée de la FAO. Les projets liés à l'élevage, par exemple, lorsqu'ils sont bien conçus, peuvent avoir de multiples effets bénéfiques sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier lorsqu'ils intègrent l'éducation des consommateurs, l'approche «Une seule santé» et l'adaptation au changement climatique.



Améliorer la nutrition infantile grâce à des solutions novatrices pour l'élevage

Il est primordial de prévenir la malnutrition aiguë afin d'éviter les répercussions à long terme sur la croissance des enfants, sur le développement et, *in fine*, sur les communautés. Dans les zones arides d'Afrique, la prévalence de la malnutrition aiguë globale est souvent de 15 pour cent supérieure au seuil d'urgence. La nourriture et les traitements médicaux pour la malnutrition sont vitaux, mais à défaut de mesures de prévention, les pays peineront à atteindre la cible 2.2 des ODD visant à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes. La FAO a mis au point une stratégie reproductible et offrant un bon rapport coût-efficacité afin de protéger les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes des pics saisonniers de malnutrition aiguë en période de sécheresse.

Les zones arides et semi-arides du Kenya, dans lesquelles l'élevage est la première source de revenus, subissent des chocs climatiques répétés, qui nuisent à la production animale et à l'offre d'aliments d'origine animale. Ce sont pourtant des éléments essentiels de l'alimentation des ménages pratiquant le pastoralisme, notamment pour répondre aux besoins en nutriments des jeunes enfants.

En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Washington State University, la FAO a élaboré une nouvelle méthode visant à prévenir la malnutrition aiguë chez les enfants à l'aide de programmes portant sur les moyens de subsistance agricoles, qui sont adaptés et reproduits dans différents contextes, au Kenya et dans le reste de la région.

L'Organisation a évalué les effets qu'a eus la fourniture d'aliments pour animaux et de conseils nutritionnels sur le risque de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans. Dans tous les ménages recevant des aliments pour animaux, la production de lait a augmenté de 25 pour cent par rapport aux groupes témoins. Dans ces foyers, les enfants de moins de 5 ans ont aussi consommé davantage de lait, ce qui s'est traduit par une diminution du risque de malnutrition aiguë. Pour ce qui est de la consommation de lait, toutefois, une hausse de 78 pour cent a été constatée chez les enfants dont les familles avaient reçu des conseils nutritionnels (soit 240 mL de lait supplémentaires par jour), contre 58 pour cent (200 mL) d'augmentation pour les enfants des foyers qui n'en avaient pas eu. Le risque de malnutrition aiguë diminuait de 26 pour cent lorsque la fourniture d'aliments pour animaux d'élevage s'était accompagnée de conseils nutritionnels, et de 11 pour cent en l'absence de conseils.

AN 3: Des aliments sains pour tous

Mettre en place des politiques et législations intégrées et multisectorielles relatives à la sécurité sanitaire des aliments dans les systèmes agroalimentaires nationaux

Accroître la sécurité sanitaire des aliments au niveau national

123. La sécurité sanitaire des aliments est un préalable essentiel à la sécurité alimentaire, à une bonne nutrition et à une alimentation saine, et une condition requise pour l'accès aux marchés et le commerce des denrées alimentaires. La FAO s'attache à intégrer la sécurité sanitaire des aliments dans les systèmes agroalimentaires durables, les politiques en matière de nutrition et le développement de l'agriculture, en favorisant les investissements, en renforçant la participation et en fournissant des orientations aux décideurs. En 2022 et 2023, le programme de la FAO relatif à la fourniture d'avis scientifiques a contribué à la mise en œuvre des normes du Codex et à l'intégration de la sécurité sanitaire des aliments dans les systèmes agroalimentaires durables, les politiques en matière de nutrition et le développement agricole. Cela a contribué à soutenir les décideurs, a renforcé les capacités nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments, a favorisé les investissements et amélioré la participation, contribuant à la réalisation de la cible 1 de l'objectif de développement durable (ODD) 2 (accès universel à une alimentation saine et nutritive), de la cible 2 de l'ODD 2 (mettre fin à toutes les formes de malnutrition) et de la cible 2 de l'ODD 3 (éliminer les décès évitables survenant avant l'âge de 5 ans).

124. En 2023, le Conseil, à sa 171^e session, a approuvé les Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments, qui sont en conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et constituent une première étape de l'encouragement par la FAO de l'intégration plus cohérente de la sécurité sanitaire des aliments dans les systèmes agroalimentaires durables et inclusifs, les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et les stratégies de développement agricole.

125. La FAO, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a formulé des avis scientifiques neutres et indépendants sur lesquels se fondent les normes, les directives et les codes d'usages de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) concernant un large éventail de sujets, notamment l'innocuité chimique et microbiologique, les pratiques de production alimentaire et la nutrition humaine. En 2022 et 2023, les avis donnés par la FAO aux membres concernant les types d'eau adéquats pour différents domaines de la production et de la transformation des aliments, ainsi que le recours au séquençage du génome entier aux fins de la gestion de la sécurité sanitaire des aliments et de l'eau ont permis d'obtenir des résultats importants au niveau national, contribuant notamment à améliorer la collaboration intersectorielle visant à réduire les répercussions des incidents de sécurité sanitaire des aliments sur la santé. En 2023, les avis formulés par la FAO et l'OMS ont facilité l'adoption par la CAC des Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production des aliments, qui ont fourni aux producteurs, aux transformateurs et aux manipulateurs de produits alimentaires une approche fondée sur l'analyse des risques pour se procurer une eau saine.

126. La FAO a fourni un outil pour appuyer la réglementation des ventes et de l'accès aux antimicrobiens et évaluer la situation en matière de résistance aux antimicrobiens et les systèmes de surveillance, en application des textes du Codex concernant la résistance aux antimicrobiens. La FAO a également continué d'aider les membres à évaluer la capacité des systèmes nationaux de contrôle des aliments, ayant fourni un appui à huit pays, et a élaboré des stratégies relatives à des programmes de renforcement des capacités complets et intégrés, appuyant directement le programme sanitaire et phytosanitaire pour l'Afrique de la Commission de l'Union africaine et servant de base pour la planification des activités financées par la Banque africaine de développement.

127. En outre, à l'occasion de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments 2023, la FAO a lancé une boîte à outils complète en vue d'aider les petits acteurs du secteur alimentaire, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, à transposer les bonnes pratiques en matière d'hygiène de la CAC et les directives sur l'Analyse des risques aux points critiques (HACCP) en orientations pratiques, conformément aux Principes d'hygiène alimentaire du Codex, et à collaborer avec les autorités locales chargées de la sécurité sanitaire des aliments.



Vers la nourriture de demain: une transition en toute sécurité

Dans un contexte de croissance démographique à l'échelle mondiale, la transformation des systèmes agroalimentaires doit s'accompagner de solutions innovantes destinées à réimaginer la production alimentaire tout en maintenant, voire en améliorant, les capacités permettant de produire des denrées nutritives et sans danger pour la santé pour tous. Beaucoup d'acteurs du secteur alimentaire réfléchissent aux possibilités d'élargir la gamme des sources de protéines, qui apportent les nutriments nécessaires tout en étant viables sur le plan environnemental. Il s'agit en particulier de la production d'aliments issus de cultures cellulaires, qui suscite de plus en plus d'intérêt puisqu'elle consiste à cultiver des cellules animales pour obtenir des aliments comparables aux versions issues d'animaux, c'est-à-dire à produire de la «nourriture sans agriculture», ainsi que la fermentation de précision, qui tire parti de micro-organismes afin de produire certains ingrédients dans un environnement contrôlé. Une large palette d'aliments peut ainsi être produite: viande, volaille, poisson, produits de la mer et produits laitiers, œufs, protéines, enzymes et vitamines.

Il faut pouvoir démontrer que les aliments obtenus au moyen de ces nouveaux systèmes de production alimentaire, en particulier ceux qui utilisent des technologies de pointe, sont sans danger pour les consommateurs, et la FAO met à disposition des connaissances scientifiques afin de veiller à la salubrité de ces aliments, à l'appui de la cible 2.1 des ODD sur l'accès de tous à une alimentation saine et nutritive. Au cours de la période 2022-2023, l'Organisation a contribué à faire mieux connaître ces sujets sur le terrain et a aidé les membres qui s'emploient à analyser les incidences que pourraient avoir la production d'aliments issus de cultures cellulaires et la fermentation de précision et à y remédier. Les tables rondes de parties prenantes animées par la FAO, réunissant des représentants de plus de 20 pays, et les nombreuses études menées par l'Organisation ont été l'occasion de mettre en commun des informations et des connaissances sur, notamment, la nomenclature, l'état actuel de développement des cultures cellulaires pour la production d'aliments dans le monde et l'importance de l'assurance de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que d'échanger des réflexions sur leur viabilité et des conseils à l'intention des autorités compétentes sur les stratégies de communication avec le public.

Ces initiatives, en facilitant l'accès à des informations générales complètes et à des éléments de réflexion utiles en matière de sécurité sanitaire des aliments, ont donné aux autorités compétentes de la sécurité sanitaire des aliments les renseignements et conseils dont elles avaient besoin, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire, ce qui a permis de mieux les préparer sur le plan réglementaire et de protéger les consommateurs.

La FAO a aussi fourni à la Commission du Codex Alimentarius des rapports techniques afin de veiller à ce que ses processus soient suffisants pour élaborer des normes de sécurité sanitaire des aliments issus de techniques de production nouvelles et novatrices et à ce que la Commission soit prête à relever les défis de demain.

AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires

Inciter l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire ainsi que les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, et leur donner les moyens d'y parvenir

Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires: reconstruire en mieux

128. Dans le monde, la proportion d'aliments produits qui se perdent entre l'étape de la récolte et celle qui précède la vente au détail s'élève à 14 pour cent, ce qui représenterait 400 milliards d'USD. Au niveau de la distribution comme de la consommation, ce sont encore 17 autres pour cent qui sont gaspillés. En limitant ces deux phénomènes, on contribue à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et à réduire la dégradation de l'environnement, les incidences du changement climatique et l'exploitation non durable des ressources naturelles, tout en augmentant les rendements économiques pour les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et les pays. La FAO concourt au renforcement de politiques, de cadres institutionnels et de stratégies ad hoc qui permettent aux acteurs des systèmes agroalimentaires de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, et contribue à sensibiliser les acteurs des secteurs public et privé et à améliorer leurs capacités en la matière.

129. En 2022-2023, la FAO a élaboré des définitions plus claires et harmonisées des pertes et du gaspillage alimentaires, et a mis au point des méthodes et des orientations destinées à évaluer l'ampleur de ces problèmes et à suivre les progrès réalisés dans les mesures prises pour y remédier, à l'appui de la cible 2.2 des ODD relative à l'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes et de la cible 12.3 des ODD qui vise à réduire de moitié du volume des déchets alimentaires par habitant à l'échelle mondiale. La FAO, qui est restée l'organisation garante de l'indice des pertes alimentaires (sous-indicateur 12.3.1a), fournit dans le cadre de cet indice des estimations actualisées aux échelles mondiale, régionale et sous-régionale, assorties de mises en contexte. L'Organisation a aidé 28 pays à mesurer et à recueillir les données de l'indice en renforçant leurs capacités en matière de calculs et de compte rendu au niveau national pour qu'ils s'approprient ces méthodes.

130. La FAO a réalisé de nombreuses études pour évaluer l'ampleur et les causes des pertes dans certaines chaînes de valeur et a tiré parti des avancées réalisées dans les nouvelles technologies informatiques afin d'alimenter la base de données sur les pertes et le gaspillage alimentaires, la plus vaste collection de données en ligne sur ce sujet. Sur le plan stratégique, plusieurs réalisations sont à noter: activités de sensibilisation fondées sur des données factuelles, élaboration de politiques et de stratégies publiques, et investissements publics et privés visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, qui se sont traduits notamment par la mise au point d'une stratégie en la matière au Turkménistan, par la publication du Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, et par l'élaboration du cadre de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires au Proche-Orient et en Afrique du Nord, qui s'inscrit dans le droit fil du Code.

131. Pour ce qui est de la sensibilisation, la FAO a participé aux troisième et quatrième éditions de la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages alimentaires, a organisé des manifestations mondiales de premier plan dans le cadre de la COP28 et du Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et a tenu de nombreuses rencontres régionales et nationales. La FAO a renforcé les plateformes et réseaux multipartites nationaux, régionaux et mondiaux afin de faciliter les activités de sensibilisation, l'échange d'informations, le transfert de connaissances et l'augmentation des investissements visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires. L'Organisation a utilisé les ressources techniques mises à disposition par sa plateforme technique sur l'évaluation et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires pour former des milliers d'acteurs des chaînes d'approvisionnement alimentaire dans les cinq régions et renforcer leurs capacités à utiliser de nouvelles solutions technologiques, organisationnelles et institutionnelles en vue de réduire ces phénomènes de façon durable, en accordant une attention particulière aux besoins des jeunes et des femmes. À l'échelle mondiale, l'Organisation a apporté son appui à la coalition Food is never waste.



Promouvoir les techniques après récolte pour lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture

Les graines (céréales, légumineuses et oléagineux) sont la principale source d'alimentation en Éthiopie, où elles représentent jusqu'à 82 pour cent de l'apport total de calories et 70 pour cent des dépenses d'alimentation. Les pertes après récolte sont très importantes dans le pays, puisque certains rapports estiment qu'elles pourraient être comprises entre 11 et 20 pour cent des récoltes. La réduction de ces pertes est au cœur des stratégies visant à améliorer la sécurité alimentaire, les revenus des exploitations agricoles et l'état nutritionnel général de la population éthiopienne.

La FAO a aidé le gouvernement à trouver et à promouvoir de meilleures techniques pour le stockage et la manutention après la récolte, notamment par l'utilisation de silos en métal et en plastique, de sacs hermétiques et de batteuses simples. De plus, des activités de renforcement des capacités ont été menées à différents niveaux afin de faciliter l'adoption de meilleures pratiques et techniques de gestion après récolte pour le stockage et la commercialisation des graines par les ménages.

Soixante-trois groupes d'écoles pratiques d'agriculture ont été mis en place afin de créer une plateforme d'apprentissage sur l'application des techniques de manutention après récolte. Les expériences acquises ont ensuite été partagées lors de journées de démonstration et de visites d'échange dans les zones cibles du projet. Des experts en formation à l'échelle des districts et des agents de développement à l'échelle des communautés ont bénéficié de formations et ont pu acquérir de nouvelles capacités qui leur permettent de venir en aide aux agriculteurs. La FAO a aidé le Ministère de l'agriculture à intégrer la gestion après récolte au programme d'enseignement et de formation techniques et professionnels en agriculture dans les établissements qui ont commencé à former leurs élèves à la gestion après récolte.

La demande pour de meilleures techniques après récolte s'étant accrue à la suite de la formation et de la sensibilisation des petits exploitants, des formations ont été organisées à l'intention de jeunes artisans pour leur apprendre à fabriquer des silos métalliques et à les vendre aux agriculteurs locaux et à d'autres membres de la communauté. Cette initiative a permis de créer des emplois et des revenus pour les jeunes des zones rurales et de favoriser l'essor des marchés pour la fourniture des matériaux dont les artisans ont besoin.

L'amélioration des techniques après récolte contribue à la réduction des pertes et à la diminution du temps et de la charge de travail que les femmes consacrent à la gestion quotidienne des graines stockées.

AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux

Améliorer la transparence des marchés et la participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international

Améliorer la transparence des marchés

132. La FAO, dans le cadre de son travail consacré aux produits de base, améliore la transparence des marchés afin de limiter les éléments faussant les échanges commerciaux, de réduire l'instabilité des prix et de contribuer à une répartition plus équitable des avantages commerciaux. La FAO émet aussi des alertes en cas de crises imminentes de sécurité alimentaire, ce qui permet d'intervenir rapidement pour en atténuer autant que possible les incidences préjudiciables, en particulier sur les plus vulnérables. Ces alertes contribuent à la réalisation de deux cibles des ODD: la cible 2.c visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et à faciliter l'accès rapide aux informations, et la cible 10.a sur le traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

133. En publiant plus de 100 rapports annuels sur les principaux produits alimentaires et agricoles, la FAO a continué de fournir aux gouvernements et aux acteurs internationaux et nationaux, en temps voulu, des données, des informations et des perspectives objectives relatives aux marchés, favorisant une prise de décision éclairée et la formulation de politiques et de stratégies adéquates.

134. La FAO a perfectionné et enrichi le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) en diffusant régulièrement et en temps utile des données actualisées sur les conditions des cultures, l'état de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale, les fluctuations de prix et l'évolution des politiques, ainsi qu'en encourageant les interventions coordonnées entre pays. En 2022-2023, dans un contexte d'intensification des conflits et des tensions géopolitiques qui s'est traduite par une concentration du marché dans le secteur céréalier, des ralentissements économiques et de plus grandes variations des prix, et alors que la crise climatique s'aggravait, l'AMIS a joué un rôle crucial dans l'amélioration de la transparence et de la coordination stratégique dans les marchés alimentaires internationaux en communiquant des informations complètes sur les dynamiques de l'offre et de la demande et en réduisant les asymétries d'information.

135. La FAO a aussi renforcé les capacités nationales en matière de suivi et d'analyse des prix alimentaires au moyen d'un outil spécifique, qui fournit une solution technique moderne de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données sur les prix. Une version mise à jour de cet outil de suivi et d'analyse des prix alimentaires est sortie en 2022; depuis 2023, il existe une application mobile comprenant une fonctionnalité de collecte de données primaires sur les prix. À la fin de l'exercice biennal, l'outil avait permis d'assurer le suivi de plus de 1 300 séries de prix alimentaires nationaux et internationaux et proposait des options d'analyse capitales, qui ont notamment servi à calculer l'indicateur 2.c.1 des ODD, destiné à mesurer les anomalies survenant sur une série de prix d'un produit alimentaire donné sur un laps de temps donné. La FAO a aussi réuni et analysé des données sur les marchés territoriaux dans plusieurs pays afin de démontrer le rôle primordial qu'ils jouent dans l'instauration d'environnements alimentaires sains et l'accès à une alimentation saine et à une palette variée de produits nutritifs.

136. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture a été un outil de premier plan qui a aidé les gouvernements et la communauté internationale à intervenir rapidement et de façon ciblée. En 2022-2023, en partenariat avec le programme Harvest de la NASA, la FAO a contribué à l'intégration d'outils numériques dans les systèmes de suivi agricole du Malawi et de la Namibie permettant de lancer des alertes rapides. De nombreuses évaluations sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ont été réalisées dans ces pays à l'aide des outils numériques et de nouvelles méthodes fondées sur les données d'observation de la Terre afin d'améliorer les estimations des rendements. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial, la FAO a évalué les conditions relatives à l'agriculture, aux marchés et à la sécurité alimentaire dans la République démocratique populaire lao, la République de Moldova, le Soudan, le Soudan du Sud, le Sri Lanka et le Tadjikistan afin de fournir des données précises sur les situations d'insécurité alimentaire provoquées par des crises, facilitant la mise en œuvre d'actions précoces au bénéfice des populations les plus vulnérables.

Amélioration de l'environnement

137. Le volet *Amélioration de l'environnement* vise à *protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, à promouvoir leur utilisation durable et à lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*. Les activités menées à ce titre procurent aux membres une base solide sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour parvenir à une *meilleure production*, à la fois plus viable et plus résiliente, qui se traduira par une *meilleure nutrition* et de *meilleures conditions de vie*. Elles assurent la préservation des ressources naturelles dont dépendent les systèmes agroalimentaires et contribuent ainsi à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance des populations rurales et urbaines.

138. Au cours de la période 2022-2023, marquée par des phénomènes météorologiques extrêmes toujours plus nombreux et gagnant en intensité sous l'effet du changement climatique, la FAO a pris appui sur le volet *Amélioration de l'environnement* et ses liens avec les autres *améliorations* pour avancer dans la concrétisation du Programme 2030, en faisant principalement porter ses efforts sur les ODD 2 (Élimination de la faim), 6 (Eau propre et assainissement), 12 (Consommation et production durables), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre). L'action menée aux fins de l'*amélioration de l'environnement* est essentielle pour conserver la biodiversité, favoriser l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, protéger les services écosystémiques vitaux et remettre en état les paysages dégradés, ainsi que pour s'engager sur la voie d'une bioéconomie des systèmes agroalimentaires intégrant des pratiques de gestion des ressources naturelles plus durables.

139. Forte de son statut d'institution spécialisée, qui lui vaut de se trouver dans une position privilégiée pour soutenir et influencer les processus climatiques internationaux, la FAO s'est attachée en 2022-2023 à apporter son concours aux travaux menés dans le cadre des 27^e et 28^e sessions de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27 et COP28), en favorisant les synergies, les liens et les possibilités de collaboration entre la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les instances de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ainsi que d'autres parties prenantes clés. Le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux, hébergé par la FAO, a coorganisé la première Conférence internationale sur la santé des végétaux.

140. Durant l'exercice biennal, la FAO a aidé les pays à mener à bien leurs ambitions et leurs actions visant à instaurer des systèmes agroalimentaires plus efficaces et plus durables grâce à des solutions novatrices axées sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et sur le renforcement de la résilience face aux aléas climatiques. L'Organisation a également prêté main-forte aux pays pour trouver et mettre en place des innovations technologiques, organisationnelles et sociales propices au développement d'une bioéconomie durable, préserver la biodiversité et assurer l'utilisation durable, la conservation et la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce.

141. En outre, elle a accompagné les parties prenantes nationales et locales dans leur transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables* pour s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, ce qui a contribué à favoriser une bonne alimentation et à impulser une transformation rurale permettant d'assurer la protection des ressources naturelles qui sous-tendent ces systèmes.



142. Comme indiqué à l'*annexe 1*, la FAO a aidé 119 pays à établir et mettre en œuvre des pratiques, des politiques et des programmes agricoles qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. L'Organisation a également épaulé 50 pays dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements afin qu'ils puissent évoluer vers une bioéconomie durable. La FAO s'est servie de ses compétences techniques et de son savoir-faire en matière de politiques pour favoriser l'adoption dans 89 pays de politiques et de pratiques ciblées visant à préserver la biodiversité et à garantir l'utilisation durable, la conservation et la restauration des ressources naturelles ainsi que la disponibilité des services écosystémiques; elle est par ailleurs intervenue dans 26 pays aux niveaux national et local pour encourager l'instauration de politiques et de programmes porteurs ainsi que la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales en faveur de systèmes alimentaires urbains durables.

143. Les informations recueillies grâce au cadre de suivi des résultats de la FAO permettent de dresser un bilan encourageant de ces différentes activités et de la manière dont elles ont été entreprises, mises à profit comme souhaité et accueillies par les parties prenantes de la FAO. Comme on peut le voir plus en détail à l'*annexe 7*, dans le cadre de l'enquête menée auprès des parties prenantes dans les différents pays, 85 pour cent des personnes interrogées ont évalué de manière positive les contributions de la FAO à l'amélioration des politiques et des programmes visant à renforcer la résilience climatique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Quelque 84 pour cent des parties prenantes se sont également dites satisfaites du travail accompli par la FAO s'agissant d'aider les pays à instaurer des politiques et pratiques intégrées fondées sur des données factuelles aux fins du développement d'une bioéconomie durable. Les parties prenantes ont aussi exprimé, dans une large proportion (89 pour cent), leur satisfaction à l'égard de la FAO et des efforts qu'elle déploie pour aider les pays à adopter des politiques et des pratiques ciblées en faveur de la préservation de la santé des écosystèmes et de la biodiversité; elles ont été 85 pour cent à indiquer apprécier les activités que mène l'Organisation aux échelons national et local pour encourager l'adoption de politiques et de programmes de nature à soutenir le développement de systèmes alimentaires urbains efficaces, inclusifs, résilients et durables, ce qui montre que la FAO doit continuer de se positionner dans ce domaine de travail essentiel, mais relativement nouveau.

144. Face aux tendances inquiétantes qui se poursuivent en ce qui concerne les niveaux mondiaux d'émissions de gaz à effet de serre (indicateur 13.2.2 des ODD), l'appauvrissement de la biodiversité (15.5.1), la dégradation des terres (15.3.1), les pertes de superficies forestières (15.1.1 et 15.4.2) et l'acidification des mers (14.3.1), les gouvernements, le secteur privé et tous les acteurs du développement vont devoir grandement intensifier leurs efforts et leurs investissements s'ils veulent corriger et inverser la situation. Ce constat est corroboré par le recul ou la stagnation observés pour d'autres indicateurs des ODD connexes sur les écosystèmes liés à l'eau (6.6.1), les stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable (14.4.1), les espèces menacées d'extinction (15.5.1), la surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre (15.1.1) et le couvert végétal montagneux (15.4.2) ou encore la proportion de terres dégradées (15.3.1).



145. Le taux de recyclage national (12.5.1) est certes en progression, mais la production de déchets par habitant (12.4.2) continue de s'accroître. Enfin, comme on l'a évoqué dans la partie consacrée au volet *Amélioration de la production*, des progrès ont été enregistrés au chapitre de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (6.4.1), mais le stress hydrique (6.4.2), bien qu'il se situe à un niveau raisonnable à l'échelle mondiale, présente des variations régionales considérables qui réclament une action urgente.

146. Les commentaires reçus dans le cadre de l'enquête menée auprès du large éventail de parties prenantes de la FAO dans les pays sont corroborés par certaines tendances positives observées pour plusieurs des indicateurs des ODD concernés, y compris ceux qui mesurent les changements obtenus au niveau des résultantes à moyen terme, là où la FAO a le plus d'influence. Si l'on prend l'exemple de l'indicateur 2.5.1, qui mesure le nombre de ressources génétiques végétales (2.5.1a) et animales (2.5.1b) destinées à l'alimentation et à l'agriculture qui sont sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme, on constate une évolution positive pour les végétaux; dans le cas des animaux, les données sont insuffisantes, mais il ressort des éléments factuels dont on dispose que les pays doivent redoubler d'efforts pour stocker suffisamment de matériel génétique.

147. En outre, les données font apparaître une augmentation du nombre de pays qui élaborent, adoptent ou mettent en œuvre des politiques destinées à encourager la transition vers des modes de consommation et de production durables (indicateur 12.1.1), ainsi que des progrès dans le nombre de pays qui adoptent et mettent en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (13.1.2) et qui se dotent de contributions déterminées au niveau national, de stratégies à long terme et de plans nationaux d'adaptation (13.2.1). Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement sont de plus en plus nombreux à avoir établi des contributions déterminées au niveau national (indicateur 13.b.1). Enfin, les données relatives à l'indicateur 15.6.1 mettent en évidence un nombre croissant de pays qui adoptent des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des avantages, ce qui se traduira par une plus grande inclusion des femmes, des pauvres, des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés.

148. La section qui suit décrit, pour chaque domaine prioritaire du Programme contribuant à *l'amélioration de l'environnement*, quelques faits marquants qui illustrent les résultats obtenus à l'appui du Programme 2030. On y trouve également des encadrés qui mettent en avant certaines réalisations concrètes dans des domaines précis. Un compte rendu complet des résultats au regard du cadre de résultats figure à l'*annexe 1*.

AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets

Favoriser la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans les systèmes agroalimentaires pour concrétiser la durabilité et les objectifs de l'Accord de Paris

Lutter contre la pénurie d'eau afin de renforcer la résilience de l'agriculture face au changement climatique

149. Actuellement, 2,3 milliards de personnes vivent dans des pays soumis à un stress hydrique, dont plus de 700 millions, soit environ 10 pour cent de la population mondiale, habitent dans des pays où le stress hydrique est élevé ou critique. L'agriculture, qui représente quelque 70 pour cent des prélèvements d'eau douce dans le monde, devrait être la plus durement touchée par la pénurie d'eau. En raison du changement climatique, la pénurie d'eau va s'aggraver avec le temps, au détriment de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement.

150. En 2022-2023, la FAO a mis l'accent sur la lutte contre la pénurie d'eau pour l'agriculture et l'environnement au titre du domaine d'impact à valeur ajoutée concernant la lutte contre la pénurie d'eau pour l'agriculture et l'environnement. L'Organisation a établi un cadre pour exploiter les synergies entre les interventions existantes destinées à lutter contre la pénurie d'eau moyennant une approche intégrée et multidisciplinaire. Elle a ainsi contribué à la réalisation des cibles 2.4, 6.4 et 13.1 des ODD, qui concernent respectivement la production alimentaire durable et les pratiques agricoles résilientes, une utilisation plus efficace de l'eau et la garantie des approvisionnements en eau douce, et le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux catastrophes liées au climat.

151. Dans le cadre de la lutte contre la pénurie d'eau pour l'agriculture et l'environnement, l'Organisation a rédigé un guide à l'intention des agriculteurs sur la gestion des sols et de l'eau dans les zones touchées par la salinisation, qui a été utilisé pour mettre à l'essai des formations à destination des agriculteurs à Cabo Verde et en Ouzbékistan, en collaboration avec les ministères de l'agriculture. La FAO a aussi diffusé les connaissances qu'ont produites les communautés de pratique soutenues par le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture et a utilisé ce savoir pour aider les pays qui sont confrontés à la question de l'agriculture saline, en mettant également en avant les cultures autochtones résistantes à la sécheresse.

152. La FAO a coordonné les efforts de lutte contre la pénurie d'eau dans le cadre de l'initiative «Un pays, un produit prioritaire», de la Vision pour des cultures et des sols adaptés, de l'Année internationale du mil et des travaux liés au recueil des cultures oubliées en Afrique, en identifiant des espèces autochtones nutritives, résistantes à la sécheresse et susceptibles de favoriser la biodiversité. Ces cultures ont l'avantage de permettre, grâce à des pratiques agronomiques et une approche axée sur les systèmes alimentaires, de diversifier les cultures et d'accroître les rendements et les revenus des agriculteurs. Un recueil détaillé de ces cultures est en cours de préparation pour l'ensemble des cinq régions; il est déjà expérimenté à Cabo Verde, au Malawi, au Maroc et au Soudan du Sud. Au niveau national, d'autres synergies ont été recherchées, notamment s'agissant de mettre en place une initiative de renforcement de la résilience au Malawi, d'élargir une initiative visant à inclure des cultures résistantes à la sécheresse au Soudan du Sud, et d'étudier la possibilité de gérer l'agriculture saline dans le cadre d'une initiative de coopération Nord-Sud-Sud au Maroc.

153. Au niveau mondial, la FAO s'est associée à des partenaires pour plaider en faveur de l'agriculture saline devant la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il en est ressorti un appel à l'action sur l'agriculture saline durable et le climat, qui devrait susciter un élan et des engagements accrus en faveur de l'agriculture saline. En 2023, les instances du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture ont adopté l'appel à l'action de Praia, afin de lutter contre la pénurie d'eau et ainsi de renforcer la résilience de l'agriculture face au changement climatique. Cet appel invite les membres à rejoindre le partenariat et à collaborer dans la recherche de solutions à la pénurie d'eau pour l'agriculture et l'environnement dans le contexte du changement climatique. En amont de deux grandes manifestations relevant du Cadre mondial qui se tiendront en 2024, les membres ont été invités à s'intéresser à l'agriculture dans les zones arides, aux sources d'eau non conventionnelles, à la gestion de l'irrigation par les agriculteurs, avec la participation des femmes et des jeunes, ainsi qu'au lien entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et l'environnement et aux solutions fondées sur la nature, ce qui ouvre la voie à une prise en main et une mobilisation accrues de leur part.



Aider les pays en développement à traduire en actes les ambitions climatiques dans les systèmes agroalimentaires

Le manque de connaissances et de capacités, l'insuffisance de la collaboration entre les principales parties prenantes et le déficit chronique de financement pour le climat sont des obstacles majeurs aux initiatives d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans le secteur agricole. Depuis 2021, la FAO et le Programme des Nations Unies pour le développement cherchent une solution à ces problèmes en apportant un soutien sur mesure à plus de 12 pays en Afrique subsaharienne et dans les régions Asie et Pacifique, et Amérique latine et Caraïbes. Le Programme d'appui à l'intensification de l'ambition climatique pour l'utilisation des terres et l'agriculture à travers les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation (SCALA en anglais), financé par le Gouvernement fédéral de l'Allemagne dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat, répond de manière innovante au besoin urgent reconnu par plus de 150 pays dans la Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, adoptée à la 28^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), à savoir de renforcer la mise en œuvre par les pays d'une action climatique écologiquement durable et socialement équitable dans les systèmes agroalimentaires afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans le cadre du programme SCALA, la FAO propose des moyens de mettre en œuvre des actions pour le climat susceptibles de provoquer un changement systémique porteur de transformation, en misant sur la mobilisation du secteur privé et sur le recours à des approches inclusives et tenant compte de la problématique du genre au profit des communautés tributaires des ressources naturelles qui sont en situation de vulnérabilité. Parmi les réalisations du programme SCALA, citons : la conception d'un système de suivi et d'évaluation en Égypte permettant de suivre les progrès accomplis en matière d'adaptation dans le cadre du plan national d'adaptation ; le renforcement des systèmes de suivi, de déclaration et de vérification en Côte d'Ivoire et en Éthiopie afin de surveiller les émissions des systèmes agroalimentaires au titre du Cadre de transparence renforcée ; le renforcement des chaînes de valeur agricoles par l'intermédiaire d'évaluations au niveau des systèmes en Mongolie et en Ouganda permettant d'orienter la mise à jour des contributions déterminées au niveau national prévu e en 2025 ; le développement des compétences des éleveurs et des éleveuses au Costa Rica pour leur permettre d'obtenir la certification de leurs pratiques durables ; la valorisation et la diffusion des connaissances et des pratiques autochtones et traditionnelles résilientes face au changement climatique en Colombie, en particulier auprès des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés ; et l'extension du volet agroalimentaire du nouveau plan d'action prioritaire pour le climat au Cambodge.

De surcroît, le programme SCALA a permis d'élaborer et d'enrichir des outils essentiels destinés à accélérer la transformation agroalimentaire dans les pays cibles et ailleurs dans le monde, notamment le guide technique pour l'outil d'expertise sur les contributions déterminées au niveau national (*Nationally Determined Contribution Expert Tool* – NEXT) et l'outil d'examen de l'action climatique (*Climate Action Review Tool* – CAR) qui vise à faciliter le passage de la planification à la mise en œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de l'utilisation des terres.

AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables

Évoluer vers une bioéconomie assurant l'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique

Des systèmes agroalimentaires qui bénéficient d'une amélioration de l'accès à l'énergie et de l'efficacité énergétique, de la durabilité et de la décarbonation, ou qui y contribuent.

154. L'énergie est utilisée à toutes les étapes des systèmes agroalimentaires, dont environ 25 pour cent des émissions découlent de la consommation d'énergie. Il est nécessaire de transformer radicalement la manière dont l'énergie est utilisée pour produire, transformer, échanger et commercialiser les aliments, et les systèmes agroalimentaires qui font un meilleur usage de l'énergie peuvent être de précieux alliés dans la lutte contre les crises alimentaires et climatiques. Les systèmes agroalimentaires sont également producteurs d'énergie, par exemple de bioénergie qui, lorsqu'elle est issue de déchets, de résidus et de sous-produits, contribue à accroître la demande d'aliments destinés à la consommation humaine et animale et de matériaux d'origine biologique. La bioénergie joue par ailleurs un rôle important dans le contexte de la bioéconomie.

155. La bioénergie apporte des solutions dans la lutte contre le changement climatique et contribue pour beaucoup à la mise en place d'une bioéconomie durable et circulaire, conforme à l'Accord de Paris et au Programme 2030. La FAO améliore l'accès à une énergie durable dans les systèmes agroalimentaires grâce à des énergies innovantes qui contribuent à la réalisation des cibles 12.2 (gestion et utilisation durables des ressources naturelles), 12.4 (gestion responsable des produits chimiques et des déchets) et 12.5 (réduction sensible des déchets produits) des ODD.

156. En 2022-2023, la FAO a aidé les décideurs et les parties prenantes à évaluer les moyens d'améliorer l'utilisation de l'énergie afin de promouvoir des politiques holistiques et de stimuler les investissements en faveur de l'action pour le climat et le développement. L'Organisation a mis en place des laboratoires ouverts et des formations (notamment à destination des jeunes), ainsi que des outils et des guides dans les domaines suivants: technologies de la chaîne du froid permettant de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires; liens entre la pêche artisanale et l'énergie ainsi qu'entre l'eau, l'énergie et l'alimentation; techniques de valorisation énergétique des déchets; systèmes alimentaires et énergétiques intégrés; suivi et potentiel de la bioénergie durable; la bioénergie dans le contexte plus large de la bioéconomie, notamment des évaluations permettant d'éclairer les investissements. La FAO a également participé à la conception de systèmes nationaux et régionaux qui utilisent des énergies renouvelables et a aidé à les mettre en place.

157. La FAO a continué à occuper une place de chef de file au sein du Partenariat mondial sur les bioénergies, dont elle est un partenaire fondateur, en encourageant les participants à s'intéresser davantage au rôle de la bioénergie durable dans le contexte de la bioéconomie au sens large. Les solutions reposant sur la bioénergie ne répondent pas seulement aux préoccupations environnementales, elles sont aussi un moyen de lutter contre les inégalités. En Afrique et en Asie, les méthodes de cuisson propres soutenues par la FAO dans le cadre du Partenariat mondial sur les bioénergies réduisent la pression sur les forêts locales, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air intérieur à laquelle les femmes et les enfants seraient autrement exposés, ainsi que le temps consacré par les femmes et les filles au ramassage de biomasse ligneuse.

158. Par ailleurs, la FAO a attiré l'attention de la communauté internationale sur l'importance des systèmes agroalimentaires qui contribuent à améliorer l'usage de l'énergie et sur la révision de l'ODD 7 afin de mettre en évidence le rôle de l'énergie dans les systèmes agroalimentaires.



Du gaspillage à des chaînes de valeur durables

La FAO tire parti des innovations en matière de bioéconomie pour utiliser au mieux les ressources biologiques, réduire le gaspillage, promouvoir une production et une consommation respectueuses de l'environnement et créer des chaînes de valeur circulaires. Les initiatives menées par l'Organisation dans ce domaine apportent des avantages environnementaux, sociaux et économiques et contribuent ainsi à la réalisation des cibles 12.4 et 12.5 des ODD, qui visent respectivement à instaurer une gestion responsable des produits chimiques et des déchets et à réduire considérablement la production de déchets.

Dans le cadre de son initiative Villes vertes, la FAO aide la ville d'Abidjan à relever les défis que représentent la gestion de plus de 4 000 tonnes de déchets organiques quotidiens, le manque d'intrants agricoles locaux abordables et la nécessité de créer des emplois urbains. En collaboration avec l'Institut de l'économie circulaire d'Abidjan et une jeune entreprise locale, la FAO a installé une unité de production de 1 000 m² pour élever des larves de mouches soldats noires sur des déchets, ce qui permet de transformer chaque jour 1 000 kg de déchets organiques en 120 kg d'aliments pour animaux et 200 kg d'engrais organique. Ce modèle de bioéconomie durable «des déchets à l'assiette» apporte une solution de gestion des déchets qui permet de produire des intrants agricoles durables pour l'agriculture et l'élevage tout en créant des emplois verts. Sa rentabilité et les possibilités de duplication qu'il offre ont attiré l'attention d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations internationales, d'organisations de la société civile et d'acteurs locaux.

Grâce à l'appui de la FAO, des agriculteurs pakistanais de la province du Sindh ont lancé un projet novateur de transformation des résidus de bananes, qui seraient autrement brûlés, en fibres biologiques pour en faire un substitut écologique au coton. La FAO, en partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial, le milieu universitaire, les producteurs, les acteurs du secteur privé et les organes de réglementation, contribue à la mise en place de pratiques de bioéconomie durables, réduit les incidences environnementales et crée des possibilités d'emploi pour les populations locales.

Les déchets de poisson sont précieux et représentent une source de protéines essentielle qui peut améliorer la production agricole. Pourtant, dans le petit État insulaire en développement qu'est la Barbade, par exemple, environ 3 000 tonnes de déchets de poisson sont jetées chaque année. Après avoir facilité la prise en compte du développement des chaînes de valeur relatives aux déchets de poisson dans les politiques nationales sur les pêches pour la période 2023-2033, la FAO a travaillé avec des transformatrices de produits de la pêche, des jeunes agriculteurs et des partenaires locaux en vue de transformer ces déchets en ensilage de poisson destiné à l'alimentation animale, en tirant parti des contributions volontaires souples. La prise de poids engendrée par l'ensilage, ainsi que le coût et le taux d'acceptation de ce type d'aliment, sont comparables à ceux des aliments commerciaux. Cela a permis de réduire le coût des importations d'aliments pour animaux, de limiter le gaspillage de poisson dans les décharges du pays et d'encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes. Ces résultats seront transposés à plus grande échelle avec l'aide des investissements privés et de la coopération Sud-Sud.

En appliquant des solutions bioéconomiques novatrices comme celles-ci, la FAO remédie aux difficultés liées à la gestion des déchets tout en créant des chaînes de valeur durables, en générant des perspectives d'emploi, en atténuant les incidences environnementales, en favorisant la croissance économique et en suscitant des changements positifs dans l'optique d'un avenir plus durable.

AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture

Préserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir l'utilisation durable, la conservation et la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et de leurs services

Restaurer les environnements à l'appui d'une agriculture productive, des investissements et de la résilience

159. La bonne santé et la biodiversité des écosystèmes sont indispensables à la production alimentaire et aux moyens de subsistance des populations rurales, or les secteurs agricoles continuent d'engendrer un appauvrissement de la biodiversité et une dégradation des écosystèmes. La FAO prône l'adoption de politiques et de pratiques qui favorisent la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'utilisation durable, la conservation et la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce, quelle appelle à concilier avec la nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et de protéger les moyens de subsistance.

160. En 2022-2023, en vue d'accélérer les résultats, les efforts ont consisté en particulier à traiter le risque que la nécessité d'accroître la production afin de nourrir une population en expansion n'aggrave la dégradation des écosystèmes. Des investissements à grande échelle sont indispensables si l'on veut inverser la tendance et restaurer et maintenir les fonctions essentielles des écosystèmes qui sont le fondement de la productivité et de la résilience. La FAO a lancé le programme décennal «Restaurer l'environnement à l'appui d'une agriculture productive, des investissements et de la résilience» (REPAIR), qui met à profit les interventions et les mécanismes de la FAO destinés à aider les petits exploitants agricoles et les communautés agropastorales à restaurer les terres à grande échelle. Grâce à ce programme, la FAO concourt à la mise en place de chaînes de valeur durables, au renforcement de la résilience face au changement climatique et à la création d'emplois et de revenus décents, en particulier pour les jeunes et les femmes. Elle contribue ainsi aux cibles 2.4, 15.1, 15.3 et 15.5 des ODD, qui portent respectivement sur la production alimentaire et les pratiques agricoles durables, la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et d'eau douce, la lutte contre la désertification et la restauration des terres dégradées, et la protection de la biodiversité et du milieu naturel.

161. La FAO a accordé la priorité aux capacités permettant aux jeunes et aux femmes de développer des entreprises liées à la restauration, notamment en renforçant les moyens dont disposent les organisations de producteurs forestiers et agricoles pour prêter un appui à l'échelle de l'exploitation et en mettant l'accent sur l'inclusion et sur des solutions tenant compte de la problématique du genre. Au niveau des pays, la FAO a participé au renforcement des capacités nationales visant à intensifier la restauration des écosystèmes et à mobiliser plus de ressources, en fournissant au Burkina Faso, au Guatemala, à Haïti, au Honduras, au Mexique, au Nicaragua, au Niger et au Panama une aide d'un montant total de 62 millions d'USD et un cofinancement d'environ 220 millions d'USD.

162. L'Organisation a aussi collaboré avec des pays d'Afrique et du couloir de la sécheresse d'Amérique centrale à l'obtention de financements et leur a prêté un soutien technique à l'appui de mesures de restauration susceptibles de transformer les paysages et d'améliorer les moyens de subsistance. La FAO a soutenu l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique, où jusqu'à 65 pour cent des terres arables sont dégradées, afin d'accélérer la restauration et les innovations présentant une valeur ajoutée. L'Organisation a également aidé huit pays à élaborer des projets de renforcement de la résilience au titre de l'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel: 200 millions d'USD ont été mobilisés en vue de faciliter la coopération entre les pays et les secteurs dans l'optique de la restauration des terres selon les besoins locaux de développement.

163. Dans le couloir de la sécheresse d'Amérique centrale, la dégradation des terres, les sécheresses et les inondations mettent en péril la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. La FAO a participé à l'élaboration de plans d'investissement visant à apporter des innovations et à renforcer la résilience dans l'objectif de restaurer plus de 456 000 hectares de terres et de gérer durablement 444 000 hectares, dont plus de 1,8 million d'hectares se trouvant dans des zones de conservation. Diverses interventions ont été menées, allant du zonage des risques engendrés par le changement climatique pour l'agriculture à la cartographie numérique des sols, en passant par le renforcement des systèmes de recherche et de développement agricoles, la fourniture d'un accès au marché grâce à des écosystèmes numériques d'entrepreneuriat et l'aide à la construction de systèmes complets et efficaces d'approvisionnement en eau d'irrigation.

164. Grâce à une communication et à des partenariats efficaces avec les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et les petits producteurs, des progrès rapides ont été accomplis lors de cette phase initiale. Un programme-cadre de 100 millions d'USD fera fond sur cette approche concluante et innovante afin que des mesures de restauration soient mises en œuvre sur le terrain, en stimulant l'innovation et les investissements des petits exploitants et en améliorant leurs moyens de subsistance et leur résilience. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, codirigée par la FAO, l'Organisation continuera d'intensifier la mobilisation des ressources dans d'autres régions, afin d'aider les pays à respecter leurs engagements en matière de restauration des forêts et des paysages, tout en améliorant la sécurité alimentaire et la résilience, et en protégeant le capital naturel sur lequel reposent les agroécosystèmes.



Initiative Villes vertes

Dans le cadre de l'initiative Villes vertes, la FAO aide les villes à définir et à mettre au point des stratégies sur mesure qui contribuent à la régénération urbaine verte, améliorent la santé et le bien-être des populations urbaines et périurbaines, facilitent l'atténuation des chocs climatiques et l'adaptation à leurs effets, réduisent au minimum l'empreinte carbone et resserrent les liens entre les villes et le monde rural.

En 2022-2023, l'initiative Villes vertes a permis de réaliser des progrès considérables en matière de promotion du développement durable des villes dans le monde. Plus de 100 villes ont bénéficié d'un appui dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des systèmes alimentaires. L'Organisation a adopté des approches tenant compte des priorités des zones rurales et des zones urbaines, comme le passage à une économie circulaire, la concrétisation de la sécurité alimentaire, la création d'espaces verts urbains et, de façon plus générale, le renforcement de la résilience face aux chocs, comme ceux provoqués par le changement climatique, dans le cadre de sa contribution à la réalisation des cibles 1.1, 2.1, 11.a et 12.1 des ODD portant respectivement sur l'élimination de l'extrême pauvreté, l'accès universel à une alimentation salubre et nutritive, le renforcement de la planification du développement à l'échelle nationale et régionale et la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

À Yaoundé (Cameroun), la FAO a contribué à transformer la gestion des déchets en formant des ménages au compostage et à l'entretien de potagers urbains. Des puits de forage alimentés par des panneaux solaires ont été installés à N'Djamena et à Massakory (Tchad) pour irriguer une pépinière forestière urbaine afin de favoriser une agriculture résiliente face au climat. À Bambilor (Sénégal), une cuisine centralisée fournit des repas scolaires réalisés à partir de produits agroécologiques, ce qui améliore la nutrition. L'Ouganda et le Rwanda ont privilégié la réduction du gaspillage alimentaire et l'agroforesterie à Kampala et Musanze, respectivement, afin de renforcer la durabilité de l'alimentation locale. Le Bangladesh et Sri Lanka se sont consacrés en priorité à l'enseignement de l'agriculture urbaine, qu'ils ont dispensé à plus de 1 000 élèves. La Dominique et le Honduras ont mis l'accent sur le verdissement des villes et le recours aux technologies vertes pour la production alimentaire locale, et ont fait participer les populations à des projets écologiques. La FAO a également mis en œuvre des programmes de formation sur l'intégration des systèmes agroalimentaires dans la planification urbaine, et s'est fixé l'objectif de soutenir le développement du réseau de l'initiative Villes vertes.

Le vif intérêt manifesté par les acteurs urbains et nationaux témoigne d'un attachement croissant au développement durable des villes et à la transformation des systèmes agroalimentaires. Trente-six villes africaines participent à l'initiative Villes vertes dans le cadre du Programme d'action régional pour l'Afrique, dont l'objectif est de compter 300 villes bénéficiaires d'ici à 2030. Grâce à ce programme et à d'autres stratégies régionales mises en œuvre pendant l'exercice biennal, la FAO est en passe d'atteindre l'objectif de 1 000 villes d'ici à 2030.

AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables

Faciliter la transition des parties prenantes nationales et locales vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*

Gouvernance multipartite et à plusieurs niveaux des systèmes agroalimentaires urbains

165. Alors que l'urbanisation s'amplifie, les autorités infranationales ont les capacités de favoriser la mise en place d'un contexte propice à la transformation des systèmes alimentaires urbains et périurbains, ce qui pourrait contribuer à rapprocher l'ODD 2 (Élimination de la faim) et l'ODD 11 (Villes et communautés durables). Les mécanismes de gouvernance des systèmes agroalimentaires urbains établis au niveau des villes en collaboration avec les autorités nationales sont des processus dynamiques à long terme qui demandent un soutien constant, mais ils peuvent jouer un rôle catalyseur en matière de renforcement des liens au sein des systèmes agroalimentaires à tous les niveaux. On peut parvenir à tisser des liens entre tous les niveaux de l'administration publique aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires en établissant des mécanismes de gouvernance alimentaire locaux, en mettant au point des stratégies alimentaires locales liées aux politiques et aux stratégies nationales (y compris les feuilles de route pour la transformation des systèmes agroalimentaires) et en encourageant la constitution de réseaux entre les villes d'un même pays.

166. Dans de nombreux pays, en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire, le rôle des autorités infranationales ne doit pas être négligé et celles-ci doivent être aidées dans ce cadre. La mise en place de mécanismes de gouvernance multipartite et à plusieurs niveaux des systèmes agroalimentaires, conçus en fonction des différents contextes, peut jouer un rôle crucial. Ces mécanismes donnent la possibilité aux parties prenantes, notamment aux femmes, aux jeunes, aux acteurs informels du secteur alimentaire et à d'autres personnes en situation de vulnérabilité, de faire entendre leurs besoins et leur intérêt et de se concerter avec l'administration publique. Il faut souligner que la FAO codirige, aux côtés d'ONU-Habitat et du Programme des Nations Unies pour le développement, la Coalition Local2030, dont l'objectif est de susciter des transitions primordiales et d'atteindre les ODD d'ici à 2030 au moyen de 12 initiatives à fort impact menées au niveau local.

167. En 2022-2023, la FAO a aidé plusieurs pays à intégrer les systèmes agroalimentaires urbains dans les politiques, la planification et l'action, en mettant l'accent sur la gouvernance multipartite et à plusieurs niveaux. Lors de la première étape, qui a été importante, la FAO a aidé plusieurs villes à établir des mécanismes de gouvernance alimentaire et à élaborer des stratégies alimentaires locales. Par exemple, au Kenya, dans les comtés de Kisumu et de Nairobi, un Groupe consultatif de liaison sur l'alimentation, qui a été créé sous l'égide de ces comtés et comprend des représentants des autorités nationales, du monde universitaire, d'organisations de la société civile, du secteur privé et d'organisations d'agriculteurs, fait office de plateforme de dialogue pour diverses parties prenantes qui définissent des mesures à prendre en priorité pour améliorer la production et la transformation alimentaires locales, l'emploi et les possibilités d'activité commerciale, en particulier pour les femmes et les jeunes. Dans ce cadre, la stratégie alimentaire du comté de Kisumu (2023-2027) et la stratégie relative aux systèmes alimentaires du comté de Nairobi (2022-2027) qui ont été officiellement adoptées au niveau de ces comtés délimitent les principaux domaines dans lesquels il faut intervenir pour favoriser les liens entre les zones rurales et les zones urbaines.

168. À Madagascar, la municipalité d'Antananarivo (région d'Analamanga), en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et d'autres parties prenantes, a créé un groupe consultatif de parties prenantes chargé d'élaborer et de valider la stratégie de résilience des systèmes agroalimentaires 2023-2028 pour Antananarivo et ses alentours. Cette stratégie prône la collaboration multisectorielle, multipartite et à plusieurs niveaux et recommande la mise en œuvre cohérente de politiques et de programmes, notamment la gestion intégrée des ressources en eau, l'investissement dans l'agriculture et l'élevage au niveau national et la planification de l'utilisation des terres au niveau régional.

169. Au Bangladesh, le programme alimentaire 2041 de Dacca a été lancé en 2023 par le Ministère des collectivités locales, du développement rural et des coopératives. Le programme alimentaire urbain est l'aboutissement de la mise en place de mécanismes de gouvernance multipartite des systèmes alimentaires dans les quatre entités administratives de la ville de Dacca.



**Plateforme FAO des connaissances sur la biodiversité:
renforcer les capacités de prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les aspects du secteur agricole**

La Plateforme FAO des connaissances sur la biodiversité a été mise en service en décembre 2023, à la suite de l'adoption, en 2022, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui appuie la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et ouvre une voie ambitieuse vers un monde qui vivrait en harmonie avec la nature d'ici à 2050. La FAO est l'organisation garante de plusieurs indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

L'accès à des données de qualité est essentiel à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. La Plateforme regroupe des centaines d'outils, d'orientations, de politiques et de ressources techniques mis au point par l'Organisation afin de renforcer les capacités des utilisateurs en matière de prise en compte systématique de la biodiversité et d'aider les décideurs et d'autres acteurs à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité et à suivre son application. En plus de rassembler des connaissances et des ressources de la FAO, la Plateforme propose des possibilités d'apprentissage et donne accès à des données de haute qualité afin de renforcer la mobilisation des parties prenantes concernées et de les encourager à interagir, en faisant part de leur expérience et en partageant des exemples enrichissants tirés de projets menés sur le terrain.

La Plateforme facilite aussi la participation au sein des communautés de pratique en ligne afin de favoriser les échanges entre les parties prenantes concernées, promeut l'innovation et l'assistance technique, et offre des espaces facilitant la mise en commun d'expériences et d'exemples enrichissants tirés de projets menés sur le terrain. Alors qu'il ne reste que peu de temps pour atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité et transformer les systèmes agroalimentaires, la Plateforme FAO des connaissances sur la biodiversité contribuera à généraliser et à intensifier les mesures en faveur de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

Amélioration des conditions de vie

170. L'*amélioration des conditions de vie* constitue le cœur même des *quatre améliorations*. S'inscrivant dans une approche résolument tournée vers l'humain, ce volet d'action et sa bonne mise en œuvre dépendent en grande partie des avancées réalisées dans le cadre des autres volets consacrés respectivement à l'*amélioration de la production*, à l'*amélioration de la nutrition* et à l'*amélioration de l'environnement*. Les efforts visant l'*amélioration des conditions de vie* ont pour objectif de promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes). Ils sont fortement axés sur la dimension humaine et leur réussite dépend des progrès accomplis au titre de l'*amélioration de la production*, de l'*amélioration de la nutrition* et de l'*amélioration de l'environnement*. Les activités menées aux fins de l'*amélioration des conditions de vie* visent à améliorer l'inclusion sociale et économique et, partant, les revenus et la sécurité alimentaire des personnes qui tirent leurs moyens de subsistance des systèmes agroalimentaires et de leurs chaînes de valeur. Ce faisant, elles ciblent expressément les femmes, les jeunes, les pauvres, les peuples autochtones, les minorités ethniques et d'autres groupes en situation de vulnérabilité pour améliorer leur résilience et leurs revenus et ainsi réduire les inégalités, en ne laissant personne de côté. En 2022-2023, la FAO a misé sur l'*amélioration des conditions de vie*, ainsi que sur ses synergies avec les autres *améliorations*, pour avancer dans la concrétisation du Programme 2030, en accordant une attention particulière aux objectifs de développement durable (ODD) 1 (Élimination de la pauvreté), 2 (Élimination de la faim), 5 (Égalité entre les sexes), 8 (Travail décent et croissance économique) et 10 (Réduction des inégalités). Les tendances macroéconomiques actuelles, notamment la situation au lendemain de la pandémie, l'instabilité climatique croissante et les perturbations des systèmes agroalimentaires dues aux conflits, qui restent le principal facteur responsable de la faim, ont rendu cette tâche particulièrement ardue.

171. La FAO a démontré le rôle de premier plan qu'elle joue à l'échelle mondiale dans la lutte contre la crise alimentaire pour promouvoir la sécurité alimentaire et l'*amélioration des conditions de vie* à l'occasion de plusieurs manifestations de haut niveau tenues durant la période biennale 2022-2023, notamment au travers des interventions de son Directeur général au Conseil de sécurité de l'ONU, aux réunions ministérielles du G7 et à la réunion conjointe des ministres des finances et de l'agriculture du G20 ainsi que dans le cadre de sa participation à une manifestation sur l'action coordonnée face à la crise alimentaire organisée par Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et Le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. L'Organisation a également uni ses forces à celles des dirigeants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et du Programme alimentaire mondial pour appeler l'attention, entre autres, sur l'importance des investissements en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires.

172. À l'échelle nationale, la FAO a aidé les pays à accélérer la transformation et la relance inclusives des zones rurales, de façon à garantir la participation équitable des pauvres, des jeunes et d'autres groupes marginalisés et à assurer à ces derniers la part d'avantages qui leur revient. Pour ce faire, elle s'est attachée en priorité à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rurales, en veillant à leur assurer l'accès aux ressources et le contrôle de ces ressources ainsi que l'accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux débouchés économiques et à la prise de décision. L'un des éléments essentiels de l'action de la FAO dans le cadre de l'objectif d'*amélioration des conditions de vie* a consisté, en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial et d'autres partenaires, à fournir une assistance d'urgence à l'appui des moyens de subsistance, à aider les pays à faire face aux chocs et autres facteurs de stress socioéconomiques et environnementaux, et à améliorer la résilience de leurs systèmes agroalimentaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir. L'Organisation a également aidé les pays à accélérer l'éradication de la pauvreté et de la



faim et la réduction des inégalités en soutenant l'accroissement des investissements dans les systèmes agroalimentaires, notamment au moyen de son initiative phare Main dans la main. Compte tenu du déficit de financement des ODD, estimé à 4 000 milliards d'USD par an, les efforts que déploient la FAO pour contribuer à la formation de coalitions de partenaires des secteurs public et privé permettant de mobiliser des investissements substantiels, responsables et soutenus dans les systèmes agroalimentaires revêtent une importance capitale.

173. Comme on peut le voir plus en détail à l'*annexe 1*, la FAO a aidé 38 pays à mettre en place des politiques, des stratégies, des programmes et des cadres juridiques tenant compte des questions de genre. Elle a également aidé 84 pays à accélérer leur transformation rurale en mettant en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes ciblant les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les populations pauvres et d'autres groupes risquant d'être laissés pour compte. Afin de remédier aux situations graves d'insécurité alimentaire aiguë et d'atténuer les fortes pressions exercées sur les moyens de subsistance, la FAO est intervenue auprès de 60 pays pour qu'ils puissent mieux faire face aux crises et aux situations d'urgence, son action ayant bénéficié à 55 millions de personnes au total en 2023, contre 30 millions en 2022; elle a également prêté main-forte à 91 pays pour améliorer leurs mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité.

174. Dans le cadre de l'initiative Main dans la main, elle a aidé 35 pays à accélérer la transformation agricole et le développement rural en adoptant des plans et des stratégies d'investissement fondés sur des éléments factuels et adaptés au contexte ainsi qu'aux caractéristiques agroclimatiques et socioéconomiques, et a directement contribué à l'augmentation de l'investissement public et privé dans 21 pays.

175. Les activités menées au titre de l'*amélioration des conditions de vie* ont été bien accueillies par les parties prenantes de la FAO. Comme on peut également le voir à l'*annexe 1*, dans le cadre de l'enquête menée auprès des parties prenantes dans les différents pays, 84 pour cent des personnes interrogées ont évalué de manière positive les contributions de la FAO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes rurales. Quelque 88 pour cent des parties prenantes se sont dites satisfaites du travail accompli par la FAO s'agissant d'aider les pays à instaurer des politiques et programmes ciblés de transformation rurale inclusive. Une proportion similaire de parties prenantes (83 pour cent) ont exprimé leur satisfaction à l'égard de la FAO et des efforts qu'elle déploie pour fournir directement une aide aux pays en situation d'urgence agricole, et 89 pour cent d'entre elles ont indiqué grandement apprécier l'esprit d'initiative dont fait preuve l'Organisation pour renforcer la résilience face aux crises et aux chocs. L'initiative Main dans la main a obtenu des évaluations positives de la part de 84 pour cent des personnes interrogées, et 90 pour cent d'entre elles ont dit apprécier l'appui de l'Organisation à l'accroissement des investissements.

176. Comme on l'a évoqué dans la partie consacrée au volet *Amélioration de la nutrition*, les statistiques relatives aux cibles 2.1 et 2.2 des ODD sur l'incidence de la faim et de la malnutrition démontrent que la situation est critique, tandis que les chiffres de la pauvreté publiés par le Groupe de la Banque mondiale indiquent qu'après plusieurs décennies de réduction constante de ce fléau dans le monde, une période de crises et de chocs graves, parmi lesquels la pandémie de covid-19, nous a fait perdre trois années de progrès entre 2020 et 2022. Les pays à faible revenu, où la pauvreté a progressé pendant cette période (indicateurs 1.1.1 et 1.2.1 des ODD), ne se sont pas encore relevés et ne parviennent pas à rattraper pas leur retard. D'après les données sur les inégalités (10.1.1 et 10.2.1), des progrès ont certes été accomplis, mais les chiffres restent très préoccupants dans de nombreux pays. Par ailleurs, bien qu'il existe des disparités, les données disponibles sur les indicateurs 1.5.1 et 1.5.2 montrent clairement qu'il faut redoubler d'efforts pour améliorer la préparation et la résilience face aux chocs, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. S'agissant de l'indicateur 16.1.2, les données indiquent qu'après avoir reculé pendant de nombreuses années, le nombre de décès liés à des conflits est en hausse, ce qui rappelle combien il est important d'adopter, dans le cadre des systèmes agroalimentaires, une approche proactive face aux situations présentant un risque de conflit autour des ressources naturelles, et de prendre en compte les conflits dans les interventions d'urgence.

177. Les commentaires reçus dans le cadre de l'enquête menée auprès des parties prenantes de la FAO dans les pays sont également corroborés par certaines tendances positives observées pour plusieurs des indicateurs des ODD concernés, y compris ceux qui mesurent les changements obtenus au niveau des résultantes à moyen terme, là où la contribution de la FAO a le plus de poids et l'impact le plus immédiat. Par exemple, la proportion de la population couverte par des systèmes de protection sociale, mesurée au moyen de l'indicateur 1.3.1, a légèrement augmenté; toutefois, elle reste insuffisante, ce qui montre qu'il est nécessaire de pérenniser les mesures temporaires prises face à la crise alimentaire actuelle pour en faire des solutions plus durables. Il est important que les États maintiennent ces politiques en place et continuent de les affiner, afin de veiller à ce que les petits producteurs, les femmes, les jeunes et les autres acteurs vulnérables des systèmes agroalimentaires, en particulier dans les zones rurales, bénéficient d'une protection sociale appropriée. L'adoption par les autorités nationales et locales de stratégies de réduction des risques de catastrophe (1.5.3 et 1.5.4) progresse également. S'agissant des investissements, bien que les dépenses publiques consacrées à l'agriculture (2.a.1) aient baissé ces dernières années, le total des apports publics (à savoir l'aide publique au développement et les autres apports publics) alloués au secteur agricole a progressé dans le sillage de la pandémie de covid-19 et, même s'il semble avoir légèrement baissé depuis, il se maintient à des niveaux plus élevés qu'auparavant. Le montant total des ressources consacrées au développement (10.b.1) a enregistré une nette hausse, dans la mesure où davantage de pays adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés (17.5.1). Cependant, si l'on veut se montrer à la hauteur des promesses des ODD, il faudra augmenter encore bien davantage ces ressources par rapport aux niveaux actuels.

178. La section qui suit décrit, pour chaque domaine prioritaire du Programme contribuant à l'*amélioration des conditions de vie*, quelques faits marquants qui illustrent les résultats obtenus à l'appui du Programme 2030. On y trouve également des encadrés qui mettent en avant certaines réalisations concrètes dans des domaines précis. Un compte rendu complet des résultats au regard du cadre de résultats figure à l'*annexe 1*.

AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales

Faire en sorte que les femmes aient les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources que les hommes, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision dans les systèmes agroalimentaires

Autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires

179. La FAO est engagée en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires, afin que les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes et puissent, sur un pied d'égalité avec ceux-ci, accéder aux ressources naturelles et en avoir la maîtrise, bénéficier de débouchés économiques et participer à la prise de décision. L'Organisation est également déterminée à accélérer l'élimination des lois et des pratiques discriminatoires, à l'appui de plusieurs cibles des ODD: 2.3 (doublement de la productivité et des revenus des petits producteurs d'aliments), 5.4 (valorisation des soins non rémunérés et promotion du partage des responsabilités au sein du foyer), 5.a (égalité de droits en matière de ressources économiques, de propriété et de services financiers) et 5.c (adoption ou renforcement de politiques et de lois applicables aux fins de l'égalité des genres).

180. En 2022 et 2023, la FAO a fourni des données factuelles et une assistance dans le domaine des politiques pour faire progresser l'autonomisation des femmes. Le rapport sur *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*, publié en 2023, présente de nouveaux éléments faisant état d'inégalités entre les genres et un aperçu complet de la participation, des possibilités et des difficultés des femmes dans les systèmes agroalimentaires. Premier rapport exhaustif publié en 10 ans, il contient des messages orientés vers l'action publique et recense les enseignements tirés de la dernière décennie s'agissant de combler l'écart entre les genres et de faire progresser l'autonomisation des femmes. Il montre que l'élimination des disparités entre les genres en ce qui concerne la productivité et les salaires agricoles pourrait accroître le produit intérieur brut mondial de 1 pour cent et faire reculer l'insécurité alimentaire d'au moins 2 pour cent, ce qui conduirait à une réduction de 45 millions du nombre de personnes souffrant de l'insécurité alimentaire, et que l'autonomisation des femmes dans la petite production augmenterait les revenus de 58 millions de personnes supplémentaires et la résilience de 235 millions de personnes de plus.



181. Le rapport met également en exergue la nécessité d'adopter des approches porteuses de transformation en matière de genre, de recueillir et d'analyser des données relatives aux questions de genre et des données ventilées par sexe, d'élaborer des politiques ciblées qui renforcent les droits des femmes à la propriété et à la maîtrise des terres, et de fournir des services de vulgarisation agricole et de soins, ainsi que des services financiers. La FAO a diffusé le rapport lors de manifestations organisées dans 15 pays, auxquelles ont participé des gouvernements, des institutions internationales, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé, afin d'appeler à une action conjointe pour faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires. Ces activités de diffusion ont donné des résultats comparables à ceux des rapports phares de la FAO: plus de 26 millions d'utilisateurs ont eu connaissance de cette publication sur les réseaux sociaux, des articles sont parus dans 54 médias et 19 documents d'orientation ont été rédigés.

182. Le rapport a ouvert la voie à de véritables dialogues, réunions et consultations stratégiques avec les principaux partenaires stratégiques et fournisseurs de ressources dans le monde, suscitant un certain intérêt en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine ainsi qu'au Proche-Orient s'agissant de produire des données régionales et nationales supplémentaires aux fins de l'élaboration de programmes, de politiques et de financements fondés sur des éléments factuels. Il a également créé une dynamique en faveur d'un processus mondial d'engagement prévisionnel de contributions qui serait lancé en collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international à la 68^e session de la Commission de la condition de la femme pour attirer des partenaires fournisseurs de ressources et accroître les investissements dans l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au sein des systèmes agroalimentaires.

183. En 2023, à sa 51^e session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a adopté les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, un cadre d'action mondial essentiel à l'appui des efforts déployés par les pays pour aboutir à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition. La FAO a joué un rôle consultatif central dans le processus de formulation et de négociation dès 2020, notamment en prônant des politiques et des initiatives porteuses de transformation en matière de genre. Ces Directives, qui feront date, fournissent des orientations concrètes aux gouvernements, aux acteurs du développement et aux partenaires fournisseurs de ressources pour mettre en œuvre des politiques, programmes et investissements tenant compte de la problématique du genre dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, afin que tout le monde puisse jouir sur un pied d'égalité du droit à des aliments nutritifs, sans que personne ne soit laissé de côté.



Élargissement des politiques de protection sociale au secteur de la pêche

Dans toutes les régions, les faits démontrent que les programmes de protection sociale ont des effets positifs évidents sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la mise en valeur du capital humain. La FAO s'emploie à faciliter l'élargissement de la protection sociale au secteur de la pêche et de l'aquaculture. Son initiative de protection sociale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture a été mise en œuvre en Colombie, au Paraguay et en Tunisie, et a permis de soutenir des activités mondiales, notamment l'échange de connaissances entre des pays comme le Brésil et les petits États insulaires en développement. En plus de produire des données probantes permettant d'élargir la portée et d'améliorer la pertinence et l'exhaustivité des instruments de protection sociale, grâce à cette initiative, la FAO contribue activement à l'élaboration de politiques et de solutions concrètes visant à institutionnaliser la protection sociale des pêcheurs, des pisciculteurs et des travailleurs de la pêche. Ces activités participent à la réalisation de la cible 1.3 des objectifs de développement durable (ODD) sur la mise en place de systèmes de protection sociale et de la cible 14.b sur l'appui aux petits pêcheurs, dans la mesure où elles contribuent à élargir la protection sociale à tous, à orienter les dépenses publiques vers le secteur de la pêche et à garantir que les régimes de protection sociale renforcent les moyens de subsistance des femmes et des hommes travaillant dans ce secteur au sein des communautés côtières et continentales qui sont tributaires de la pêche.

Par l'intermédiaire de cette initiative, la FAO a sensibilisé aux bonnes pratiques relatives à l'interopérabilité, au ciblage et à la conception des systèmes de registre et d'information, a dispensé des formations dans le domaine et facilité les échanges à ce sujet. Au Paraguay, elle a évalué le programme d'assistance aux pêcheurs mis en œuvre sur le territoire national et a analysé les systèmes de registre existants, ce qui a permis d'établir un document d'orientation sur l'interopérabilité. L'Organisation a facilité les échanges entre les communautés de pêcheurs et les représentants des gouvernements du Brésil, de Cabo Verde, du Chili, de la Colombie, du Paraguay, du Pérou et de la Tunisie au sujet de l'expérience acquise par le Brésil dans la conception et la mise en œuvre du régime d'allocation-chômage des pêcheurs et d'autres programmes de protection sociale destinés au secteur.

Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, l'initiative a eu un effet catalyseur en aidant les pays à recenser les obstacles à l'accès à la protection sociale et à remédier à des problèmes critiques grâce à l'établissement de nouveaux dispositifs nationaux. Les groupes de travail interinstitutionnels créés par la FAO ont renforcé les structures permettant de définir les priorités des parties prenantes, d'apporter des contributions techniques et de mettre au point des politiques et programmes cohérents dans les domaines de la pêche et de la protection sociale. En Colombie, le groupe de travail s'est attaché à réglementer les allocations-chômage versées pendant les périodes d'interdiction de la pêche. En Tunisie, le groupe de travail interministériel a permis de faciliter les échanges sur l'accès à la protection sociale dans le secteur et de mettre en application les travaux de recherche pour élaborer des solutions concrètes et améliorer l'efficacité du système.

La FAO continuera de favoriser les échanges, l'innovation et la mise en œuvre de solutions adaptées aux conditions locales en élaborant des produits du savoir mondiaux et en poursuivant ses activités dans les pays.

AV 2: Transformation rurale inclusive

Miser sur la transformation et la relance inclusives des zones rurales pour garantir la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurer à ces derniers la part d'avantages qui leur revient

Pistes pour une transformation résiliente et inclusive des moyens de subsistance ruraux

184. L'initiative de la FAO en faveur d'une transformation résiliente et inclusive consiste à consolider les connaissances, de façon à renforcer la résilience et l'inclusion dans certains pays en développement. En recensant les populations les plus à risque et celles en situation de très grande vulnérabilité, l'initiative permet de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité et de risque et de veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte dans le processus de transformation rurale, contribuant ainsi à plusieurs des cibles des ODD: cible 1.1 sur l'élimination de l'extrême pauvreté, cible 8.3 sur la promotion de politiques favorisant la création d'emplois et stimulant la croissance des entreprises, cible 8.5 sur le plein emploi, le travail décent et l'égalité salariale, et cible 10.2 sur l'autonomisation et l'intégration de toutes les personnes.

185. L'initiative a été conçue pour avoir un effet catalyseur, assurant l'adhésion des acteurs extérieurs au plus tôt afin de consolider les politiques et les institutions qui tiennent compte des pauvres des zones rurales et renforcent leur résilience; de donner aux pauvres en zone rurale, hommes comme femmes, les moyens de leur autonomie; et de transposer à grande échelle les investissements nationaux et internationaux. En 2022-2023, l'initiative a permis à la FAO de mieux cerner les grands facteurs influençant les stratégies en faveur d'une transformation résiliente et inclusive des moyens de subsistance ruraux. Elle a aussi constitué une plateforme de débats et d'échange de connaissances et de données factuelles au sujet de la transformation rurale résiliente et inclusive, a abouti à l'élaboration d'orientations stratégiques et a mené à l'établissement d'une feuille de route en matière d'investissements. Les activités de suivi sont destinées à consolider les politiques et les institutions qui tiennent compte des pauvres des zones rurales et renforcent leur résilience; à donner aux pauvres en zone rurale, hommes comme femmes, les moyens de leur autonomie; et à transposer à grande échelle les investissements nationaux et internationaux.

186. Plus spécifiquement, l'initiative a redéfini la nature de la transformation rurale résiliente et inclusive et la priorité qui était accordée à la productivité agricole, en accordant une plus large place à l'inclusion, au changement climatique et à la nutrition dans la transformation des systèmes agroalimentaires et en tenant compte de plusieurs dimensions, dont l'utilisation des terres, les petites et moyennes entreprises, la justice climatique, la nutrition, l'égalité entre les femmes et les hommes et la gouvernance. L'accent a été mis sur la viabilité de la production à petite échelle, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie, afin d'accompagner les transformations rurales en cours au niveau local sur les questions du remembrement des terres et des gains de productivité, notamment par la mise en œuvre de politiques efficaces à l'appui des petits producteurs et les considérations en matière d'investissement.



Les approches porteuses de transformation en matière de genre

Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a accéléré les efforts mondiaux concernant l'expérimentation d'approches porteuses de transformation en matière de genre. Elle a ainsi renforcé le caractère inclusif et la résilience des systèmes agroalimentaires en s'attaquant aux causes profondes des inégalités de genre et en contribuant aux ODD 2 et 5. Ces approches suscitent des réflexions critiques, remettent en cause les facteurs structurels des inégalités de genre et instaurent des relations équitables entre femmes et hommes.

Dans le cadre du Programme conjoint sur les approches porteuses de transformation en matière de genre au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la FAO, en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, a intégré ces approches au dialogue sur les politiques, à la programmation et à la culture institutionnelle, par la création de savoir, le renforcement des capacités et la mobilisation stratégique. Ainsi, en Équateur, des initiatives collectives organisées par les clubs Dimitra ont permis de reboiser, d'atténuer les effets des vagues de chaleur estivales et de développer les compétences de leurs membres dans le secteur agroalimentaire.

Ces clubs, implantés depuis 2009 dans 12 pays d'Afrique, bénéficient à plus de six millions de personnes en milieu rural. Ils se sont aussi développés en Asie et au Proche-Orient, où le Cambodge et la République arabe syrienne ont ouvert la voie. Il s'agit de groupes de femmes, d'hommes et de jeunes qui décident de se rassembler pour discuter des défis auxquels ils sont confrontés et pour prendre des mesures collectives porteuses de changements dans leurs communautés. Ils mobilisent leurs propres ressources pour régler les problèmes et renforcent la présence des femmes aux postes à responsabilités, améliorent la nutrition et assurent une répartition plus équitable des activités de soins non rémunérées.

L'équipe du Programme conjoint a publié en 2023 des lignes directrices pour mesurer les changements porteurs de transformation en matière de genre dans le contexte de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable, un outil permettant à la FAO et à ses partenaires d'évaluer et de diffuser ces approches au niveau mondial.

Le Programme conjoint d'accélération des progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales a été mis en œuvre en Éthiopie, au Guatemala, au Kirghizistan, au Libéria, au Népal, au Niger et au Rwanda. Dans ces pays, la production des femmes a considérablement augmenté. Au Népal, les progrès accomplis dans l'accès des communautés aux services de santé et aux connaissances en matière d'alimentation et de sécurité sanitaire des aliments ont permis d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Cela a également permis d'accroître les connaissances financières et commerciales des femmes vivant en milieu rural; ces dernières ont ainsi pu élaborer des plans d'action complets aux niveaux des ménages et des communautés. Ce programme sera étendu aux îles du Pacifique, au Niger, au Nigéria, à la République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et à la Tunisie.

187. L'initiative a revisité avec succès le débat conceptuel sur la transformation rurale résiliente et inclusive, compte tenu des grandes évolutions qu'a connues le contexte et de l'observation des caractéristiques essentielles de la transformation rurale dans les pays en développement à l'heure actuelle. La FAO pourra ainsi produire des orientations stratégiques évoluées et axer davantage les investissements sur la réduction de la pauvreté rurale. Donnant suite aux activités de promotion de la FAO menées dans le cadre de l'initiative, le premier séminaire de haut niveau d'experts sur les systèmes autochtones d'alimentation et de connaissances aura lieu en Afrique en 2024 et devrait faire progresser les ODD 2, 13 et 15, tout en facilitant les échanges sur le rôle que jouent les peuples autochtones dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et la Décennie internationale des langues autochtones.



AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires

Fournir aux pays confrontés à des crises alimentaires une assistance d'urgence à l'appui des moyens de subsistance et de la nutrition et les doter des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir

Programmation relative aux interventions d'urgence et à la résilience dans les pays en situation de crise alimentaire

188. Compte tenu de l'augmentation de l'insécurité alimentaire aiguë, la FAO a intensifié son programme d'aide humanitaire et de renforcement de la résilience et a ainsi aidé plus de 55 millions de personnes en 2023, contre 30 millions en 2022, à anticiper et atténuer les répercussions des crises en facilitant la production rapide d'aliments au niveau local pendant et après les crises et en mettant les communautés sur la voie de la résilience et de la croissance.

189. La programmation de la FAO en matière d'interventions d'urgence est essentielle, car elle permet non seulement de satisfaire les besoins humanitaires, mais également de les réduire. La distribution de céréales et de légumes à une période critique en 2022 de la part de l'Organisation a permis à environ 4 millions de familles (23 millions de personnes) touchées par des crises de produire des aliments nutritifs dont elles avaient besoin de toute urgence. On estime que, grâce à leur production, les familles ont pu subvenir à leurs besoins en céréales pendant 11 mois, ce qui représente une valeur de 870 USD par foyer et un retour sur investissement de 6 USD pour 1 USD investi. L'aide apportée a permis de produire des cultures de base et des légumes dont la valeur totale atteint 2,75 milliards d'USD.

190. En 2023, la FAO a distribué plus de 2 millions de tonnes de semences et 173 000 tonnes d'engrais à plus de 27,5 millions de personnes vivant dans des zones rurales afin qu'elles puissent satisfaire leurs besoins alimentaires et disposer de moyens de subsistance. En outre, l'Organisation a vacciné plus de 33 millions d'animaux d'élevage, au profit de plus de 23 millions de personnes, et a distribué 1,2 million de têtes de bétail afin de faire en sorte que les ménages puissent continuer à disposer de biens de production et aient accès à une alimentation variée d'une importance capitale. En 2023, dans le cadre de son programme d'assistance sous forme d'espèces et de bons, la FAO a distribué plus de 108 millions d'USD, soit 230 USD par foyer en moyenne. La plus grande partie de l'aide en espèce a été apportée sans conditions, un mode de fonctionnement qui donne la possibilité aux ménages en situation de vulnérabilité de satisfaire leurs besoins immédiats, en fonction de leurs propres priorités. Ces initiatives ont été complétées par du travail contre rémunération, qui permet d'offrir aux communautés des infrastructures essentielles, par le dispositif «cash plus», qui associe l'aide en espèce et l'assistance agricole en nature, et par des programmes de distributions de bons.

191. L'action anticipée de la FAO, un pilier de son programme consacré aux interventions d'urgence et à la résilience qui vise à réduire les incidences d'aléas prévus, notamment les sécheresses, les inondations, les tempêtes, les vagues de froid et les maladies animales, a aidé environ 600 000 personnes en 2022 et plus d'un million de personnes en 2023. Des informations provenant de dispositifs d'alerte rapide ont déclenché cette action anticipée, que la FAO a déployé dans plus de 30 pays, en coordination avec les gouvernements et les partenaires. En 2023, par exemple, la FAO a mis au point un plan d'action anticipée et d'intervention en faveur des pays les plus exposés au risque, en fonction d'analyses des tendances historiques, des prévisions saisonnières les plus récentes, de la saisonnalité agricole et de la vulnérabilité des populations face au risque. Les trois objectifs principaux du plan consistent à atténuer les effets d'El Niño au moyen de mesures anticipatoires, à tirer parti des retombées bénéfiques de ce phénomène et compenser les pertes, notamment en fournissant des semences aux agriculteurs touchés par des inondations, et à intervenir rapidement là où El Niño provoque des dégâts. Fin 2023, la FAO avait déployé des mesures anticipatoires en faveur de populations vulnérables dans 19 pays exposés aux risques associés à El Niño, pour un investissement de plus de 20 millions d'USD.

192. Au vu de l'ampleur d'une telle programmation, la FAO ne peut agir seule. Afin d'apporter cette aide, elle a mis en œuvre des activités en collaboration avec plus de 300 organisations nationales et locales en 2023, ce qui témoigne de la forte volonté de l'Organisation d'ajuster la transformation en fonction du contexte dans l'ensemble du système.

AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients

Réduire les risques et l'exposition aux chocs et autres facteurs de perturbation pour renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens de subsistance

Renforcer la résilience dans les contextes de déplacement forcé

193. D'après le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2023*, près de 20 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile ont été accueillis en 2022 dans 55 pays confrontés à des crises alimentaires, ce qui représente plus de 60 pour cent de la population de réfugiés. Le déplacement forcé est à la fois un facteur et une conséquence de l'insécurité alimentaire. En 2022 et 2023, la FAO a travaillé à l'interface entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans 35 pays de toutes les régions pour répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées contre leur gré et des personnes qui les ont accueillies, fournissant un appui agricole complet pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et parvenir à des solutions durables.

194. L'Organisation soutient la création et le renforcement de systèmes agroalimentaires inclusifs, en vue d'assurer la sécurité alimentaire à long terme et d'améliorer la résilience et l'autonomie des réfugiés, des déplacés internes et des migrants de retour, et de limiter leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Dans le même temps, la FAO vise, par sa contribution à l'approche en matière de paix, à promouvoir le développement rural global. Ce faisant, l'Organisation contribue à la réalisation de la cible 5 de l'ODD 1 (résilience face aux catastrophes d'ordre environnemental, social ou économique) et de la cible 4 de l'ODD 2 (viabilité de la production alimentaire et résilience des pratiques agricoles).

195. La FAO a accompli des progrès importants s'agissant de faire face au déplacement forcé aux niveaux mondial, régional et local. Lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023, la FAO a préconisé de mettre à profit les compétences des personnes déplacées, dont une large part tirent la majeure partie de leurs revenus de l'agriculture ou dépendent davantage de l'agriculture depuis qu'elles sont déplacées. Grâce au rôle de premier plan joué par la FAO, l'agriculture contribue de manière essentielle à l'inclusion des réfugiés, ce qui incite des pays du monde entier à prendre des engagements en faveur d'un environnement propice à la réalisation de son potentiel de transformation, y compris les pays qui accueillent des réfugiés à prendre des engagements relatifs à l'accès aux terres agricoles. L'Organisation a piloté l'élaboration et la coordination d'un Engagement multipartite sur l'agriculture, les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire, en collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et le Gouvernement de la Norvège, lequel favorise un environnement propice à la participation des réfugiés aux systèmes alimentaires, à l'agriculture et aux moyens de subsistance agricoles aux fins de l'inclusion économique, du renforcement de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la résilience face aux chocs et de l'autonomie, et de l'amélioration de la cohésion sociale.

196. Aux niveaux régional et local, la FAO a donné aux réfugiés les moyens de subvenir à leurs besoins, de faire face aux difficultés liées au changement climatique et de reconstruire leur vie en menant des interventions innovantes. L'approche suivie par la FAO dans les contextes de déplacement forcé a permis de tirer parti des possibilités offertes par les moyens de subsistance agricoles inclusifs et axés sur le marché, afin que les populations déplacées puissent reconstruire leur vie, tout en contribuant au développement socioéconomique des zones qui les accueillent. En Ouganda et au Kenya, la FAO a appuyé le développement des filières agricoles dans les zones accueillant des réfugiés, établissant ainsi des liens entre ces derniers – en particulier les jeunes et les femmes – et les partenaires du secteur privé et leur offrant des débouchés commerciaux. Cela a facilité leur intégration économique et amélioré la sécurité alimentaire à long terme. Au Kenya, l'Organisation a mis en œuvre une initiative conduite par le pays visant à transformer les camps en zones d'implantation intégrées et à rendre les réfugiés acteurs du développement local, en améliorant l'accès aux marchés, en promouvant des moyens de subsistance durables et en favorisant la production domestique d'aliments nutritifs.



Gestion intégrée des risques climatiques et des risques de catastrophe au niveau des exploitations et des territoires

L'agriculture subit de manière disproportionnée les conséquences des catastrophes et du changement climatique. En effet, elle essuie 23 pour cent de l'ensemble des pertes économiques dues aux effets des catastrophes, tous secteurs confondus et, si l'on ne prend en compte que les sécheresses, cette part passe à 65 pour cent. Face aux crises et aux risques de plus en plus nombreux, à leur interconnexion et à leurs effets en cascade, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée de la gestion des risques et de l'adaptation à ces derniers. Il faut prendre des mesures plus ambitieuses en vue de mieux comprendre, réduire et gérer les différents risques, notamment dans des contextes de crise alimentaire, de renforcer la résilience des populations locales, des pays et des moyens de subsistance fondés sur l'agriculture, et de contribuer à la réalisation des cibles 1.5 et 2.4 des ODD, visant respectivement à renforcer la résilience face aux catastrophes d'ordre environnemental, économique ou social et à assurer la viabilité de la production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes.

Dans sa publication phare de 2023 intitulée *L'impact des catastrophes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire – Prévenir et réduire les pertes en investissant dans la résilience*, la FAO a présenté la première estimation mondiale des conséquences des catastrophes sur le secteur agricole; elle y a analysé les risques et les effets en cascade découlant des dangers interdépendants qui pèsent sur les systèmes agroalimentaires, et a montré qu'à l'échelle des exploitations, l'application des bonnes pratiques de réduction des risques de catastrophe était en moyenne 2,2 fois plus efficace que le recours aux pratiques employées auparavant.

Tout au long de l'exercice biennal, la FAO a adopté des stratégies d'agroforesterie pour atténuer les risques liés au climat et améliorer l'adaptation au niveau des exploitations et des territoires. Dans le cadre d'une initiative destinée à promouvoir l'association pâturage et arbres (*Grazing with trees*), l'Organisation a combiné la foresterie et les pratiques agricoles pour restaurer les zones arides, améliorer la productivité et renforcer la résilience des populations locales face aux pressions et aux chocs liés au climat. La FAO a fourni des conseils techniques et stratégiques sur des approches agroforestières permettant d'accroître la productivité et la résilience grâce à la multifonctionnalité et à la diversité des systèmes sylvo-pastoraux. Au Brésil, par exemple, dans différentes régions semi-arides, les cueilleurs de fleurs appelées *sempre-vivas* ont adopté des outils fondés sur la biodiversité pour assurer la gestion durable de 94 espèces de plantes cultivées, de 16 espèces d'animaux d'élevage et de 350 fleurs autochtones et 135 autres produits forestiers (hors bois d'œuvre). Dans le «couloir de passage du bétail» du Soudan du Sud, la FAO s'est employée à améliorer la résilience des communautés locales face aux risques liés au climat et aux conflits en associant d'importantes pratiques sylvo-pastorales autochtones – comme le pâturage en sous-bois et le recours à des enclos, tels que les *kraals* où le bétail passe la nuit – avec des petits parcs agricoles. Ces mesures ont attiré l'attention d'autres pays, institutions et partenaires financiers qui se sont engagés à mobiliser des ressources et à promouvoir de nouveaux moyens de développer des initiatives sylvo-pastorales.

AV 5: Initiative Main dans la main

Accélérer les partenariats et les investissements en faveur de la transformation agricole et du développement rural durable grâce à l'initiative Main dans la main

Initiative Main dans la main

197. L'initiative Main dans la main, lancée en 2019, appuie la mise en œuvre de programmes dirigés par les pays visant à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires. Elle privilégie les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL), les pays en situation de crise alimentaire et les pays à forte population pauvre.

198. L'initiative tire parti de techniques de modélisation et d'analyse géospatiales de pointe ainsi que d'une approche fondée sur la constitution de partenariats pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires en s'appuyant sur les marchés, en vue d'accroître les revenus, d'améliorer l'état nutritionnel et le bien-être des populations pauvres et vulnérables et de renforcer la résilience face au changement climatique. Ce faisant, elle contribue à la réalisation de plusieurs cibles des ODD, notamment les cibles 1.1 et 2.1 visant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim, la cible 2.a relative à l'accroissement de l'investissement dans l'infrastructure rurale, la recherche agronomique, les technologies et les banques de gènes et la cible 10.1 appelant à réduire les inégalités de revenus. Les équipes techniques spéciales de la FAO aident les interlocuteurs nationaux à établir des notes d'investissement pour leur pays grâce à des méthodes d'analyse innovantes permettant de repérer les territoires et les populations auxquels des programmes et des investissements stratégiques pourraient ouvrir de nouvelles perspectives axées sur les marchés.

199. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la participation à l'initiative a considérablement augmenté, et celle-ci compte aujourd'hui 68 pays bénéficiaires. À la fin de l'exercice, 51 notes d'investissement nationales et 5 notes d'investissement régionales avaient été établies. Par ailleurs, de plus en plus de pays, dont le Bangladesh, l'Équateur, le Guatemala, le Nicaragua, la République dominicaine et le Zimbabwe, ont commencé à mettre en œuvre l'approche Main dans la main au niveau infranational pour améliorer la planification des investissements. La FAO a également facilité la tenue de consultations avec les gouvernements et les organisations régionales qui utilisent les outils et approches de l'initiative pour orienter et éclairer la définition des domaines stratégiques prioritaires et le recensement des possibilités d'investissement.

200. Le Forum de l'investissement Main dans la main a été organisé pour la première fois à la FAO en 2022. À cette occasion, les représentants de 20 pays membres et les équipes responsables des initiatives régionales concernant le Sahel, le pôle alimentaire du Panama et le couloir de la sécheresse ont exposé leurs priorités en matière d'investissement agroalimentaire, lesquelles représentaient un montant total de 3,4 milliards d'USD devant bénéficier à 23,8 millions de personnes dans 56 zones d'investissement. Lors du deuxième Forum de l'investissement, tenu en 2023, les représentants de 31 pays et des initiatives régionales du Sahel et du couloir de la sécheresse ont présenté aux participants venus du monde entier 112 dossiers d'investissement représentant 16,5 milliards d'USD destinés à 155 millions de bénéficiaires potentiels.

201. Ces forums ont été l'occasion de mettre en place des séances d'appariement, une initiative inédite et originale permettant de mettre les pouvoirs publics en relation avec des investisseurs. De 110 en 2022, le nombre de séances organisées est passé à 412 en 2023 et devrait encore augmenter en 2024-2025. Des partenariats et autres possibilités de collaboration avec des institutions financières internationales, des entités du secteur privé et des investisseurs ont pu être mis à profit dans le cadre du Forum de l'investissement Main dans la main de 2022, ce qui a permis d'obtenir des investissements d'une valeur de 1,4 milliard d'USD, selon les données communiquées. Par ailleurs, l'édition 2023 du Forum de l'investissement a abouti à de nouveaux engagements et à l'ouverture de négociations concernant des investissements d'une valeur de 1,9 milliard d'USD. Face à la forte demande des pays membres, le Forum de l'investissement continuera d'être organisé chaque année.

202. L'Organisation s'emploie actuellement à renforcer la résilience climatique des investissements engagés par les pays dans le secteur agroalimentaire à l'aide d'instruments tels que l'outil d'analyse *ex-ante* du bilan carbone (EX-ACT), qui est aujourd'hui largement adopté. En 2024-2025, elle s'efforcera en premier lieu d'aider les États à organiser des éditions nationales et régionales du Forum de l'investissement Main dans la main et de mobiliser un plus large éventail d'investisseurs, dont des banques régionales, des fondations et des acteurs du secteur privé. Elle lancera également, au titre de l'initiative Main dans la main, de nouvelles initiatives régionales et sous-régionales adaptées aux besoins des pays

et des sous-régions, comme en Afrique australe, où elle cherchera à renforcer l'intégration du marché régional des produits agricoles dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. D'autres initiatives sous-régionales seront menées en Amazonie et dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes.



Amplifier les investissements grâce à l'initiative Main dans la main

Le *Bangladesh* a rejoint l'initiative Main dans la main en 2021 et a participé à ses forums de l'investissement, organisés par la FAO, en 2022 et 2023. Dans le cadre de l'initiative, et conformément au plan d'investissement national, la FAO apporte son soutien aux programmes du Bangladesh axés sur l'agrotransformation, la commercialisation, l'agriculture climato-résiliente, l'entreposage frigorifique et la gestion après récolte, la gestion des filières d'approvisionnement, ainsi que sur l'irrigation et la gestion de l'eau. Également dans le cadre de l'initiative, la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole ont élaboré et mis en œuvre le Programme de transformation agricole et rurale en faveur de la nutrition, de l'entrepreneuriat et de la résilience (en anglais, PARTNER), qui finance à hauteur de 543 millions d'USD le programme prioritaire de transformation agricole du Bangladesh d'une valeur totale de 2,9 milliards d'USD. Un volet supplémentaire, ajouté en novembre 2023, financera le renforcement des capacités en vue de réduire les subventions pour l'achat d'engrais grâce à des bons électroniques destinés aux agriculteurs et à des dépenses publiques.

L'*Équateur* a rejoint l'initiative Main dans la main en 2022. Il bénéficie à ce titre du soutien de la FAO pour l'élaboration de deux instruments: d'une part, les politique et plan nationaux d'agro-élevage 2020-2030, qui ont pour but de favoriser la croissance économique par des investissements stratégiques dans les territoires, et d'autre part, le plan stratégique de production et de diversification des chaînes de valeur agricoles, qui vise à diversifier les exportations agricoles et à réduire la pauvreté et les inégalités territoriales.

L'*Équateur* a participé aux forums de l'investissement de l'initiative Main dans la main de la FAO en 2022 et 2023. À cette occasion, il a mis l'accent sur les investissements dans les filières du cacao, de l'avocat et du fruit du dragon jaune, lesquels ciblent plus de 253 000 bénéficiaires, notamment des femmes et des jeunes, et visent à améliorer la qualité de la production, les rendements, la valeur ajoutée et les débouchés commerciaux, avec à la clé une augmentation moyenne des revenus mensuels de 830 USD par hectare et par personne. Pour la période 2022-2025, le gouvernement a affecté environ 245 millions d'USD au soutien à la mise en œuvre de quatre projets nationaux axés sur l'agriculture, l'élevage, les forêts et l'assistance technique; sur ce montant, 57 millions d'USD ont été utilisés en 2022-2023, directement au profit de 200 000 producteurs des zones prioritaires.

Le *Zimbabwe* a rejoint l'initiative Main dans la main en janvier 2021 et a participé à ses forums de l'investissement, organisés par la FAO, en 2022 et 2023. Dans le cadre de l'initiative, la FAO aide au développement des investissements dans les systèmes d'irrigation des petits exploitants, les chaînes de valeur de la tomate et les stations d'emballage de bananes. Elle a également facilité la tenue de consultations provinciales, qui ont débouché sur l'établissement de neuf plans d'investissement provinciaux.

Le Zimbabwe a ainsi pu bénéficier d'un soutien important pour des investissements prioritaires, notamment d'un programme de 20 millions d'USD financé par la Banque africaine de développement et une grande entreprise agricole pour la fourniture de machines agricoles. À l'issue d'un processus d'appariement concluant, le pays a obtenu des engagements de la part des Émirats arabes unis en faveur de modèles inclusifs et adaptables. Deux forums d'investissement organisés par le gouvernement ont abouti à la création d'une plateforme de partenariat visant à soutenir la mobilisation d'investissements dans le cadre de l'initiative Main dans la main.

AV 6: Accroissement des investissements

Accroître les investissements publics et privés et renforcer les moyens de tirer parti des investissements futurs pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires

Évaluations des systèmes alimentaires et solutions d'investissement et de financement durables

203. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie en vue d'intensifier les investissements, la FAO a collaboré avec l'Union européenne et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement afin de réaliser des évaluations des systèmes alimentaires dans plus de 50 pays, en partenariat avec les pouvoirs publics et les parties prenantes nationales.

204. Ces évaluations fournissent une analyse factuelle qui permet de mettre en avant les enjeux de durabilité et les leviers stratégiques à prendre en compte pour compléter les feuilles de route nationales issues du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021. Elles servent également de base analytique à l'élaboration des politiques et à la prise de décision et, partant, soutiennent la mise en place à l'échelle nationale de mesures et d'investissements visant à accélérer la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, et

contribuent à la réalisation de plusieurs cibles des ODD, à savoir: la cible 2.a relative à l'accroissement de l'investissement dans l'infrastructure rurale, la recherche agronomique, les technologies et les banques de gènes; la cible 10.1 sur la réduction des inégalités de revenus; et la cible 10.b visant à stimuler l'aide au développement et les investissements dans les pays les moins avancés.

205. L'importance de cet outil aux fins de la concertation sur les politiques relatives aux systèmes alimentaires a été mise en avant durant le Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires organisé en 2023, lors duquel des ministres du Bhoutan et de Sierra Leone ont présenté l'expérience acquise par leurs pays s'agissant de stimuler la volonté politique, de mobiliser les parties prenantes et les partenaires financiers, de promouvoir les innovations du secteur privé et de mettre en œuvre des programmes d'investissement et d'action pour favoriser la transformation des systèmes agroalimentaires.

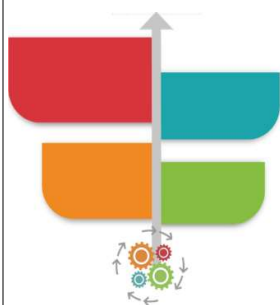
206. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a publié 39 profils de systèmes alimentaires nationaux et une méthode d'évaluation des systèmes alimentaires, ainsi que des analyses approfondies des problèmes soulevés dans les évaluations, dont une analyse territoriale des systèmes alimentaires et cinq rapports de synthèse régionaux. Par ailleurs, l'Organisation s'est associée à l'Union européenne et à Agrinatura, une association rassemblant des universités et centres de recherche européens, pour mettre à profit les évaluations des systèmes alimentaires en vue d'accélérer la transition vers des systèmes agroalimentaires durables dans le cadre du projet intitulé *Sustainable Agrifood Systems Intelligence* (SASI).

207. Le projet SASI consiste à améliorer la disponibilité des connaissances et des orientations sur les institutions, les politiques et les investissements aux échelons national et international. Il s'articule autour de deux piliers, à savoir une architecture institutionnelle permettant de diriger et de suivre la transformation dans une perspective à long terme, et une assistance technique étayée par des recherches et des données concrètes facilitant la gestion des défis, des possibilités et des arbitrages spécifiques aux systèmes alimentaires tout au long de la transition. Le projet permet également d'aider les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile à unir leurs efforts et à orienter les activités et les investissements pour qu'ils puissent soutenir la transition à opérer.

208. La FAO a commencé à mettre en œuvre l'approche SASI en Sierra Leone en 2022 et a ainsi montré comment faire participer différents acteurs, dont la société civile, les partenaires de développement et d'autres parties prenantes, à la transformation effective des systèmes alimentaires, notamment à la mobilisation de fonds. Cette approche illustre également la voie qu'il est possible de suivre pour relever les défis pluridimensionnels qui se présentent dans les systèmes agroalimentaires, rapprocher divers acteurs, recueillir des données probantes, collecter des fonds et piloter la transition de tous les secteurs vers des systèmes alimentaires durables.

Accélérer la transformation sans laisser personne de côté

Traduire sur le plan opérationnel le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte



209. Tout au long de l'exercice biennal, la FAO a accompli de grands progrès s'agissant de transposer, sur le plan opérationnel, le principe consistant à ne laisser personne de côté, et d'intégrer systématiquement les trois thèmes transversaux que sont le genre, les jeunes et l'inclusion dans les domaines d'action relevant de son mandat. Des notes d'orientation, des formations et un appui technique sont venus renforcer la cohérence des activités de l'Organisation autour des enjeux de genre, des jeunes et des approches intersectionnelles, une large place étant accordée aux femmes autochtones, afin que les cadres de programmation par pays et les projets individuels proposent des solutions adaptées.



210. Des procédures opérationnelles ont été modifiées afin d'être conformes aux politiques des Nations Unies et aux cadres juridiques internationaux relatifs aux peuples autochtones. La révision des méthodes employées et la création de nouvelles méthodes ont permis d'assurer le suivi des ressources consacrées aux jeunes, à l'inclusion et à l'égalité femmes-hommes et de

superviser les produits de la FAO relatifs à ces sujets, notamment en les liant aux ODD correspondants. Une enquête sur les lacunes dans les compétences en matière d'inclusion a été menée en interne pour déterminer les besoins et définir un plan de renforcement des capacités. En outre, la FAO a diffusé de bonnes pratiques et fourni des outils destinés aux responsables de programme, aux praticiens et aux parties prenantes. Les normes de pratique de l'Organisation pour la restauration des écosystèmes, par exemple, recommandent aux praticiens et aux parties prenantes d'inviter les peuples autochtones à participer et de veiller à leur droit collectif à un consentement libre, préalable et éclairé.

211. Une équipe récemment créée à la FAO et travaillant sur les enjeux d'inclusion a coordonné les travaux et, sous sa direction, la FAO a défini des objectifs communs, recensé les grands acteurs de l'inclusion et a mis en ligne une page web sur le sujet. À la fin de 2023, la thématique de l'inclusion figurait dans les principaux objectifs de près de 24 pour cent des projets en cours d'exécution.

212. L'Organisation a agi en faveur de la participation et de l'autonomisation des jeunes: 77 pour cent des unités de la FAO ont contribué au Plan d'action en faveur des jeunes ruraux et le nombre de cadres de programmation par pays donnant la priorité aux jeunes n'a fait qu'augmenter. La FAO a atteint 81 pour cent des cibles de Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, ce qui en fait l'une des six organisations des Nations Unies à avoir d'ores et déjà atteint l'objectif d'étape de 2024. Une nouvelle trousse à outils consacrée aux enjeux propres aux jeunes devrait permettre de renforcer ces efforts.

213. Tout au long de l'exercice biennal, la FAO a encouragé la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes, enrichissant la base de connaissances relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires. L'Organisation a formé des fonctionnaires de plus de 95 pays, appuyé 64 enquêtes et recensements agricoles nationaux, et aidé des pays des 5 régions à rendre compte de la situation des femmes en matière d'accès à la propriété foncière (indicateur 5.a.2 des ODD) et à produire des données ventilées par sexe sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (indicateur 2.1.2). En outre, la base de données Gender-Lex, qui vient d'être mise en

service, donne à voir un panorama complet des approches nationales tenant compte des questions de genre qui sont inscrites dans les lois sectorielles. Les évaluations nationales portant sur ces enjeux et les données et informations ventilées par sexe ont enrichi le corpus de données factuelles, contribuant à l'élaboration de politiques et de processus de programmation par pays (y compris d'analyses communes de pays des Nations Unies) qui prennent en compte la dimension de genre. Globalement, l'Organisation a mis en œuvre les 17 normes de la version mise à jour de la Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 et a atteint (si ce n'est dépassé) les résultats attendus au titre de 14 des 16 indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, tels qu'ils sont décrits dans l'*annexe 7*.

Mettre à profit la technologie

214. Tout au long de l'exercice biennal, la FAO n'a cessé de mettre en avant le rôle central de la technologie pour la réalisation des *quatre améliorations*, en fournissant des orientations à l'échelle de l'Organisation par l'intermédiaire de sa Stratégie en matière de science et d'innovation et en intégrant la technologie dans l'ensemble du Programme de travail. La deuxième édition du Forum de la science et de l'innovation, organisée en 2023, a mis l'accent sur l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation pour la transformation des systèmes agroalimentaires, appelant l'attention sur l'action pour le climat, tandis que le rapport 2022 sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* avait pour thème central *L'automatisation de l'agriculture* au service de la transformation des systèmes agroalimentaires.

215. La FAO a lancé des biens publics numériques qui ont renforcé les capacités numériques de l'Organisation à l'appui de ses programmes, en particulier aux niveaux régional et national. Citons par exemple la Plateforme géospatiale de l'initiative Main dans la main, les guides techniques sur l'utilisation croisée des technologies géospatiales et des méthodes participatives pour garantir les droits fonciers, ainsi que de nouveaux outils, tels que le système d'information relatif aux ressources génétiques aquatiques. On peut également noter que le portefeuille de services numériques, récemment mis au point, améliore l'accessibilité des services agricoles et des contenus locaux sur les appareils mobiles. Dans 10 pays, des agriculteurs et des parties prenantes ont pu avoir accès à des renseignements et à des services de conseil directement sur leurs appareils, ce qui a favorisé une transformation numérique inclusive. De nouvelles fonctionnalités, comme l'intelligence artificielle générative, sont à l'étude pour la prochaine version.

Intégrer les systèmes alimentaires et les systèmes de connaissances des peuples autochtones aux objectifs de la communauté internationale

Les peuples autochtones sont des alliés essentiels et de puissants moteurs du changement dans l'optique des objectifs de développement durable. Créer les conditions de leur participation aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision, en particulier pour les femmes et les jeunes autochtones, est un principe fondamental de l'action de la FAO.

La FAO héberge la Coalition sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones. Officiellement lancée en 2022, elle se compose aujourd'hui de 14 membres de la FAO, de 6 organismes des Nations Unies et de représentants autochtones des 7 régions socioculturelles. La Coalition a joué un rôle de premier plan lors du Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et elle a plaidé pour que les systèmes alimentaires, les systèmes de connaissances et les pratiques traditionnelles des peuples autochtones soient intégrés au programme de travail du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

La Plateforme mondiale sur les systèmes alimentaires autochtones, elle aussi hébergée par la FAO, a continué de jouer son rôle de passerelle entre les systèmes de connaissances scientifiques et autochtones. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, elle a contribué à la rédaction des normes de pratique de la FAO sur la restauration des écosystèmes, destinées à soutenir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

En 2023, à la demande de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la FAO a accueilli le Forum mondial des jeunes autochtones, manifestation biennale des Nations Unies, qui a rassemblé des jeunes représentant 98 groupes de peuples autochtones issus de 54 pays. Il s'agit du seul forum de haut niveau des Nations Unies consacré aux jeunes autochtones et il joue un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques mondiales concernant ces jeunes et leurs droits.

La *Déclaration de Rome sur la protection des générations futures en période de crise alimentaire, sociale et écologique*, formulée à l'issue de ce forum et communiquée dans un premier temps au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, a été présentée à la 28^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28). Elle attire l'attention sur l'avenir des systèmes alimentaires et des systèmes de connaissances des peuples autochtones dans le contexte de l'action en faveur du climat et de la biodiversité, et aborde certains enjeux tels que l'incidence des pesticides, des activités extractives et des aliments ultra-transformés sur les peuples autochtones, la protection des ressources phytogénétiques autochtones et l'importance d'une éducation dispensée par les peuples autochtones.

216. En Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest, les équipes de la FAO ont amélioré leurs capacités aux fins de la collecte et de la transmission en temps réel d'informations destinées à la Commission de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO. En Europe et en Asie centrale, l'Organisation a prêté assistance aux membres grâce à son système régional d'aide à la prise de décision dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'initiative numérique «Lazos», qui rassemble le projet «+Cotton» et l'industrie du coton, a permis d'accroître la production durable de coton et aidé les membres à mettre l'analyse géospatiale au service de la lutte contre la pauvreté rurale.

217. Sur le plan des politiques, la FAO a publié en 2022 les *Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires*, un rapport qui fournit des conseils aux décideurs en vue d'améliorer les politiques et les investissements axés sur les systèmes agroalimentaires, notamment par la création d'écosystèmes numériques (cadres réglementaires et incitatifs, politiques relatives à la gouvernance des données et aux données ouvertes, registres d'exploitants agricoles, alphabétisation numérique, etc.). Cette publication sert également de base de connaissances sur l'adoption des technologies matures et des technologies et pratiques locales.

218. Dans le souci de prendre en compte plus systématiquement les possibilités et les risques liés à la technologie, la FAO s'est attelée à consolider les liens entre les régions et les domaines prioritaires du Programme, ainsi qu'à dispenser des formations et à fournir des documents d'orientation sur les moyens de tirer parti de l'accélérateur relatif à la technologie. Afin d'assurer la pérennité des résultats obtenus, la FAO accorde également une assistance à l'élaboration de politiques sur le développement du numérique dans les systèmes agroalimentaires, et s'appuie sur le réseau mondial de pôles d'innovation en matière d'agriculture numérique, sur les domaines d'impact à valeur ajoutée, sur des initiatives telles que la promotion des innovations via les écoles pratiques d'agriculture, ainsi que sur les entrepreneurs agricoles locaux.

Tirer parti de l'innovation

219. En 2022, la FAO a continué d'intégrer l'innovation dans les 20 DPP, ainsi que dans les programmes régionaux et nationaux au moyen de notes d'orientation et de consultations. Une analyse des plans de travail institutionnels de la FAO a montré que 10 pour cent des produits comportaient des innovations, principalement technologiques, puis politiques, sociales, institutionnelles et financières. Plusieurs initiatives portant sur le numérique au service de la transformation des systèmes agroalimentaires ont été soutenues, notamment l'initiative Main dans la main et l'initiative 1 000 villages numériques. La FAO a également promu l'innovation dans le cadre de la plateforme des écoles pratiques d'agriculture qui existait déjà.

220. La toute première Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation a été adoptée par les membres en 2022 et a donné lieu à la création du Forum de la science et de l'innovation de la FAO, dont les éditions 2022 et 2023 ont enregistré une forte participation. En 2022, la FAO a lancé un prix de l'innovation et a organisé plusieurs ateliers et webinaires visant à échanger des connaissances et à étudier les possibilités d'innovation au sein de la FAO et dans le cadre de partenariats.

221. Des innovations technologiques telles que les petites machines, les applications biotechnologiques, l'irrigation à énergie solaire, l'agriculture protégée, la télédétection, la chaîne de blocs et les plastiques biodégradables ont été soutenues. Des efforts ont également été menés pour mieux incorporer les sciences comportementales dans certains programmes afin d'obtenir des résultats durables. Les innovations institutionnelles et les processus d'élaboration de politiques ont été favorisés grâce à un système d'innovation agricole intégré qui a permis de renforcer les systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles. Un appui a été prêté afin de renforcer les systèmes d'innovation agricole, y compris les systèmes de recherche agricoles nationaux et les services de vulgarisation et de conseil agricoles dans plus de 15 pays. Parmi les autres initiatives, on compte la création de plateformes de recherche et d'innovation, de pôles régionaux et nationaux, de mécanismes de facilitation multipartites pour la recherche et la vulgarisation, de services de soutien à l'innovation, d'incubateurs sociaux et commerciaux au service de l'entrepreneuriat, ainsi que la transformation numérique des services de vulgarisation et de conseil.

222. En 2022-2023, la FAO a lancé la première édition du Fonds et incubateur d'innovation de la FAO. Les huit équipes qui ont participé à une phase pilote initiale représentaient diverses solutions qui contribuent à la transformation des systèmes agroalimentaires dans différentes régions de la FAO. L'initiative pilote a fait office d'essai de validation utile, contribuant efficacement à des projets innovants grâce au soutien constant apporté aux équipes, qui ont notamment bénéficié d'un accompagnement individualisés suivi d'un atelier intensif au siège de la FAO, où ils ont pu poursuivre le

développement de leurs solutions innovantes. L'Organisation a également jeté les bases nécessaires à la mise en place de «zones d'accélération» visant à promouvoir les approches innovantes, à déterminer les principaux catalyseurs et à éliminer les points de blocage afin d'accélérer la réalisation des ODD.

223. La FAO atténue les risques que l'innovation soit mal utilisée ou mal adaptée au contexte, notamment en prenant en compte les questions d'inégalité et de durabilité, en analysant de manière approfondie les résultats et en définissant les points d'entrée qui conviennent pour promouvoir l'innovation. Pendant cette première période biennale de mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, il est apparu clairement que la mobilisation de financement et la cohérence institutionnelle étaient cruciales pour bâtir et maintenir une culture qui favorise et promeut l'innovation.

Renforcer la disponibilité des données

224. La FAO n'a eu de cesse d'approfondir et de développer ses activités normatives dans le domaine des données et des statistiques, au travers notamment de ses publications phares, de FAOSTAT (sa base de données statistiques fondamentales), de la Plateforme géospatiale, de son indice des prix des produits alimentaires et du Système d'information sur les marchés agricoles, qui lui permettent de mettre en place des interventions ciblées et des actions stratégiques et d'élaborer des orientations sur les arbitrages à effectuer. La FAO s'est également employée à améliorer la qualité et l'utilisation de ses données, ce qui a mené à une augmentation du nombre de pays établissant des rapports sur les 21 indicateurs des ODD, passant de 54 pour cent à près de 63 pour cent. En outre, l'établissement d'un programme complet de renforcement des capacités a contribué à accroître la qualité des statistiques: 97 pour cent des activités statistiques et des données produites par l'Organisation sont ainsi jugées comme étant de bonne qualité, d'après l'enquête sur l'évaluation de la qualité et la planification de la FAO.

225. L'Organisation a continué de chercher à rattraper les retards relatifs aux données dans les systèmes agroalimentaires pour rendre les données et les informations existantes plus accessibles et à améliorer les taux de réponse, de sorte à recueillir régulièrement des données de qualité. La transposition à grande échelle de l'initiative 50x2030 destinée à combler les lacunes en matière de données agricoles, en partenariat avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale, a permis de remédier à ces carences dans des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. D'autres graves lacunes ont été comblées grâce à des initiatives comme la stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (entrée dans sa deuxième phase), qui porte essentiellement sur l'application et l'utilisation de méthodes et d'approches existantes, et à l'approfondissement des données de la FAO relatives aux aliments consommés.

226. La FAO a apporté une assistance technique en matière de statistiques à plus de 150 pays. Près de 70 d'entre eux ont bénéficié d'un soutien leur permettant de rendre compte des progrès accomplis eu égard aux indicateurs des ODD dont l'Organisation est responsable; 36 ont reçu de l'aide afin de recueillir des statistiques sur les pêches et d'établir des rapports à ce sujet; et 58 ont été formés à l'utilisation du Programme d'enquête agricole et rurale intégrée (AGRISurvey) et à la planification et à la mise en œuvre de recensements agricoles. La FAO a renforcé les capacités des pays afin qu'ils tirent parti des plans stratégiques relatifs aux statistiques agricoles et rurales et qu'ils mesurent et analysent les indicateurs de la sécurité alimentaire et la résilience, entre autres. En outre, les cours de formation en ligne sur les indicateurs des ODD dont l'Organisation est responsable sont devenus plus accessibles, ayant été traduits dans un plus grand nombre de langues.

227. La FAO a procédé à des mises à jour régulières de ses bases de données et de ses produits et publications statistiques et en a créé de nouveaux. Ainsi, grâce à deux nouveaux domaines introduits dans la base de données FAOSTAT, des informations sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'utilisation optimale d'engrais ont été recueillies. Au cours de la seule année 2023, 102 séries de données mondiales ont été actualisées tandis que trois autres ont été créées dans FAOSTAT, et le portail de données sur les indicateurs des ODD a été mis en service.

228. La FAO a continué de s'imposer comme un chef de file au niveau mondial dans le domaine des données et des statistiques. L'Organisation a assuré le secrétariat du Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales et a participé à des rencontres internationales de gouvernance, en particulier la 53^e session de la Commission statistique de l'ONU.

Favoriser l'efficacité et l'équité de la gouvernance, des institutions et du capital humain (compléments)

229. La gouvernance, les institutions et le capital humain (les compléments) sont une condition nécessaire à un appui stratégique et technique durable, tout comme les trois autres accélérateurs, en particulier les technologies et l'innovation. La généralisation de leur application permettra de rendre la FAO plus à même de renforcer les capacités liées à la mise en œuvre des politiques nationales, d'améliorer l'interface entre la science et les politiques et d'accroître l'appropriation du processus de transformation des systèmes agroalimentaires. Pendant la période biennale, la FAO a fourni des avis, un appui et des analyses qui ont contribué à améliorer l'efficacité et l'équité de la gouvernance, des institutions et du capital humain et à renforcer les outils, les plateformes et les partenariats afin d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires.

230. Au niveau mondial, la FAO a codirigé les examens thématiques des objectifs de développement durable (ODD) pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF), notamment de plusieurs ODD mesurés par des indicateurs dont la FAO est responsable (ODD 5, 6, 14 et 15). La collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies visait à mieux intégrer les références à l'alimentation et à l'agriculture dans la Déclaration ministérielle du HLPF.

231. La FAO a promu l'innovation dans le domaine de la *gouvernance* au niveau national, notamment au titre de l'initiative Main dans la main, mettant l'accent sur le développement institutionnel, la gouvernance de l'eau et les services de conseil rural axés sur les marchés. L'Organisation a encouragé la prise de décision inclusive et a contribué à la modélisation et à l'analyse des politiques économiques reposant sur des données dans l'optique d'une transformation en profondeur des systèmes agroalimentaires. Elle a également renforcé les capacités d'action collective et s'est employée à améliorer l'accès des agriculteurs aux services et aux marchés, ce qui est essentiel pour réduire la pauvreté et améliorer la productivité des petites exploitations.

232. Le Portail de l'appui aux politiques et de la gouvernance, qui a servi à la FAO de plateforme centrale en ligne dans ce domaine, a vu son nombre d'utilisateurs croître. Le Pôle de formation en ligne de la FAO – qui promeut le renforcement des capacités des institutions gouvernementales nationales et locales – a bénéficié à plus d'un million d'apprenants dans le monde entier. Il offre plus de 180 cours de formation multilingues en ligne et diffuse des produits de communication via les médias. Le nombre de demandes d'appui en matière de renforcement des capacités qui sont adressées à la FAO par les parties prenantes externes reste élevé, compte tenu de l'essor de la réputation de la FAO suite à son action face à la pandémie de covid-19.

233. En 2023, la FAO a lancé le document-cadre *Focus on governance for more effective policy and technical support* (Mettre l'accent sur la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'appui stratégique et technique), qui rassemble des analyses de la FAO et des connaissances spécialisées externes. Ce document-cadre présente une approche par étapes permettant d'intégrer de manière opérationnelle l'analyse et l'action ayant trait à la gouvernance dans la formulation et la mise en œuvre des interventions aux niveaux national, régional et mondial. Il complète les solutions techniques par des approches fondées sur une solide connaissance des réalités pratiques et politiques sur le terrain et est un outil important pour promouvoir une intégration efficace de la *gouvernance* dans l'ensemble de l'Organisation.

234. Les efforts visant à intégrer et généraliser davantage les *compléments* dans les programmes de la FAO peuvent favoriser la mise en œuvre des politiques nationales, renforcer l'interface entre la science et les politiques et accroître l'appropriation nationale de la transformation des systèmes agroalimentaires, notamment en renforçant les capacités du personnel, en développant les compétences internes et en veillant à la cohérence de cet important domaine d'activité.



Le droit à l'appui de la transformation durable des systèmes agroalimentaires

La législation est un puissant accélérateur de la transformation durable des systèmes agroalimentaires. Elle transpose les politiques nationales et les objectifs internationaux en engagements contraignants, consolide les responsabilités individuelles et institutionnelles et constitue un élément moteur sur la voie de la concrétisation des objectifs de développement durable. La FAO joue un rôle de premier plan dans la fourniture d'une expertise technique en matière de lois applicables à l'alimentation et à l'agriculture. L'Organisation aide ses membres à élaborer et à consolider des cadres juridiques nationaux et internationaux en mettant en place des projets et des activités de renforcement des capacités, en élaborant des outils d'orientation, en communiquant des informations sur la législation par l'intermédiaire de FAOLEX et en mettant en commun des connaissances.

Au cours de la période 2022-2023, l'Organisation a collaboré avec l'Alliance quadripartite pour formuler et mettre en œuvre un outil d'évaluation de la législation intéressant la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'approche «Une seule santé», qui fait fond sur une nouvelle méthode de la FAO permettant d'analyser les textes de loi portant sur ce phénomène dans le contexte des secteurs agroalimentaires. L'outil permet de faire connaître les normes et les orientations internationales de référence et s'accompagne de questions d'évaluation visant à aider les pays à renforcer leurs cadres juridiques face à la menace que représente la résistance aux antimicrobiens.

Par l'intermédiaire de la plateforme juridique du Programme de gestion durable de la faune sauvage, l'Organisation a mené des évaluations de la législation nationale et du droit coutumier intéressant la gestion durable de la faune sauvage dans 15 pays appliquant l'approche «Une seule santé». En 2023, la plateforme a reçu près de 20 000 visites, ce qui indique qu'elle joue un rôle important dans la sensibilisation des parties prenantes. Le document de référence sur la mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, élaboré en collaboration avec le secrétariat de la Convention, a été appliqué dans différents pays afin de faciliter la révision de leurs lois sur les pêches. En outre, en renforçant les capacités des parlementaires en Amérique latine et en Afrique, la FAO a contribué à l'adoption d'instruments juridiques essentiels, comme la loi type du Parlement latino-américain et caribéen pour le renforcement des coopératives agroalimentaires, la loi type sur la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires ou encore la loi type panafricaine sur la sécurité alimentaire et la nutrition, dont les pays peuvent s'inspirer pour réviser leurs cadres juridiques nationaux sur ces sujets ou pour en créer.

Enseignements tirés

Résumé des principaux enseignements tirés de la contribution à la réalisation des *quatre améliorations*

235. Dans le cadre du processus de communication d'informations et d'apprentissage de la FAO, l'Organisation demande aux responsables, à tous les niveaux, de repérer et de recenser systématiquement les facteurs qui ont eu une incidence sur la mise en œuvre et sur les résultats obtenus. Les questions et les observations les plus fréquentes, dont on trouve ci-dessous une synthèse, sont apparues en 2022-2023 dans les différentes régions. Elles traduisent à la fois les difficultés rencontrées et les réussites obtenues au cours de l'exercice biennal, soulignent la complexité des problèmes survenus dans la transformation des systèmes agroalimentaires et mettent en évidence les principaux domaines de risques et de possibilités dans la perspective d'une amélioration des performances futures.

Lutte contre le changement climatique et durabilité environnementale

236. L'impératif d'intégrer la résilience face au changement climatique, la gestion durable de l'environnement et la préservation de la biodiversité dans les projets souligne combien il importe que la FAO continue d'accorder la priorité aux interventions mondiales et localisées à l'appui de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, de la protection des ressources naturelles et de la contribution à la sécurité alimentaire à long terme et à un développement agricole et rural durable et résilient face aux aléas climatiques. Par ailleurs, la nécessité d'évaluer et de concilier au mieux les compromis au regard des ODD 1, 2 et 10, qui orientent le Cadre stratégique, a été mise en exergue.

Inclusion des femmes, des jeunes et des groupes en situation de vulnérabilité

237. Veiller au caractère inclusif des interventions de la FAO en répondant aux besoins des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés marginalisées, et en réalisant leur potentiel, est indispensable à l'obtention de résultats équitables et durables en matière de développement et à la promotion d'une croissance inclusive dans le contexte de la transformation des systèmes ruraux et agroalimentaires. Toutefois, les lacunes en matière de données et d'analyses, ainsi que d'autres obstacles, comme les contraintes de ressources, empêchent souvent l'Organisation de cibler ces populations le plus efficacement possible. La FAO doit améliorer encore sa capacité à faciliter la mise en évidence des groupes exposés au risque d'être laissés pour compte, notamment dans le cadre des bilans communs de pays qui sont réalisés conjointement au niveau national dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Technologies et transformation numérique

238. Dans toutes les régions, la mise à profit des technologies novatrices et des solutions numériques est reconnue comme une stratégie essentielle pour améliorer l'efficacité et l'incidence des projets, la gestion des données et l'accès à l'information, notamment pour la prise de décision, ce qui requiert la poursuite des investissements dans la transformation numérique. Dans un certain nombre de pays, l'adoption et l'intégration de technologies et de plateformes numériques, par exemple pour l'enseignement agricole, les systèmes de vulgarisation en ligne et les liens entre les marchés, ont fait leurs preuves. Il est donc opportun, et nécessaire, que l'Organisation continue de multiplier et de reproduire les expériences concluantes en matière de transformation numérique, notamment par la mise en œuvre de sa Stratégie en matière de science et d'innovation, et le travail réalisé dans le cadre de l'initiative sur les villages numériques et, plus généralement, du DPP sur l'agriculture numérique (AP 5).

Soutien stratégique, promotion et planification stratégique

239. Apporter un soutien stratégique rigoureux et fondé sur des éléments factuels et participer à des activités de promotion sont des facteurs cruciaux qui permettent d'influer sur les priorités nationales et internationales, et sur les politiques publiques et les cadres réglementaires qui créent des environnements propices au développement agricole et à la sécurité alimentaire. La FAO dispose d'un très grand nombre d'éléments qui peuvent être mis à profit sur les enjeux cruciaux qui touchent les systèmes agroalimentaires, mais elle n'est pas toujours en mesure d'exploiter ces connaissances pour favoriser des changements positifs à grande échelle et au rythme requis pour répondre au mieux aux besoins des membres. En outre, l'analyse de l'efficacité des différents choix stratégiques fait parfois défaut, ce qui souligne la nécessité de consolider les systèmes de suivi et d'évaluation et de soutenir la collecte et l'analyse des données. Il faut également s'employer à approfondir le dialogue avec les membres et accroître les efforts de mobilisation de ressources, notamment en ce qui concerne des mécanismes de financement souples, afin de pouvoir avancer vers une amélioration de l'action à grande échelle.

Renforcement des capacités et des institutions

240. Le renforcement des capacités aux niveaux national, institutionnel et communautaire, moyennant un soutien technique ciblé, des formations et le partage de connaissances, a été désigné comme étant un facteur essentiel pour une mise en œuvre et un suivi efficaces des projets, ainsi que pour l'obtention de résultats durables, par exemple le renforcement de la résilience face aux crises. Cela met en évidence l'importance de l'accélérateur relatif aux compléments pour ce qui est d'améliorer la contribution de l'Organisation au Programme 2030.

III. Viser des résultats extraordinaires

Calibrage des interventions: une orientation stratégique axée sur la transformation des systèmes agroalimentaires

Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

241. Comme le prévoient les Textes fondamentaux, depuis 2010, toutes les activités menées par la FAO reposent sur un cadre stratégique établi pour une période de 10 à 15 ans et révisé tous les 4 ans. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO est guidé par la vision de la FAO et les trois objectifs mondiaux des États membres, et il est fermement ancré dans les objectifs de développement durable (ODD). Il préconise de renforcer le rôle des systèmes agroalimentaires au-delà de leurs dimensions productives et macroéconomiques, afin d'assurer la sécurité alimentaire, une bonne nutrition et des moyens de subsistance résilients, de promouvoir l'innovation et de mieux catalyser les investissements et les partenariats.

242. Le cadre de résultats de la FAO comprend un ensemble d'éléments qui permettent d'établir une hiérarchie claire des résultats fondée sur des liens de cause à effet, auxquels s'ajoutent des éléments destinés à cibler, accélérer et faciliter les travaux de l'Organisation.

243. Les *quatre améliorations* correspondent aux résultats à long terme auxquels la FAO aspire en matière de développement. Elles sont inspirées des ODD et doivent être concrétisées par les membres et la communauté internationale avec le soutien de la FAO. Les *quatre améliorations* sont un principe directeur qui oriente l'appui que la FAO entend prêter à la mise en œuvre du Programme 2030 et encouragent l'adoption d'une approche stratégique et systémique.

244. Les domaines prioritaires du Programme (DPP) illustrent l'avantage comparatif dont jouit la FAO en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies s'agissant de contribuer aux résultantes à moyen terme et aux cibles connexes des ODD. Ils regroupent les compétences et les connaissances techniques vastes et approfondies de l'Organisation qui permettront à cette dernière d'apporter son concours à la réalisation des résultantes et cibles susmentionnées, auxquelles elle doit prêter une attention particulière, afin de réaliser les *quatre améliorations*. À cet égard, la FAO est guidée dans son action par l'ODD 1 (Élimination de la pauvreté), l'ODD 2 (Élimination de la faim) et l'ODD 10 (Réduction des inégalités), mais tient compte également du caractère indissociable et interdépendant des ODD et, partant, de l'importance de chacun d'entre eux pour l'exécution de sa vision globale.

245. Un ensemble d'initiatives phares et de mécanismes internes d'appui fondés sur les *quatre améliorations* et les DPP favorisent la collaboration multidisciplinaire au sein de l'Organisation et permettent de s'assurer que les domaines d'activité ayant une importance stratégique et un fort impact reçoivent l'attention, le rang de priorité et le financement qui conviennent, afin de mettre les atouts de la FAO au service d'une efficacité et d'une efficacie accrues à l'appui de la réalisation des ODD.

246. Le Cadre stratégique souligne également que la FAO se doit d'être efficace et de faciliter les changements en faisant preuve de souplesse, et définit les domaines sur lesquels l'Organisation doit se concentrer pour créer un environnement porteur optimal. Les objectifs fonctionnels garantissent l'existence d'un environnement solide et porteur, et de processus opérationnels efficaces et efficaces, à l'appui de toutes les activités de la FAO, et définissent des indicateurs de rendement clés concernant l'efficacité et l'efficacité dans les domaines essentiels des processus opérationnels.

247. Fruit de l'approche axée sur les résultats de la FAO, le Programme de travail intégré offre une vue générale de la façon dont les fonds, toutes sources confondues, sont engagés dans la concrétisation du cadre de résultats.

Modalités de mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

Tout au long du premier exercice biennal de la mise en œuvre du Cadre stratégique, la FAO a pris des mesures pour qu'il soit effectivement appliqué à tous les niveaux de l'Organisation, privilégiant une approche par programme étayée par des méthodes de travail améliorées. Des modalités de mise en œuvre ont été introduites afin de tirer un meilleur parti des capacités multidisciplinaires de la FAO en matière de technique, de stratégie et d'investissement. Ces modalités définissent des rôles et des responsabilités et assignent des fonctions de direction aux fins de la concrétisation des *quatre améliorations*, des domaines prioritaires du Programme, des accélérateurs, des thèmes transversaux et des objectifs fonctionnels.

Elles permettent aussi à la FAO d'intervenir avec souplesse et en fonction du contexte, puisqu'elles favorisent la collaboration avec une large palette de partenaires, organisations du système des Nations Unies ou autres entités, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, notamment par l'intermédiaire des pôles de connaissances régionaux et de programmes communs. Les mécanismes de gouvernance interne encouragent le partage des fonctions de direction, établissent un cadre de responsabilité solide et promeuvent une culture de l'innovation et de l'intégration permettant de répondre à des enjeux de développement dynamiques et complexes. Les équipes travaillant sur chacune des *quatre améliorations* et sur les domaines prioritaires du Programme coordonnent la mise en œuvre, tandis qu'un laboratoire mondial de réflexion fournit un cadre d'échange à propos des questions transversales. Les unités fonctionnelles dirigent les efforts visant à créer, en interne, un environnement propice à l'exécution du Programme de travail. Le Cadre de résultats stratégiques propose un cadre de responsabilité assorti d'indicateurs de performance clés qui favorisent une amélioration continue de l'efficacité et de l'efficience.



Domaines d'impact à valeur ajoutée

248. La FAO a mis en avant, dans le cadre des *quatre améliorations*, un nombre restreint de domaines de travail à fort impact et particulièrement prometteurs, auxquels il convient d'accorder une attention et des investissements accrus afin de faciliter l'établissement de liens entre les DPP et d'accélérer les résultats obtenus et les effets produits. Ces domaines d'impact à valeur ajoutée représentent des domaines d'activité novateurs ou revêtant une importance critique, qui s'inscrivent dans un seul DPP ou se rapportent à plusieurs DPP (et *améliorations*). Ils permettent de promouvoir la collaboration multidisciplinaire dans l'ensemble de l'Organisation et de s'assurer que les domaines de travail présentant un intérêt stratégique particulier reçoivent l'attention et le rang de priorité qu'ils méritent, de façon à mettre les atouts de la FAO au service des ODD

249. Les domaines d'impact à valeur ajoutée abordent les enjeux liés à la dégradation des écosystèmes, au changement climatique, à la pénurie d'eau, à l'insécurité alimentaire et à la transformation rurale inclusive grâce à des solutions globales, fondées sur les *quatre améliorations*. En 2022-2023, ils ont permis d'intensifier les efforts déployés par la FAO pour obtenir des résultats concrets, en mettant l'accent sur l'innovation, la collaboration et l'investissement aux fins du renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires. La liste complète des 12 domaines d'impact à valeur ajoutée figure à l'*annexe 6*.

Cohérence et coordination des activités autour des priorités stratégiques

250. Les stratégies, politiques et plans d'action thématiques consacrés aux principaux domaines de travail transversaux et élaborés à la suite de consultations inclusives et approfondies aident l'Organisation à déterminer activement ses priorités et décisions programmatiques. Ils permettent de garantir que la FAO, dans le cadre de l'exécution de son Cadre stratégique 2022-2031, tire parti de son avantage comparatif pour remédier aux difficultés rencontrées par les systèmes agroalimentaires et concentre ses efforts pour porter à leur maximum les effets de ses interventions.

251. La **Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation** encadre les activités de l'Organisation visant à aider les pays à mettre à profit la science et l'innovation. Elle fournit des orientations et assure cohérence et harmonisation à l'échelle de l'Organisation dans ces deux domaines à l'appui de la transformation des systèmes agroalimentaires, et permet ainsi à la FAO d'intensifier ses efforts et de renforcer son engagement s'agissant d'assumer un rôle de chef de file. On trouvera à l'*annexe 4* un rapport sur les résultats obtenus en 2022-2023 dans le cadre de la Stratégie.

252. La **Stratégie de la FAO relative au changement climatique** met l'accent sur l'importance qu'il y a à disposer de systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables pour faire face au changement climatique. Elle oriente les activités que mène la FAO pour accompagner plus étroitement les membres dans la concrétisation de leurs ambitions en matière de lutte contre le changement climatique dans les systèmes agroalimentaires et dans l'application de l'Accord de Paris. On trouvera à l'*annexe 5* un rapport sur les résultats obtenus en 2022-2023 dans le cadre de la Stratégie.

253. La **Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé** a pour objet d'orienter le développement proactif de partenariats avec le secteur privé. Elle cible divers types d'entités privées, des grandes sociétés nationales ou multinationales aux institutions financières, en passant par les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, les associations professionnelles et organisations faïtières de secteurs de l'industrie et du commerce, les agriculteurs et les organisations d'agriculteurs, les organisations et coopératives de producteurs et les fondations philanthropiques. Les résultats obtenus dans le cadre de la Stratégie sont communiqués à intervalles réguliers au Comité du Programme de la FAO, le dernier rapport en date lui ayant été adressé à sa session tenue en mars 2023⁶.

254. La **Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture** vise à réduire les effets négatifs de l'agriculture sur la biodiversité, à promouvoir des pratiques agricoles durables, ainsi qu'à conserver, à améliorer, à préserver et à rétablir la biodiversité dans son ensemble. Les résultats obtenus dans le cadre de la Stratégie ont été présentés à l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa 10^e session, en novembre 2023⁷.

255. Les **Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition** visent à atteindre l'objectif que s'est fixé l'Organisation de réduire la malnutrition au moyen de systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables. L'objectif est de combattre la malnutrition sous toutes ses formes en intensifiant l'action publique et les interventions dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires afin de garantir une alimentation saine pour tous, dans le cadre d'une approche centrée sur l'être humain. Un compte rendu des résultats obtenus au titre de cette stratégie a été présenté au Comité de l'agriculture en 2022⁸.

256. Le **Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens** sert à diriger les efforts mondiaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. L'objectif est d'aider à accélérer les progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux multisectoriels en appelant l'attention sur les priorités stratégiques et les domaines de spécialisation dans lesquels la FAO peut apporter un appui. Le Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens suit une approche multidisciplinaire qui doit permettre de prendre en compte l'ensemble des dimensions et des secteurs aux fins de la protection des systèmes agroalimentaires, des moyens de subsistance et des économies contre les perturbations qui pourraient être causées par l'impossibilité de traiter certaines maladies. Les résultats obtenus dans le cadre du Plan d'action sont communiqués au Comité de l'agriculture de la FAO, le dernier compte rendu lui ayant été adressé à sa 28^e session en 2022⁹. Un rapport actualisé sur les progrès accomplis sera présenté à la prochaine session du Comité de l'agriculture, prévue en septembre 2024. Comme l'avaient demandé les membres, un indicateur de performance relatif à la résistance aux antimicrobiens figure à l'*annexe 1* au titre du domaine prioritaire du Programme AP 3 portant sur l'approche «Une seule santé».

257. La **Politique de la FAO sur l'égalité des genres** fournit à l'Organisation un cadre institutionnel visant à orienter ses activités techniques et normatives pour atteindre des objectifs clairs qui concernent l'égalité des genres et qui relèvent de son mandat. La Politique indique qu'il est nécessaire d'instaurer un environnement qui tienne compte de la dimension de genre afin de progresser dans la réalisation des objectifs de la FAO, et comprend un ensemble de normes minimales à appliquer pour intégrer les questions de genre dans toutes les fonctions de l'Organisation. On trouvera à l'*annexe 7* un rapport sur les réalisations accomplies en 2022-2023 au titre de la Politique.

258. Le **cadre stratégique pour le multilinguisme de la FAO** affirme que le multilinguisme est l'un des aspects de l'identité de la FAO en tant qu'institution internationale intergouvernementale. Il a pour objet de satisfaire de façon concrète la demande en faveur d'une plus grande efficacité et de l'optimisation de la mobilisation de ressources destinées au multilinguisme à la FAO. On trouvera à l'*annexe 9* un rapport sur les réalisations accomplies en 2022-2023 au titre de ce cadre stratégique.

⁶ PC 135/INF/2.

⁷ IT/GB-10/23/Inf.1.

⁸ COAG/2022/INF/5.

⁹ COAG/2022/8.

Programmation par pays: adaptation de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO au contexte des pays

259. Consciente de la diversité des situations nationales, la FAO a encouragé une prise en main par les pays et a renforcé l'alignement sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de permettre une véritable participation aux activités coordonnées des entités des Nations Unies à l'échelon national.

260. Depuis 2019, le Plan-cadre de coopération définit les engagements collectifs du système des Nations Unies pour le développement à l'appui de la concrétisation à l'échelle nationale des objectifs de développement durable (ODD) et des cibles connexes, à la lumière de l'analyse commune de pays. Il guide l'ensemble du cycle du programme au niveau des pays, en orientant les activités de planification, de mise en œuvre, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation concernant le soutien apporté collectivement par les entités du système des Nations Unies aux fins de la réalisation du Programme 2030.

261. La FAO a amélioré ses mécanismes pour exploiter toute la richesse des capacités dont elle dispose sur les plans technique et stratégique et en matière d'investissement afin de pouvoir participer aux étapes décisives des processus d'élaboration des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération, et pour ancrer résolument l'Organisation dans son rôle d'organisme chef de file des Nations Unies dans la transformation des systèmes agroalimentaires. Sous la coordination des bureaux régionaux de la FAO, les équipes des axes techniques ont apporté un appui analytique intégré aux équipes de pays des Nations Unies et amélioré leur accès aux données et aux analyses de la FAO. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, l'Organisation a mis au point un mécanisme institutionnel, qui sera mis à l'essai en 2024-2025 et qui devrait considérablement l'aider à participer aux analyses communes de pays réalisées selon une démarche intégrée et fondée sur des éléments factuels.

262. La formulation des cadres de programmation par pays de la FAO commence après l'achèvement et l'approbation par les États des étapes du Plan-cadre de coopération. En 2022-2023, les orientations relatives à l'élaboration des cadres de programmation par pays ont été améliorées, et l'offre technique ainsi que la théorie du changement des 20 domaines prioritaires du Programme y sont désormais présentées de manière claire et concise. Grâce à la description qu'ils donnent de l'avantage comparatif de la FAO ainsi que des capacités techniques, des connaissances et des produits normatifs les plus importants de l'Organisation, les domaines prioritaires du Programme ont permis d'aider les bureaux de pays de la FAO à placer les systèmes agroalimentaires au cœur des dialogues nationaux et à mettre toute l'étendue du savoir-faire de l'Organisation au service des priorités nationales.

263. À la fin de l'année 2023, les bureaux de pays de la FAO avaient participé à la négociation et à la formulation de 128 plans-cadres de coopération, et 98 cadres de programmation par pays ont été approuvés par la suite. La FAO a également participé à l'élaboration d'un cadre commun d'indicateurs de produits, sous la direction du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, afin de mieux rendre compte à l'échelle régionale et internationale, notamment au Conseil économique et social, de la contribution du système des Nations Unies au Programme 2030. Elle a dirigé la mise au point méthodologique de cinq indicateurs et y a contribué pour 29 autres, et elle a participé à l'ensemble des 11 projets pilotes menés à l'échelle des pays.

264. Non seulement les cadres de programmation par pays de la FAO sont inspirés des plans-cadres de coopération, mais les processus de l'Organisation en matière de programmation et d'établissement de rapports intègrent désormais pleinement les programmes de pays. Les processus de programmation opérationnelle ont été adaptés pour faire en sorte que les résultats soient définis aux niveaux appropriés (national, régional et mondial), en consultation avec les interlocuteurs concernés et dans une perspective clairement axée sur la réalisation des ODD. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, pour lequel les ODD servent de point d'ancrage, a permis d'intégrer entièrement les produits nationaux, définis dans le cadre des dispositions de la programmation conjointe du système des Nations Unies, dans la hiérarchie des résultats de la FAO, de sorte que les contributions aux ODD au niveau des pays reposent sur les priorités nationales.

Tirer parti des atouts des partenaires pour transformer les systèmes agroalimentaires

265. La transformation des systèmes agroalimentaires est une entreprise vaste et complexe qui exige des alliances stratégiques grâce auxquelles il est possible de maximiser les efforts engagés en vue de réaliser les *quatre améliorations* et d'atteindre les objectifs de développement durable. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a instauré de nouveaux mécanismes, notamment un processus rationalisé de développement des partenariats, et a institutionnalisé une approche qui met l'accent sur les partenariats porteurs de transformation, en phase avec les enjeux du Programme 2030. La Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé a fait émerger de nouvelles façons de penser et de travailler, et a permis de renforcer les capacités du personnel au siège et dans les bureaux décentralisés par l'intermédiaire de webinaires, d'outils de cartographie et du portail CONNECT. Le nouveau Cadre de contrôle préalable pour l'évaluation et la gestion des risques liés aux collaborations avec le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques a été déployé, ainsi qu'un projet pilote de décentralisation des décisions pour les partenariats à faible risque. Une évaluation de la méthode de contrôle préalable et d'évaluation des risques basée sur la science du comportement permettra de consolider les capacités de la FAO à l'avenir. Le Comité du Programme a été régulièrement informé de l'état d'avancement des activités, y compris en 2022 et en 2023.

266. Lors de cet exercice biennal, la FAO a conclu et maintenu 38 partenariats stratégiques avec des organisations de la société civile, des universités, des instituts de recherche et des organismes des Nations Unies. Ces partenariats portaient notamment sur le renforcement des capacités et le développement des débouchés des petits exploitants agricoles, la collaboration concernant des outils novateurs de suivi et d'alerte rapide pour les organismes nuisibles et les maladies qui touchent le secteur agricole, l'élaboration de politiques et de mesures de sensibilisation et de communication en faveur du développement rural, ainsi que le soutien en matière de données et de recherche. Les efforts de coopération étaient également axés sur le soutien technique dans différents domaines: sécurité alimentaire et nutrition, gestion durable des forêts et des ressources en eau, restauration des paysages et pêche artisanale.

267. Une approche institutionnelle et structurée au sein du système des Nations Unies a permis d'accroître la cohérence dans le cadre de la mobilisation commune de ressources, de l'engagement stratégique dans les instances mondiales de haut niveau, et des activités de promotion et de communication pour la publication phare *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, entre autres. La FAO a prêté son concours à la mise en œuvre de l'ensemble de propositions présenté par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*, visant à revitaliser le multilatéralisme et à relever les défis actuels et futurs tout en hâtant la réalisation des ODD. L'Organisation a également mis au point une approche institutionnelle pour l'établissement de partenariats avec d'autres entités des Nations Unies au niveau national, laquelle tire parti des outils développés dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour faciliter les efforts conjoints de planification, de programmation et de mobilisation de ressources.

268. Les organismes ayant leur siège à Rome ont signé un nouveau protocole d'accord tripartite mondial, qui souligne la nécessité d'adopter des approches globales en ce qui concerne les systèmes agroalimentaires et de collaborer sur divers enjeux allant des activités humanitaires aux activités de développement. La mise en commun des efforts et le partage des fonctions de direction ont continué à revitaliser les mécanismes multipartites, tels que le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Réseau mondial contre les crises alimentaires, la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, hébergé conjointement par la FAO.

Amélioration de la gestion des risques et de la surveillance

269. La FAO évolue dans un environnement diversifié, complexe et en mutation rapide, où les attentes changent et la contraignent à s'adapter aux défis qui se présentent dans la réalisation de sa mission. La gestion des risques à l'échelle de l'Organisation lui permet de renforcer ses capacités de prévision et de préparation et de prendre en compte les risques dans ses décisions et ses plans, ce qui accroît la probabilité d'atteindre les objectifs convenus. La FAO s'attache à gérer les risques de manière efficace et responsable, en veillant à ce que les risques réels soient reconnus, évalués et atténués et à ce qu'il en soit rendu compte, afin d'être mieux à même de concrétiser ses objectifs et de procurer aux parties prenantes les avantages escomptés.

270. En 2022-2023, la FAO a intensifié ses efforts visant à améliorer les pratiques de gestion des risques en adoptant une approche multidimensionnelle qui a notamment consisté à mettre à jour les registres des risques, à dispenser des formations, à renforcer les capacités et à consolider les processus et les mécanismes internes. Depuis le déploiement, achevé fin 2023, de la gestion des risques dans tous les bureaux de l'Organisation, où qu'ils se trouvent, et à tous les niveaux, les unités de la FAO disposent toutes sans exception d'un registre des risques périodiquement actualisé, assorti d'un plan d'atténuation des risques. Un soutien, des formations ainsi que des cours en ligne ont été spécialement mis en place, ce qui a permis de mieux faire connaître les principes de la gestion des risques et de fournir des outils pratiques. Parallèlement au renforcement des processus et des capacités, les mécanismes de gouvernance des risques ont été perfectionnés, notamment avec la création au sein de la direction centrale d'une fonction de gestion des risques, chargée de la supervision dans l'ensemble de la FAO et de la gestion des principaux risques organisationnels.

271. La FAO a intégré les considérations relatives aux risques dans le processus de planification et de suivi de l'Organisation. C'est une avancée importante vers une plus grande maturité en matière de gestion des risques. L'analyse des éventuels risques liés aux activités planifiées et la préparation des plans d'atténuation correspondants constituent maintenant une étape clé de la planification du travail et de l'examen à mi-parcours des résultats, ce qui permet d'envisager la planification et la gestion selon une approche souple et prospective.

272. Après une évaluation externe du processus de formulation et de gestion des recommandations issues des vérifications internes, plusieurs suggestions ont été faites appelant à renforcer l'efficacité de ce processus en établissant des liens clairs avec la gestion des risques et les contrôles. La FAO a par conséquent entrepris un examen complet de toutes les mesures convenues et en suspens qui découlaient des conclusions des vérifications internes, afin de repérer celles qui étaient obsolètes, de réévaluer les risques et les niveaux de risque associés à celles restant à appliquer, de reformuler les plans d'action et de définir des calendriers de mise en œuvre réalistes. Cet exercice a donné lieu à une série de plans d'action convenus en matière de gestion, dont les niveaux de priorité ont été clairement établis en fonction des risques et dont la responsabilité incombe pleinement aux cadres concernés. À la lumière de cet important examen et des remaniements opérés, on ne peut à l'heure actuelle établir de rapports pertinents sur les indicateurs de performance clés 9.3.B et 9.3.C, qui mesurent le respect des délais établis pour la mise en œuvre des mesures convenues dans le cadre des vérifications.

273. En 2022-2023, le Bureau de l'Inspecteur général a effectué des missions consultatives en matière de vérification pour renforcer les capacités des personnes chargées des fonctions de deuxième ligne s'agissant de la gestion des risques et du suivi, et pour mettre en évidence les domaines où il existe des lacunes ou des chevauchements en ce qui concerne l'assurance découlant des contrôles. Ces missions et l'examen approfondi des mesures convenues à la suite des vérifications jetteront les bases d'une meilleure gestion des risques. Toutefois, en raison des ressources qu'il a fallu y consacrer, il n'a pas été possible de mener à bien le nombre prévu de missions de vérification concernant des domaines à haut risque (indicateur 9.2.B).

274. Grâce aux ressources supplémentaires qui lui ont été allouées, le Bureau de l'Inspecteur général a pu produire plus de notes et de rapports d'enquête. Cependant, il a éprouvé des difficultés à clôturer les enquêtes dans le délai de neuf mois qui lui était imparti (indicateur 9.2.C) compte tenu de la hausse de 26 pour cent du nombre d'affaires dont il a été saisi, en particulier concernant des plaintes pour harcèlement sexuel et pour exploitation et abus sexuels.

Renforcement de l'efficacité des opérations et des projets

275. La FAO a continué de renforcer l'efficacité des projets grâce à son approche programmatique axée sur l'obtention de résultats, à une mise à jour des rôles et responsabilités dans le cadre des projets qui vise à donner davantage d'autonomie aux bureaux décentralisés et à une optimisation des opérations.

276. La FAO a formulé une politique de gestion de ses programmes plus efficace, qu'elle a commencé à mettre en œuvre. La mise en place de processus plus solides en ce qui concerne les aspects juridiques et opérationnels et la mobilisation de ressources au moment de l'élaboration et de l'évaluation initiale des programmes a permis d'optimiser le déroulement des projets, les efforts menés ayant consisté à accroître l'impact sans compromettre la diligence nécessaire. En outre, l'Organisation a achevé une évaluation globale des difficultés et des possibilités liées aux petites contributions, ouvrant la voie à un examen de cette question pendant la prochaine période biennale.

277. Un nouveau Cadre de gestion environnementale et sociale consolide l'engagement de l'Organisation à ne pas nuire et garantit le respect des meilleures normes dans ce domaine, notamment l'approche type du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies. Guidé par une approche axée sur les droits humains, le principe de consentement libre, préalable et éclairé, la durabilité et la résilience, le Cadre de gestion environnementale et sociale préconise le recensement, l'évaluation et la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux associés aux activités de la FAO. Les orientations mises à jour concernent également les politiques de la FAO en matière d'évaluation et les mécanismes de contribution volontaire flexible et multidonateurs, qui ont été révisés.

278. Les nouveaux dispositifs flexibles et modulaires en matière de mobilisation de capacités techniques à l'appui de la mise en œuvre des projets ont permis d'élargir le vivier d'experts techniques et de donner aux bureaux régionaux et sous-régionaux les moyens de lever les points de blocage qui empêchaient d'apporter le soutien technique en temps voulu.

279. L'amélioration des tableaux de bord pour le suivi des projets a permis de fournir de meilleures analyses pour gérer les risques associés à des situations nécessitant une attention particulière dans le cadre de projets. Dans l'ensemble du portefeuille, on a estimé qu'il fallait adopter des mesures de gestion dans 7,8 pour cent des projets en moyenne mensuelle, soit un peu plus que la cible qui était de 7 pour cent, la situation la plus commune à gérer étant les retards pris dans la clôture du projet.

280. En s'appuyant sur des technologies de pointe, la FAO est mieux équipée pour favoriser l'investissement et l'adoption de nouvelles méthodes d'exécution des projets. Étant donné que le volume d'accords de partenariats opérationnels a augmenté de manière exponentielle tout au long de 2022-2023, l'Organisation a déployé un nouveau modèle d'appui, en mettant en place des capacités dans les bureaux régionaux. Un processus de proposition révisé sur la base d'un examen axé sur les sciences comportementales sera facilité par un outil d'évaluation des capacités des bureaux de pays, qui est en cours d'élaboration, ce qui devrait contribuer à renforcer encore les capacités à l'avenir. La FAO a également révisé ses politiques et procédures relatives à l'assistance en espèces, laquelle a bénéficié à plus de 9 millions de personnes pendant la période biennale, et a publié des cadres politiques entièrement nouveaux pour l'aide sous forme de bons et l'octroi de subventions. Les révisions apportées, qui visaient à donner suite à des recommandations découlant d'un audit et à des questions soulevées par les bureaux décentralisés, ont été assorties d'activités de formation du personnel.

Programme de coopération technique

281. Le programme de coopération technique (PCT) a continué de faciliter l'accès des pays aux connaissances et aux compétences techniques de la FAO dans tous les domaines couverts par le Cadre stratégique de la FAO, les priorités étant définies dans les cadres de programmation par pays, qui orientent l'utilisation des ressources du PCT pour une assistance technique axée sur la demande.

282. En 2022-2023, à la suite d'un processus de consultation inclusif, le PCT a pris une nouvelle direction mettant l'accent sur la transparence, l'efficacité et l'efficience dans la manière dont le savoir-faire et les compétences techniques de la FAO sont mis à la disposition des pays membres qui en font la demande. La répartition des ressources du Programme de coopération technique entre les régions fait l'objet de nouveaux critères et d'une nouvelle méthodologie approuvés par la Conférence de la FAO. L'harmonisation de la répartition des ressources au sein des régions accroît la prévisibilité et renforce la gouvernance, tout en préservant une certaine souplesse pour pouvoir répondre aux besoins qui se font jour à l'échelle nationale.

283. Les améliorations apportées concernant le suivi des projets permettent d'observer les progrès accomplis dans les domaines prioritaires du Programme et les cibles des ODD, ce qui garantit l'alignement stratégique et favorise l'obtention de résultats servant de catalyseurs. En outre, les marqueurs de l'égalité femmes-hommes mis à jour sont alignés sur la politique institutionnelle consacrée à l'égalité des sexes grâce à des procédures permettant de veiller à ce que les approches tenant compte de la question du genre soient mieux intégrées dans les activités du PCT. Ces marqueurs indiquent que 85 pour cent des projets approuvés tiennent compte de la question du genre ou contribuent à l'égalité des genres, soit plus que la cible de 60 pour cent.

284. Comme le montrent les *annexes 1 et 2*, la FAO, en 2022-2023, a tenu ses engagements concernant l'approbation et l'exécution du PCT. Fin 2023, 100 pour cent des crédits ouverts au titre du PCT pour 2022-2023 avaient été approuvés et 100 pour cent de ceux ouverts pour 2020-2021 avaient été exécutés. En outre, à la fin de l'année 2023, les projets du PCT

dont les opérations se sont conclues pendant la période biennale (dont la valeur totale était de 138,8 millions d'USD) avaient contribué à la mobilisation de 940 millions d'USD, dont 155 millions ont été mis en œuvre directement dans le cadre de projets de la FAO.

Effet de levier des activités de la FAO

285. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, la FAO joue un rôle fondamental en amont en mobilisant une grande variété d'acteurs et de parties prenantes et en leur donnant les moyens de participer aux efforts collectifs visant à opérer un véritable changement sur le terrain de nature à concrétiser les ambitions de transformation du Programme 2030. À cet égard, elle tire parti des nombreuses possibilités que peut apporter une communication axée sur l'impact, mettant en avant la manière dont son travail en amont peut favoriser des investissements plus importants.

286. Les interventions de l'Organisation produisent un effet de levier lorsqu'elles permettent de mobiliser davantage d'investissements, de canaliser des ressources supplémentaires dans le cadre de cofinancements et de faciliter une action à plus grande échelle de la part d'autres parties prenantes, notamment l'adoption de politiques et la généralisation de pratiques durables grâce aux transferts de connaissances et au renforcement des capacités.

287. Le présent document rend compte des principaux résultats obtenus grâce à l'effet de levier des activités que mène la FAO en collaboration avec le Fonds vert pour le climat (FVC) ainsi que par l'intermédiaire de son Programme de coopération technique (PCT) et de ses efforts visant à catalyser les investissements publics. Dans ses prochains rapports institutionnels, l'Organisation s'engagera plus avant dans cette démarche pour ajouter progressivement d'autres éléments démontrant l'effet démultiplicateur de son travail.

Collaboration de la FAO avec le Fonds vert pour le climat

288. En tant qu'entité accréditée auprès du FVC, la FAO aide les pays à élaborer des propositions de financement et à mettre en œuvre des projets du Fonds qui sont porteurs de transformation.

289. Ces projets requièrent des cofinancements, provenant de sources privées ou publiques, qui viennent compléter les fonds du FVC pour aider les pays à rehausser et à concrétiser les ambitions définies dans leurs contributions déterminées au niveau national en matière de réduction des émissions et de résilience face au changement climatique. En plus d'assurer une exploitation maximale des ressources du Fonds, le cofinancement permet aux parties prenantes de coordonner les allocations de ressources en faveur de mesures efficaces de lutte contre le changement climatique. En sa qualité d'entité accréditée, la FAO est tenue de rendre compte de l'état de financement et de l'état d'exécution de tous les cofinancements. Parallèlement aux projets de grande envergure, le programme de préparation du FVC permet de renforcer les capacités des institutions nationales, de sorte qu'elles puissent collaborer avec le Fonds.

290. Depuis son accréditation en 2018, la FAO a aidé les pays à accéder à un large éventail de ressources du Fonds vert pour le climat. À la fin de l'année 2023, le budget de son portefeuille d'activités menées avec le FVC s'élevait à 1,2 milliard d'USD. Sur cette somme, 427 millions provenaient de cofinancements, lesquels apportent une contribution essentielle à 20 projets porteurs de transformation mis en œuvre dans les 5 régions.

Programme de coopération technique

291. Dans le cadre de son Programme de coopération technique, la FAO crée des conditions propices au changement en permettant aux pays d'attirer des financements supplémentaires de la part des partenaires fournisseurs de ressources ou de participer à des accords de cofinancement. D'après les estimations de l'évaluation du PCT réalisée en 2020, les crédits ouverts au titre du PCT pendant quatre exercices biennaux dans les 43 pays étudiés ont permis de mobiliser des investissements 15,6 fois supérieurs, ce qui constitue un résultat remarquable.

292. Les projets du PCT dont les activités ont été achevées et les résultats communiqués pendant l'exercice biennal 2022-2023 (620 projets pour une valeur de 138,8 millions d'USD) ont permis de mobiliser 940 millions d'USD supplémentaires de la part des gouvernements et des partenaires fournisseurs de ressources. La FAO continue d'enregistrer systématiquement les informations relatives à la mobilisation des ressources et d'améliorer l'harmonisation des données sur son site web consacré au PCT.

Stimulation des investissements publics

293. La FAO apporte une assistance technique spécialisée aux institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds vert pour le climat, en vue d'élaborer des projets d'investissement, de mobiliser des ressources et de fournir un appui technique de haut niveau qui répond aux besoins des pays. Le soin apporté à la conception des projets n'est qu'une première étape. Grâce au soutien qu'elle a prêté à la mise en œuvre des projets d'investissement public en cours d'exécution, d'une valeur combinée de près de 62 milliards d'USD, la FAO a aidé 106 pays à maintenir toute leur attention sur les résultats. L'Organisation a également fourni un appui à la planification des investissements et à l'élaboration de politiques à 86 pays, ce qui a abouti à la formulation de 89 stratégies agricoles, de 32 politiques et de 74 études sectorielles.

294. Au cours de l'exercice biennal, ces activités ont permis de mettre au point 83 projets d'investissement public approuvés par les institutions financières internationales dans 50 pays des 5 régions de la FAO, ce qui représente près de 15,5 milliards d'USD de nouveaux investissements au service de la transformation des systèmes agroalimentaires. En tirant parti de solutions novatrices intégrant la problématique du changement climatique, ces projets amélioreront l'ensemble des points d'entrée des systèmes agroalimentaires, tout en renforçant l'action et la résilience des pays face aux chocs, crises et pandémies imprévisibles.

Collaboration entre la FAO et la Banque mondiale

Au début de l'année 2023, la Banque mondiale a approuvé des phases supplémentaires pour le programme de renforcement de la résilience des systèmes alimentaires en Afrique orientale et australe, dont elle assure le financement. Ce programme, qui comprend plusieurs volets représentant un investissement total de 2,3 milliards d'USD, propose différentes activités aux pays participants dans le but de promouvoir la productivité et la durabilité de l'agriculture. La FAO a apporté une assistance technique dans le cadre de l'examen et de la conception de la deuxième phase, soit un programme de 300 millions d'USD en Tanzanie, et de la troisième phase, à savoir un programme de 621 millions d'USD destiné à fournir un appui aux Comores, au Kenya, au Malawi, à la Somalie et à l'Union africaine.

La deuxième phase, menée en Tanzanie, s'adresse à 300 000 agriculteurs, dont la moitié sont des femmes, et vise à améliorer la productivité et la rentabilité au moyen de pratiques novatrices et durables. Elle devrait également améliorer l'accès de 1,8 million d'agriculteurs supplémentaires aux moyens de production, ainsi qu'aux services de recherche et de vulgarisation et aux services semenciers.

La troisième phase comporte principalement des projets visant à renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires aux Comores, au Kenya, au Malawi et en Somalie, l'objectif étant d'aider ces pays à mieux se préparer à l'insécurité alimentaire et à mieux faire face aux crises. Bien que la plupart des financements de la troisième phase soient destinés à soutenir des investissements locaux, une composante régionale sera mise en place pour renforcer l'Union africaine, ce qui permettra d'aider près d'un million de personnes, dont des petits producteurs et des petites entreprises agroalimentaires.

Appui aux financements innovants

295. Les financements innovants peuvent contribuer à remédier au déficit de 2 500 milliards d'USD qu'il faudra combler pour atteindre les cibles des ODD dans les pays en développement. Dans le cadre de l'initiative AgrIntel, la FAO travaille avec l'Union européenne à la mise au point d'instruments de financement mixte afin de mobiliser des capitaux en faveur des agriculteurs et des petites et moyennes entreprises mal desservis. En 2022-2023, elle a donné des conseils au sujet de 50 projets de financement mixte représentant 277 millions d'USD, les financements allant de 200 000 à 25 millions d'euros selon le mécanisme d'investissement. La deuxième phase de l'initiative prolonge la coopération jusqu'en 2027.

296. La FAO collabore avec l'Union européenne et la Banque de développement de l'Ouganda depuis 2020 en vue d'augmenter les prêts accordés par la Banque au secteur agroalimentaire et d'améliorer la gestion des risques. En 2023, cette initiative, qui représente un investissement de 2,2 millions d'euros, a permis à la Banque de lancer des projets pilotes d'innovation numérique, notamment un algorithme de notation du crédit et un système de remboursement par portefeuille électronique. La Banque a également créé un programme de technologie financière (AgriConnect) permettant de mettre en place des groupes d'épargne et de crédit dans les villages et d'intégrer l'analyse des données massives à ses opérations.

IV. L'excellence au cœur de notre action

Renouvellement de la FAO

297. Depuis 2020, la FAO se livre à un processus de transformation profonde visant à mettre en place une gouvernance interne de haut niveau et à faire de la FAO une organisation efficiente, efficace et adaptée au but poursuivi. Cette réforme a notamment consisté à remanier l'organigramme du siège afin de disposer d'une structure plus flexible et plus modulaire, d'abandonner les structures par départements et les hiérarchies rigides et de renforcer la responsabilité des chefs d'unité. La structure remaniée est la suivante: les *bureaux*, qui ont une fonction transversale au sein de l'Organisation; les *centres*, qui ont une fonction importante de collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et d'autres partenaires internationaux; et les *divisions*, qui renferment les compétences techniques et professionnelles spécifiques de la FAO. En outre, de nouveaux bureaux ont été créés pour coordonner les ODD et centraliser les travaux de la FAO consacrés aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral et l'on a établi un Comité des femmes et un Comité de la jeunesse. Une Équipe de direction centrale, à laquelle s'ajoute un mécanisme de supervision fondé sur des liens hiérarchiques A et B, assure la coordination de l'action et de la prise de décision et apporte son appui au Directeur général dans tous les domaines faisant partie du mandat de l'Organisation. La nouvelle structure de gestion a également permis de faire des gains d'efficience d'une valeur de 2,3 millions d'USD par période biennale.

298. En 2022-2023, dans le prolongement de ces efforts, la FAO a créé un réseau de bureaux décentralisés moderne et efficace. Compte tenu des recommandations figurant dans le Rapport d'audit sur la structure de gouvernance et les capacités des bureaux décentralisés et des résultats de l'analyse du modèle fonctionnel des bureaux de pays, les bureaux régionaux et sous-régionaux ont été restructurés sur le modèle de la réforme engagée au siège et dans le but d'améliorer la pertinence, la rapidité, le rapport coût-efficacité, la qualité technique et l'efficacité du soutien prêté aux membres. Les changements apportés se sont traduits par un renforcement des fonctions de direction, une intégration des équipes d'appui, une amélioration de la gouvernance régionale et des partenariats et ont permis de faire un pas de plus dans la direction d'une FAO entièrement numérique.

299. Cette transformation (sans incidence sur le budget ni sur la dotation en personnel) s'est déroulée suivant les principes d'une FAO unie dans l'action et a consisté à mettre en place une gouvernance régionale améliorée et interactive, sous une direction collégiale à laquelle participent notamment les coordonnateurs sous-régionaux, afin de formuler des avis intégrés sur les politiques par l'intermédiaire des équipes d'assistance technique et d'appui aux investissements et au moyen de réseaux en ligne. Le nouveau modèle d'activité de la FAO a renforcé l'intégration entre les régions et les sous-régions grâce à un organigramme fonctionnel commun au plan mondial qui a été conçu de façon à intégrer un degré de souplesse permettant d'adapter ses principales caractéristiques à la spécificité de chaque région.

300. La nouvelle structure des bureaux sous-régionaux comprend des capacités dans les domaines suivants: réflexion stratégique et vision prospective, appui technique multidisciplinaire, mise à profit des partenariats et des fonctions de liaison, amélioration des fonctions de contrôle et de gestion, introduction de services davantage axés sur les clients en ce qui concerne l'appui administratif et opérationnel, ainsi que des modalités d'administration plus efficaces et plus efficientes.

301. Au niveau national, les tableaux de bord associés aux systèmes d'information et les outils connexes qui ont été améliorés donnent une vue d'ensemble des activités en cours, ce qui facilite l'adoption d'une approche programmatique en matière de planification, de gestion et de mise en œuvre et renforce les capacités des bureaux de pays à suivre et à signaler des problèmes réclamant l'attention de la Direction.

Un modèle d'activité axé sur l'efficience

302. La FAO accorde une importance prioritaire à l'utilisation optimale des ressources et à l'efficience dans le cadre de ses activités. À cet égard, elle a présenté à ses membres diverses mesures essentielles au fil des ans, comme ce fut le cas récemment dans le document intitulé *Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements*. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a encore consolidé son approche axée sur l'efficience, conformément à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et au programme d'efficience des Nations Unies.

303. La FAO applique la méthode employée au sein du système des Nations Unies qui s'articule autour de la recherche de trois formes de gains d'efficacité, à savoir: les réductions de coûts, qui consistent à diminuer la quantité de ressources financières engagées pour atteindre un résultat donné; les gains de temps, qui passent par une réduction du niveau global d'effort requis pour mener à bien une tâche donnée, ce qui libère du temps pour d'autres activités productives; et les améliorations de l'efficacité, qui se traduisent par des progrès sur le plan qualitatif, comme une réduction des risques ou un rehaussement de la qualité de service.

304. Par l'utilisation plus efficiente des ressources et la rationalisation des activités, la FAO a pu exécuter son Programme de travail dans le cadre d'un budget (nominal) inchangé pendant plus d'une décennie. En particulier, entre 2012 et 2015, des économies de 108,2 millions d'USD ont été réalisées au niveau des dépenses de personnel, des dépenses administratives et des coûts liés aux voyages et aux achats, ce qui a impliqué la suppression de 235 postes. De 2016 à 2019, la FAO a économisé 48,7 millions d'USD supplémentaires, principalement dans ces mêmes domaines, ainsi que par la rationalisation des services internes et la réduction des dépenses liées aux consultants.

305. Depuis 2020, d'autres gains d'efficacité ont été réalisés grâce à un meilleur recouvrement des dépenses d'appui directes et indirectes associées aux projets financés par des fonds fiduciaires, comme le montre l'*annexe 2*. Les progrès accomplis, au titre de l'*objectif fonctionnel 10*, dans la prestation de services administratifs et de fonctions d'appui efficaces et efficaces sont présentés à l'*annexe 1*.

306. Le programme d'efficacité des Nations Unies souligne la nécessité de mettre en œuvre des changements à l'échelle du système en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité des services d'appui, en réduisant les chevauchements de fonctions et les coûts d'administration et de transaction par le regroupement de ces services au niveau des pays, ainsi que la nécessité de fournir, à tous les niveaux du système, un appui intégré¹⁰. La FAO joue un rôle actif dans ces initiatives, et ses contributions figurent dans les rapports consolidés des Nations Unies sur les gains d'efficacité et dans les rapports intérimaires sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Principales réalisations en 2022-2023

307. La feuille de route adoptée par la FAO à l'appui du programme d'efficacité des Nations Unies a été lancée en juin 2023, sous la présidence de l'un des directeurs généraux adjoints. Le suivi de sa mise en œuvre s'effectuera à l'aide du nouvel indicateur de performance clé 10.3.G, *Pourcentage de produits fournis dans le cadre de la feuille de route de la FAO relative à l'efficacité* (voir l'*annexe 7*). Le réseau des activités d'appui, communauté de pratique interne à la FAO, est désormais en place et permet de mettre en commun les meilleures pratiques et de fournir un appui aux bureaux de pays.

308. La FAO a encore amélioré l'efficacité de ses services d'appui, ce qui lui a permis de réaliser des gains de temps importants ayant généré des économies de l'ordre de 5,5 millions d'USD pendant l'exercice biennal. Ces économies ont été réalisées essentiellement au niveau de la gestion financière, par l'adoption d'outils bancaires numériques et par une gestion plus efficiente de la trésorerie, mais aussi par la réduction des risques financiers et l'amélioration de la séparation des fonctions. Des gains de temps ont aussi été obtenus dans la gestion des ressources humaines grâce à la décentralisation des opérations vers le Centre des services communs et à l'externalisation des tâches de recrutement en amont. La signature d'accords à long terme et le renforcement de la délégation de pouvoirs dans le domaine des achats ont abouti à des économies d'échelle, à une normalisation des procédures et à une réduction des risques. Le temps ainsi gagné a pu être consacré à des tâches à plus forte valeur ajoutée. Enfin, la simplification des procédures d'approbation et des modalités administratives du Programme de coopération technique, qui a permis de réduire la charge de travail du personnel des bureaux décentralisés, s'est traduite pendant l'exercice biennal par des gains de temps supplémentaires représentant des économies d'environ 3,5 millions d'USD.

309. Les achats conjoints ou l'utilisation de contrats ou d'accords à long terme déjà conclus par d'autres entités des Nations Unies permettent de gagner du temps et de profiter de remises sur les quantités. Les accords de prestation de services conclus avec l'équipe chargée des énergies vertes au sein du Programme des Nations Unies pour le développement ont permis de réaliser des gains d'efficacité considérables en contribuant à l'élimination de certaines dépenses et à l'utilisation de sources d'énergie durables. On note en particulier l'installation de systèmes solaires photovoltaïques dans dix bureaux de la FAO au Burundi, au Congo, à Djibouti, au Ghana, en Jordanie, en Mauritanie, au Népal, en Ouganda, à Sao Tomé-et-Principe et en Sierra Leone. La FAO s'engage progressivement dans un système de location de véhicules avec

¹⁰ [Groupe des Nations Unies pour le développement durable | Programme 2030 – Modalités de fonctionnement opérationnel](#).

option d'achat par l'intermédiaire du service de gestion de parc automobile des Nations Unies «UN Fleet». Elle a ainsi pu équiper de véhicules électriques et hybrides moins polluants en Azerbaïdjan, au Gabon, au Ghana, en Mongolie, aux Seychelles, en Zambie et au siège de l'Organisation. La FAO expérimente par ailleurs l'utilisation des services automatisés de mobilité des passagers via la plateforme de réservation des Nations Unies («UN Booking Hub») en Égypte, au Kenya, en Namibie, au Nigéria, au Soudan du Sud, au Yémen et au Zimbabwe.

310. On peut également mentionner d'autres exemples d'économies durables, notamment la diminution du recours au papier, qui s'inscrit dans la transition vers une FAO numérique, l'installation d'équipements économes en énergie, par exemple l'installation d'ampoules DEL ou de systèmes de climatisation réversibles dans les locaux de la FAO, ou encore des initiatives visant à réduire le gaspillage de nourriture, comme le contrôle, le tri et le compostage des déchets alimentaires.

311. Une étude de faisabilité publiée en 2023 sur l'intégration des services administratifs des organismes ayant leur siège à Rome a révélé plusieurs domaines dans lesquels les efforts de collaboration pourraient être renforcés dans le cadre du programme d'efficacité des Nations Unies. La mise en œuvre des recommandations de cette étude devrait déboucher sur des gains d'efficacité supplémentaires qui pourraient se traduire par de nouvelles économies à l'avenir.

312. Grâce à une meilleure coordination entre le siège et les bureaux décentralisés, la FAO consolide sa capacité à participer efficacement aux initiatives concernant les stratégies relatives aux activités d'appui, le système de partage des locaux, les services administratifs communs et les services partagés au niveau mondial. À l'échelle nationale, la FAO prend part à des initiatives des Nations Unies visant à accroître l'efficacité, dans le cadre des équipes de gestion des opérations et des équipes de pays des Nations Unies. Au terme de l'année 2023, 124 stratégies relatives aux activités d'appui au niveau des pays avaient été élaborées. Les enseignements tirés de la mise en place de services administratifs communs dans cinq pays pilotes serviront à éclairer les prochaines étapes. Dans le cadre de sa participation à l'initiative relative au partage des locaux, la FAO continue de cibler les sites en dehors des capitales, en particulier pour les bureaux de projet et dans les contextes d'urgence.

313. La FAO poursuit son engagement dans le programme d'efficacité des Nations Unies afin d'enrichir ses données sur les économies et les gains d'efficacité et de tirer des enseignements des initiatives émergentes menées sous l'égide du Conseil de l'efficacité des Nations Unies.

Communication

314. Au cours de la période 2022-2023, la FAO s'est employée à se faire plus largement connaître, à rendre son action plus visible et à encourager les interactions sur différentes plateformes, tant en interne qu'en dehors.

315. Après les efforts déployés par l'Organisation en matière de liaison avec les médias et de planification des thématiques abordées, alors que le secteur agroalimentaire fait l'objet d'une attention accrue du fait de la crise alimentaire, les résultats qu'elle a obtenus ont bénéficié d'une large couverture médiatique, comme l'a montré le service de suivi des médias Meltwater. La FAO a publié sans délai des communiqués de presse, organisé des séances d'information avec la presse et facilité des entretiens avec les médias pour promouvoir l'action qu'elle mène dans le monde. À la fin de l'année 2023, plus de 470 000 articles de presse en ligne citaient la FAO, dont près de 60 000 issus de médias de premier plan.

316. La présence de l'Organisation sur le web et les réseaux sociaux a permis de mieux faire connaître ses initiatives et ses réalisations. La consultation du site web s'est considérablement accrue, au-delà de ce qui était prévu, à la suite de l'optimisation du référencement du site et de sa migration. Le nombre d'utilisateurs qui consultent les pages principales du site fao.org est passé de 4,2 millions en 2022 à 5,4 millions à la fin de 2023, soit une progression de 30 pour cent en un an. Lors de la semaine au cours de laquelle ont eu lieu la Journée mondiale de l'alimentation et le Forum mondial de l'alimentation, l'affluence de visiteurs a explosé, le nombre de consultations de pages du site web ayant bondi de 2,5 millions.

317. La croissance de l'ensemble des comptes de la FAO sur les différents réseaux sociaux est restée légèrement en deçà de la cible des 8,5 millions d'abonnés, notamment en raison du retour à la normale après la pandémie, qui a fait évoluer les modes d'utilisation des réseaux et a réduit les connexions. Cependant, les récits interactifs ont renforcé la participation des utilisateurs; sur les réseaux sociaux, les comptes de la FAO ont connu en 2023 une hausse considérable (14 pour cent) du nombre d'abonnés par rapport à 2022, soit près d'un million supplémentaire. Des collaborations avec des influenceurs, des organisations partenaires et des experts techniques ont contribué à cette croissance.

318. Les stratégies de communication internes ont elles aussi été améliorées de sorte à mettre en avant les réalisations et à encourager la participation du personnel. Le nouvel intranet et les manifestations mondiales destinées aux employés ont contribué à souder le personnel et la communauté de la FAO. La révision et la création d'orientations ont permis d'assurer la cohérence et l'efficacité des communications dans tous les bureaux de la FAO, et la migration des sites web des bureaux décentralisés a témoigné de la détermination de la FAO à unifier sa présence en ligne dans le monde, selon le principe d'unité d'action de l'Organisation.

Responsabilité environnementale de l'Organisation

La **Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies 2020-2030** vise à prendre systématiquement en compte les enjeux environnementaux et la question de la durabilité sociale d'ici à 2030. Par l'intermédiaire de sa Stratégie en matière de responsabilité environnementale 2020-2030, la FAO s'emploie à adopter des pratiques optimales et de nouvelles initiatives afin de réduire ses émissions, d'améliorer l'efficacité de ses opérations quotidiennes et d'y intégrer la durabilité.

En 2022, le total des émissions de CO₂ de la FAO a été 38,2 pour cent inférieur à celui de 2018, année de référence, alors même qu'elles ont augmenté de 70 pour cent par rapport à 2021, ce qui était attendu du fait du retour progressif du personnel dans les bureaux en 2022 et de l'augmentation du nombre de vols.

Les émissions issues de source de combustion fixes ont connu une forte hausse, en raison de coupures de courant et d'autres facteurs, mais cette envolée a été partiellement contrebalancée par la transition vers des technologies plus durables et plus efficaces. La FAO s'emploie à réduire les émissions et l'empreinte écologique de ses bureaux, notamment en choisissant un éclairage par diodes électroluminescentes (DEL) associé à des détecteurs de mouvement, en modernisant ses systèmes de climatisation et en installant des systèmes solaires photovoltaïques.

Depuis 2019, la FAO a installé 11 systèmes solaires dans des bureaux régionaux et des bureaux de pays de 3 continents. Pour la deuxième année consécutive, la production d'énergie solaire a doublé par rapport à l'année précédente: 360 MWh environ ont été produits, ce qui a permis d'éviter l'émission de 141 tCO₂. Au siège, la transition vers des ampoules DEL à intensité réglable a nettement réduit la demande d'électricité dans les salles de conférence, de 74 pour cent notamment dans la Salle Plénière et de 50 pour cent dans la Salle Rouge.

Au cours de la période 2022-2023, bon nombre de bureaux se sont aussi attaqués au problème de la consommation d'eau et des déchets. Des limiteurs de débit ont été installés sur les robinets du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, diminuant le débit d'eau d'environ 60 pour cent. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, quant à lui, a relancé sa campagne en faveur du compostage des déchets alimentaires, sollicitant l'ensemble du personnel et produisant ainsi du compost pour son jardin. Au siège, un nouveau système de contrôle des déchets alimentaires permet de mesurer le type et la quantité de déchets produits dans les cuisines et au niveau des consommateurs dans les cafétérias.

Empreinte écologique du siège et des bureaux décentralisés en 2022

						
	Volume total d'eau (m ³)	Volume d'eau par personne (m ³)	Masse de déchets (kg)	Masse de déchets par personne (kg)	Taux de recyclage (%)	Prévalence des pratiques d'approvisionnement durables (%)
Hors siège	128 838	18	762 644	106	6 %	62 %
Ensemble de la FAO	158 778	16	1 064 647	108	23 %	

Une FAO numérique

Infrastructure informatique de l'Organisation

319. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a poursuivi la transformation numérique qui a fait d'elle la première organisation des Nations Unies à adopter un mode de fonctionnement entièrement numérique. L'amélioration des compétences numériques a permis aux employés du monde entier d'effectuer leur travail sur tout type d'appareil, à tout moment et où qu'ils se trouvent, en bénéficiant d'une expérience en ligne comparable à celle d'un consommateur.

320. Les améliorations apportées aux services dématérialisés et les progrès réalisés au niveau des centres de données ont permis de renforcer considérablement la performance des services. Les infrastructures mises en place par plusieurs fournisseurs de services dématérialisés ont permis d'optimiser l'hébergement des systèmes informatiques, la prestation de services a été rehaussée grâce à la migration d'anciennes applications vers des plateformes institutionnelles et la mise à jour des logiciels utilisés dans les systèmes de l'Organisation a contribué à faciliter le recrutement et la gestion de l'information.

321. Grâce à une nouvelle plateforme de gestion des services, l'utilisateur bénéficie d'une meilleure expérience et d'un guichet unique pour signaler les incidents et demander des services partagés. La plateforme permet de soutenir les activités de gestion globale des services et de passer à des flux de travail entièrement numériques. L'Organisation a également renforcé son matériel informatique, introduit des outils de contrôle proactifs et amélioré les performances du réseau et du wi-fi.

322. L'accent reste mis sur l'amélioration de la détection, de la protection et de la prévention. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a également assuré un suivi continu de la sécurité de tous les actifs numériques gérés et établi des rapports à ce sujet, ce qui lui a permis d'atteindre l'objectif fixé en matière de cybersécurité.

Faciliter l'utilisation d'innovations numériques

323. L'Organisation a continué d'améliorer les fonctionnalités et les bases de données de plusieurs initiatives, programmes et projets de la FAO, en promouvant un environnement facilitant l'utilisation des innovations numériques dans le cadre des programmes. La FAO a mis au point une approche visant à promouvoir la numérisation de l'agriculture par la création et l'utilisation de biens publics numériques en libre accès, sécurisés et évolutifs (DPG-FIRST). Cette approche comprend la reconfiguration, la réutilisation et la redistribution des biens publics numériques de la FAO afin d'en assurer la diffusion la plus large possible, ainsi que le renforcement des compétences et des capacités locales, de sorte que personne ne soit laissé de côté.

324. Dans le cadre du domaine d'action «Le numérique au service des résultats», la FAO a tiré parti des technologies informatiques de pointe à l'appui de l'agro-informatique, en ayant recours à des plateformes numériques, des systèmes, des applications et des données spécialisés afin de promouvoir les biens publics numériques et de les transposer à plus grande échelle dans le système agroalimentaire.

325. L'Organisation a amélioré les fonctionnalités et les bases de données de diverses initiatives, notamment la Plateforme géospatiale de l'initiative Main dans la main, qui fait appel à des outils de pointe pour répertorier les données géospatiales et tabulées en vue de promouvoir l'accès libre aux données dans les secteurs de l'agriculture. En 2023, plus de 154 000 utilisateurs ont consulté la plateforme, ce qui représente une augmentation de 81,2 pour cent par rapport à l'année précédente. La nouvelle plateforme agro-informatique de la FAO s'appuie sur la Plateforme géospatiale Main dans la Main de la FAO et offre des fonctionnalités élargies. Elle a été utilisée à des fins d'analyse dans 41 pays, ce qui a permis de mieux cibler les interventions. En outre, la technologie agro-informatique a permis d'améliorer le Système mondial d'information sur les maladies animales (EMPRES-i+). L'application mobile Event a également permis de fournir des informations fiables et à jour sur les maladies aux fins d'une alerte et d'une intervention rapides, apportant ainsi un appui supplémentaire aux services vétérinaires.

Ressources humaines

326. La FAO ne peut pas s'acquitter de son mandat sans son personnel. Pour que l'Organisation puisse respecter ses engagements envers les membres, elle doit donc se doter de stratégies et de politiques de ressources humaines qui privilégient la dimension humaine et qui favorisent une culture de l'intégrité, de l'innovation, de la collaboration et de l'excellence. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a continué de mettre en place les éléments constitutifs des réformes à long terme qui permettront d'appuyer l'exécution de son Cadre stratégique 2022-2031 et d'améliorer l'environnement de travail au sein de l'Organisation.

327. L'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2022 montre que la satisfaction a augmenté de 10 points de pourcentage en moyenne et que 78 pour cent des employés recommandent la FAO en tant que lieu où il fait bon travailler, 89 pour cent sont fiers d'y travailler et 85 pour cent s'y sentent valorisés et respectés. Un plan d'action a été mis en place sur la base des recommandations et des résultats des enquêtes de 2019 et 2022 afin de poursuivre ces progrès.

328. Un système de gestion des ressources humaines unifié et rationalisé fournit un appui aux objectifs stratégiques et renforce l'intégration et l'efficacité de la prestation des services de ressources humaines. L'Organisation a amélioré ses orientations en matière de planification des effectifs et procède à l'actualisation de ses politiques de recrutement et des lignes directrices relatives aux contrats des membres du personnel hors fonctionnaires, lesquels sont de plus en plus nombreux. En outre, certaines décisions administratives spécifiques en matière de ressources humaines ont été rationalisées et décentralisées au travers du rétablissement de la section 119 du Manuel administratif de l'Organisation sur les délégations de pouvoirs.

329. Les employés ont été épaulés dans l'accélération de leur progression de carrière: ils ont ainsi bénéficié d'un ensemble varié et personnalisé de parcours pédagogiques, de nouveaux cours de formation, de services d'accompagnement à l'encadrement et de ressources en ligne. Grâce à ces efforts, un plus grand nombre de postes vacants ont été pourvus par des candidats déjà employés au sein de l'Organisation, notamment par voie de promotions. Le nouveau cadre d'apprentissage, lancé en 2023, rationalise les processus de planification, de consultation et d'utilisation des services de valorisation des ressources humaines afin d'aider le personnel à se perfectionner sur le plan professionnel. Les cours de formation sur l'encadrement et sur l'avancement des carrières, ainsi que le programme de mentorat de la FAO, apportent un soutien important, en particulier aux collègues les plus jeunes. Les programmes de l'Organisation qui visent les jeunes talents assureront le renouvellement du personnel.

330. En 2023, l'Organisation a atteint la parité femmes-hommes (indicateur de performance clé 10.1.C) pour le personnel des classes P-1 à P-5 à l'échelle mondiale, puisque 47 pour cent de femmes occupent des postes du cadre organique (on considère qu'il y a parité si la proportion de femmes est comprise entre 47 et 53 pour cent). Elle s'est aussi attachée à nommer des représentants de la FAO et des cadres supérieurs, en veillant à ce que les principaux postes de direction soient pourvus.

331. Le délai de recrutement et le taux de vacance de poste restent deux problèmes qu'il faudra corriger pendant l'exercice biennal 2024-2025. Le nombre de postes de fonctionnaires du cadre organique vacants n'a pas baissé autant que prévu. De plus, conjointement au niveau élevé de la demande de recrutement et à ce que cela suppose en termes d'appui à la gestion des ressources humaines, la mise en œuvre de procédures de recrutement plus spécialisées et transparentes, en particulier la suppression des recrutements sur fichiers de candidats présélectionnés et par lots, a ralenti les progrès accomplis au regard de ces deux indicateurs. Ces changements permettent certes de mener des processus de sélection bien documentés et adaptés aux besoins, mais ils augmentent le temps et les moyens nécessaires pour procéder aux recrutements. En revanche, grâce à l'externalisation et à d'autres gains d'efficacité, il a été possible de réduire globalement le nombre de jours nécessaires au recrutement, même si la cible correspondant à l'indicateur de performance clé 10.1.A n'a pas encore été atteinte.

332. Des rapports annuels sur les progrès et les réalisations accomplis dans le cadre du plan stratégique de la FAO en matière de ressources humaines sont présentés au Comité financier. On trouvera à l'*annexe B* du présent document un rapport sur l'action menée par la FAO en vue d'atteindre la parité femmes-hommes au sein de ses effectifs et d'harmoniser son approche avec la stratégie en place à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que pour veiller à une représentation géographique équitable au sein du personnel international de l'Organisation appartenant au cadre organique.

Un environnement de travail sûr et éthique

333. Durant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO s'est attachée à offrir un environnement de travail sûr et éthique, en veillant à instaurer une culture axée sur l'humain visant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être de son personnel et fondée sur les principes de respect, de compréhension, d'inclusion, de reconnaissance et d'intégrité. Le changement de culture de l'Organisation, dans l'optique d'une FAO unie dans l'action, ouverte et inclusive, s'est manifesté par l'organisation d'événements ayant permis de rassembler les employés, en présentiel et en ligne, comme les réunions-débats et les cérémonies de remise des prix de reconnaissance du mérite décernés à des membres du personnel, ainsi que par la tenue d'autres réunions spéciales, à l'image de celles des représentants de la FAO ou des agents de liaison administratifs.

334. Les pratiques inclusives mises en place dans le domaine des ressources humaines ont encouragé et porté haut la diversité, favorisant ainsi le dynamisme du personnel. Des activités de formation ont permis de sensibiliser à ces enjeux et d'éliminer le racisme et les préjugés inconscients à l'œuvre dans les processus de recrutement et de sélection. Le Comité de la jeunesse et le Comité des femmes, deux entités de la FAO, ont mis en place les conditions propices au partage des connaissances et des expériences ainsi qu'à la diffusion d'idées novatrices. Quant au programme de mentorat, il a donné un coup de projecteur sur le rôle moteur des femmes et des jeunes talents. Un nouveau souffle a été donné au Programme des jeunes administrateurs, lancé dans une version redynamisée, et les initiatives visant les jeunes talents ont été mises en adéquation avec les besoins et les meilleures pratiques de l'Organisation et du système des Nations Unies.

335. Le Comité des femmes a apporté son appui à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU intitulée «Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes». Il s'est penché, en concertation avec des femmes autochtones, sur la répartition des rôles entre les femmes et les hommes, les connaissances ancestrales et le leadership féminin, et a également partagé l'expérience qu'il a acquise en ce qui concerne l'émancipation économique des femmes marginalisées. ONU-Femmes a salué le travail de la FAO concernant la prise en compte des questions de genre dans la gestion des résultats, les prix de reconnaissance du mérite et les réalisations du Comité des femmes.

336. Sous la coordination du Comité sur le comportement au travail et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS), la FAO a continué de rendre compte, chaque année, des progrès accomplis dans la création et le maintien d'un environnement où l'inaction en cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, de discrimination, d'exploitation sexuelle et d'abus de pouvoir n'est pas tolérée, où les employés ont la possibilité de prendre la parole, où les processus sont équitables et centrés sur la victime, et où les auteurs de faits répréhensibles sont tenus de rendre des comptes. Parmi les réalisations notables, citons la sensibilisation et la formation à la prévention et à la communication, le lancement du nouveau service de signalement de la FAO et la mise en place d'un dispositif institutionnalisé de reddition de comptes sur les pratiques de l'Organisation en matière disciplinaire. Le Comité est secondé par deux groupes de travail informels: le Réseau pour l'intégrité professionnelle, qui traite du comportement au travail, et un autre groupe chargé des questions relatives à la PEAS. Tous deux coopèrent afin d'assurer une approche collaborative et cohérente.

337. Des mécanismes de conformité renforcés permettent aux membres du personnel de s'acquitter de leurs devoirs avec intégrité. Les bureaux de la médiation, de la déontologie et de l'Inspecteur général ont renforcé ensemble les initiatives en matière d'intégrité, en précisant les différents rôles des employés et en leur offrant la possibilité de se manifester. La Politique de la FAO en matière de protection des personnes qui dénoncent des irrégularités a été dûment mise en œuvre. La majorité des examens à première vue des 17 plaintes reçues au titre de la protection contre les représailles ont été réalisés dans le délai imparti de 45 jours. S'agissant des deux cas pour lesquels la complexité des affaires et un manque de capacités ont entraîné un dépassement de ce délai, des mesures de protection ont été prises pendant les procédures d'examen et les deux dossiers ont pu être traités avant la fin de l'année.

Enseignements tirés

Résumé des principaux enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs fonctionnels.

338. Dans le cadre du processus de communication d'informations de la FAO, l'Organisation demande aux responsables, à tous les niveaux, de repérer et de recenser systématiquement les facteurs qui ont eu une incidence sur la mise en œuvre et sur les résultats obtenus. Les questions et les observations les plus fréquentes, dont on trouve ci-dessous une synthèse, sont apparues en 2022-2023 dans les différentes régions. Elles traduisent à la fois les difficultés rencontrées et les succès obtenus au cours de l'exercice biennal, soulignent la complexité des problèmes survenus dans le cadre du processus de transformation des systèmes agroalimentaires et mettent en évidence les principaux domaines comportant des risques et offrant des possibilités dans la perspective d'une amélioration des performances futures.

Partenariats et collaboration

339. Dans toutes les régions, il est évident qu'il faut des partenariats et des coalitions plus solides, car il est important de collaborer étroitement avec les gouvernements, les entités et institutions financières internationales, les banques régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile, les universités et le secteur privé afin de tirer parti de leurs compétences et de leurs ressources pour accroître l'efficacité et l'impact. Il a été jugé crucial d'exploiter les possibilités en matière de développement de la collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud ou triangulaire et de la collaboration avec des fonds multilatéraux, pour favoriser les transformations des systèmes agroalimentaires. Les interventions fructueuses au niveau national ont souvent été marquées par une forte collaboration avec les communautés locales, les interlocuteurs au sein des autorités et les autres parties prenantes, ce qui met en lumière l'importance des partenariats collaboratifs dans l'optique d'une amélioration des résultats et de la durabilité.

Financement et mobilisation de ressources innovants

340. La mobilisation d'un financement adéquat en temps opportun reste un problème commun qui rappelle qu'il est nécessaire de réfléchir à des mécanismes de financement innovants, à la diversification des sources de financement et à des approches plus stratégiques en matière de mobilisation de ressources afin de garantir la durabilité des initiatives de développement et de pouvoir élargir la portée et l'échelle des activités des projets. Il s'agit, par exemple, d'élaborer des projets conjoints avec des partenaires de développement afin de mieux remplir les conditions d'octroi de financements.

341. Plus particulièrement, on constate que le financement mixte, qui est certes très prometteur, reste compliqué à mobiliser à grande échelle. La FAO a fait d'importants pas en avant dans le cadre de sa collaboration avec le secteur privé, mais il faut encore s'employer à mieux tirer parti du rôle des investissements du secteur privé dans la réalisation du Programme 2030. En outre, il faut intensifier les efforts visant à diversifier la base de financement de l'Organisation, car une grande partie du financement continue d'être fournie par un nombre relativement limité de partenaires fournisseurs de ressources.

Capacité d'adaptation et souplesse opérationnelle

342. Il est crucial de disposer d'une capacité d'adaptation opérationnelle et d'ancrer plus profondément les pratiques de gestion du risque afin de pouvoir tenir compte efficacement de l'évolution des priorités et des politiques des gouvernements, ainsi que de la situation politique, économique, sociale et environnementale. Il faut donc élaborer des projets dynamiques et pouvoir recourir à des cadres opérationnels et des stratégies de mise en œuvre plus agiles, souples et qui tiennent compte du risque afin de gérer les incertitudes et de garantir le maintien de l'efficacité, de la pertinence et de l'alignement sur les priorités nationales et les objectifs de développement mondiaux.

Communication et partage des connaissances

343. Il est essentiel d'améliorer les stratégies de communication et de faciliter la diffusion des connaissances et des pratiques optimales pour maximiser l'impact des activités de la FAO, ce qui demande d'intensifier les efforts en matière de gestion des connaissances, notamment en perfectionnant les systèmes d'information et en exploitant le potentiel des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, l'Organisation doit en priorité davantage systématiser et diffuser les enseignements tirés, qui sont des éléments essentiels pour reproduire les expériences fructueuses et améliorer constamment les programmes et les projets.

V. Résultats financiers

344. En 2022-2023, l'Organisation a dépensé 99,8 pour cent du montant net des crédits ouverts, qui s'élevait à 1 005,6 millions d'USD, soit un niveau de dépenses similaire à celui de la période biennale précédente. Les dépenses totales ont atteint 4,2 milliards d'USD, soit 31 pour cent de plus qu'en 2020-2021, principalement en raison de la hausse des dépenses extrabudgétaires, qui ont représenté 3,2 milliards d'USD, soit 76 pour cent du total, comme le montre le *tableau 3* figurant à l'*annexe 2*.

345. Les dépenses liées au Programme de coopération technique, qui se sont élevées à 139,2 millions d'USD, enregistrent une légère hausse par rapport à 2020-2021. Parallèlement à la hausse des dépenses extrabudgétaires (46,2 pour cent de plus qu'en 2020-2021), la FAO a traité un large éventail de priorités dans le contexte de situations d'urgence (53 pour cent), d'autres activités sur le terrain et au niveau des pays (31 pour cent) et d'initiatives mondiales et interrégionales (16 pour cent).

346. La politique de recouvrement des coûts de l'Organisation, approuvée en 2015 et entrée en vigueur en 2018, garantit une transparence, une équité et une responsabilité intégrales en matière de coûts des projets. Le modèle étant désormais pleinement appliqué, 204 millions d'USD ont été recouvrés en 2022-2023. Dans le même temps, il n'y a eu aucun manque à recouvrer au titre de l'ancienne politique grâce aux gains d'efficacité et aux économies d'échelle réalisés du fait de la quantité importante de projets d'intervention d'urgence, lesquels ont augmenté de 146 pour cent.

347. Tout au long de la période biennale, la FAO a continué à donner aux responsables des moyens de contribuer à la mobilisation de ressources, en fournissant davantage d'informations sur les partenaires fournisseurs de ressources, en créant un site web dédié à cette question et en dispensant des formations. Le dialogue stratégique avec les partenaires fournisseurs de ressources a débouché sur des accords-cadres et un accroissement de la base de partenaires, qui a enregistré 20 nouveaux arrivants pendant cette période biennale.

348. La FAO a mobilisé 4,2 milliards de contributions volontaires, soit une hausse de plus de 50 pour cent par rapport à 2020-2021, dépassant ainsi la cible de 2,25 milliards d'USD. Les ressources mobilisées ont dépassé les 2 milliards d'USD en 2022 et en 2023, un record historique qui confirme que les membres et les partenaires fournisseurs de ressources ont continué d'avoir confiance en la capacité de l'Organisation à apporter son concours à la réalisation du Programme 2030. Il est à noter que les contributions de pays ne faisant pas partie de l'OCDE¹¹ et les contributions versées par l'intermédiaire de mécanismes du Fonds fiduciaire unilatéral ont plus que doublé et que celles des institutions financières internationales ont atteint 11 pour cent du total des contributions volontaires, un montant sans précédent. Concernant les contributions ordinaires et les contributions volontaires bilatérales, 91 pour cent ont été versées par 20 membres, dont 60 pour cent par les 5 principaux contributeurs (États-Unis d'Amérique, Allemagne, Japon, Norvège et Royaume-Uni). En outre, l'Organisation a aidé 50 pays à élaborer des projets d'investissement public d'un montant total de près de 15,5 milliards d'USD, lesquels ont été financés par des institutions financières internationales et catalysés par un financement du Programme de coopération technique à hauteur de 940 millions d'USD.

349. Les contributions volontaires flexibles ont baissé de 18 pour cent. Ces ressources permettent à la FAO de déployer de manière flexible des fonds en faveur des domaines du Programme de travail qui en ont le plus besoin. Les membres ont souligné qu'il était important de disposer de cette flexibilité pour pouvoir traiter des problèmes complexes liés à l'alimentation et à l'agriculture, ce qui est devenu particulièrement évident pendant la pandémie de covid-19, période pendant laquelle la FAO cherchait à résoudre rapidement et de manière globale des problèmes immédiats et à long terme. La FAO a organisé une visite de haut niveau sur le terrain en Ouganda, afin de créer un élan autour des contributions flexibles volontaires, ce qui a permis de sensibiliser les partenaires fournisseurs de ressources et de donner de la visibilité à ce mécanisme et a entraîné un renforcement des partenariats dans le pays. D'autres efforts seront entrepris pour promouvoir la contribution aux mécanismes flexibles.

350. On trouvera à l'*annexe 2* une présentation plus détaillée de la gestion des ressources et des résultats financiers.

¹¹ Organisation de coopération et de développement économiques.